

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2017



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES



Depuis 2010, la Fédération des Chasseurs des Landes s'applique à publier annuellement le bilan de ses travaux, mémoire des programmes menés sur le territoire.

Il est l'outil incontournable du porté à connaissances des missions réalisées par le service fédéral, témoin des engagements de la FDC40 envers le patrimoine cynégétique, mais pas seulement, landais.

Les engagements et missions de la FDC40 :

Depuis sa création en 1950, la FDC40 n'a de cesse d'œuvrer en faveur d'une politique de développement durable avec en ligne de mire, une gestion raisonnée de la ressource cynégétique tout en se rapprochant de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Agréée Association de protection de l'environnement dès 1978, ses actions témoignent du grand intérêt porté à la protection des milieux et des espèces ainsi qu'aux aménagements leur étant favorable.

- Organisation et structuration de la chasse (coordination des actions des ACCA, ...)
- Formation et information des chasseurs et du grand public (permis de chasser, sécurité en battue, hygiène et venaison, ...)
- Mission d'agence technique au service de la faune sauvage (action d'information, d'éducation et d'appui technique pour les chasseurs et gestionnaires de territoires)
- Mission de protection de la nature (protection, gestion et valorisation de la faune, flore et habitats landais)
- Mission de représentation officielle de la chasse dans chaque département (mise en valeur du patrimoine cynégétique, promotion et défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents)
- Apporte son concours à la lutte contre le braconnage
- Participation à des actions techniques d'intérêt général
- Soutien à des missions de service public (action de prévention et indemnisation de dégâts de gibier)

Restez en contact

www.fedechasseurslandes.com
05 58 90 18 69
contact@fdc40.fr





Une année supplémentaire vient de s'écouler, et cette nouvelle année cynégétique 2017, fût encore remplie de combats en tout genre auxquels la FDC40 s'astreint à représenter de manière optimale les intérêts des chasseurs.

En 2017, le tableau record de prélèvement des sangliers a été établi avec plus 12 000 animaux tués dans les Landes. L'utilisation de la chevrotine y est clairement à l'origine puisque nous plafonnions depuis plusieurs années à 9 000 sangliers. Ces bons résultats ne doivent tout de même pas occulter la triste réalité des dégâts avec une saison plus que compliquée. La chevrotine apparaît donc indispensable pour tenter d'enrayer les populations de ce suidé, c'est pourquoi, après cette période d'expérimentation, une demande d'autorisation permanente sera déposée. Face à ces situations de dégâts et leur indemnisation unilatérale par les chasseurs, la FDC40 s'est positionnée plus que jamais comme fédération motrice dans les discussions nationales.

Les chasses traditionnelles restent un combat de tous les instants, aujourd'hui l'ortolan, qu'est-ce que ce sera demain ? Ces chasses déchainent les passions, je connais la ferveur qui anime les chasseurs landais et je peux assurer que leur défense,

quelles qu'elles soient, est une des grandes priorités de la politique fédérale.

La FDC40 peut néanmoins s'enthousiasmer de voir un dynamisme certain, à la fois, de ses plus jeunes adhérents mais également de la part de la population féminine. Malgré une baisse régulière du nombre de chasseurs, on constate que les femmes sont de plus en plus nombreuses, pour preuve, l'association des Dianes des Landes a vu le jour cette année.

Enfin, la FDC40 reste activement présente sur ses missions intrinsèques immuables de conseils aux ACCA, suivi des populations, gestion du milieu, guichet unique, suivi administratif, cartographie, représentation...

En somme, 2017 fut une nouvelle fois une grande aventure politique, technique mais avant tout humaine.

Bonne lecture.

Jean-Roland BARRÈRE

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

ORGANIGRAMME DU FONCTIONNEMENT FÉDÉRAL



PRESIDENT

Jean-Roland BARRERE

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

André BERNADET

VICE-PRESIDENT

Jean-Luc DUFAU
Jean-Pierre ARNAUDIN

TRESORIER

François DUSSARPS

SECRETAIRE GENERAL

André LAILHEUGUE

TRESORIER ADJOINT

Jean-Pierre RIMONTEIL

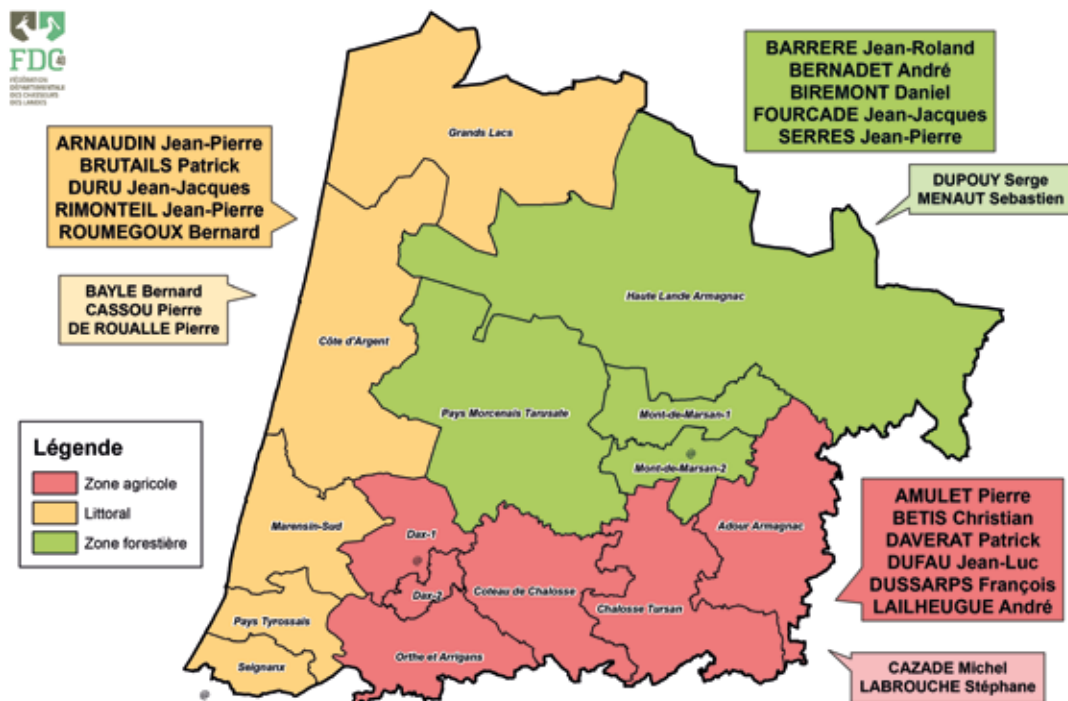
AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre AMULET, Christian BETIS, Daniel BIREMONT, Patrick BRUTAIS, Patrick DAVERAT, Jean-Jacques DURU, Jean-Jacques FOURCADE, Bernard ROUMEGOUX, Jean-Pierre SERRES.

CONSEILLERS TECHNIQUES

Pierre DE ROUALLE, Michel CAZADE, Serge DUPOUY, Pierre CASSOU, Bernard BAYLE, Sébastien MENAUT, Stéphane LABROUCHE.

SECTEURS ADMINISTRATEURS & CONSEILLERS TECHNIQUES



COMMISSIONS

- Commission Environnement
- Commission des Finances
- Commission Technique
- Commission des Travaux, Propriétés et Assurances
- Commission du Plan de Chasse et de la Forêt
- Commission Dégâts Agricoles

CONTACTS & ADRESSES UTILES

AMICALE SAINT HUBERT

GINESTAL David - SAINT-ETIENNE-D'ORTHE
david.ginestal@wanadoo.fr - 06.45.49.68.57

UNUCR

SEBASTIAN Joseph - MESSANGES
joenoelle.sebastian@hotmail.fr 06.20.81.46.84

A.C.G.E.L.B.

HALIBERT Alain - PARENTIS-EN-BORN acgelb@laposte.net - 06.82.06.33.20

ALCGE DPM

CASSOU Pierre - PEY
pierrecassou@orange.fr - 06.30.64.88.43

FEDERATION DES GARDES PARTICULIERS DES LANDES

LAFITTE VINCENT - UCHACQ-ET-PARENTIS
lafittevincent@orange.fr - 06.45.17.29.18

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSES TRADITIONNELLES A LA MATOLE

LAGUE Jean-Jacques - TARTAS
lagueadctm@orange.fr - 06.07.86.06.94

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSES TRADITIONNELLES A LA PALOMBE

DUTHIL Philippe - LE SEN

GIC DE LA LEBE

CABANNES Jean-Michel - CANENX-ET-REAUT
cabannes628@orange.fr - 06.74.08.50.23

ACGGL

LABARCHEDE Thierry - HONTANX
acggl40@gmail.com

ASSOCIATION RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSE 40

MAISSE Roger - VILLENAVE
rogma@free.fr - 06.19.02.96.05

ALCAP

CALORME Jean-Pierre - MESSANGES
jeanpierre.calorme@sfr.fr - 06.21.70.66.01

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS DES LANDES

GODRON Guillaume - BAYONNE
guillaume.godron@gmail.com - 06.09.21.36.06

ARTEMIS

ANTUNEZ Jean-Luc - MONT-DE-MARSAN
antunezjeanluc@hotmail.com - 06.42.05.40.17

LES DIANES DES LANDES

GONZALEZ Marlène - BROCAS
marlou40@live.fr - 06.51.61.83.07

AMICALE DES LOUVETIERS

LAVIGNE Jean-Jacques - SAINT-JUSTIN
jeanjacqueslavigne@sfr.fr - 06.25.79.10.82

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GARDES PARTICULIERS DES LANDES

PALLAS Alain - GABARRET
alainpallas40@orange.fr - 06.70.17.43.72

CNB

DESBIEYS Jean-Marc - MIMIZAN
mjm_desb@club-internet.fr - 06.21.65.88.95

ASSOCIATION AVENIR CHIEN COURANT

CAMPOT Jean-Claude - SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
jeanclaude.campot@gmail.com - 06.82.34.59.46

PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS

Europe

FACE : Fédération des Associations de Chasseurs de l'Europe

OMPO : Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental

Comité ORNIS : Comité d'adaptation de la Directive 79/409

National

MEDDE : Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie

GEOC : Groupe d'Expert sur les oiseaux et leur Chasse

FNC : Fédération Nationale des Chasseurs

ONCFS : Direction Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Associations nationales cynégétiques

UNAPAF : Union Nationale des Piégeurs Agréés

GIFS : Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage

IMPCF : Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique

ANCGE : Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau

CNB : Club National des Bécassiers

BDF : Bécassier de France

Régional

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

CSRPN Nouvelle-Aquitaine : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine

FRC : Fédération Régionale des Chasseurs

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

CRNA : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

CRA : Conservatoire des Races d'Aquitaine

Départemental

Préfecture des Landes

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

CD40 : Conseil Départemental des Landes

CA40 : Chambre d'Agriculture des Landes

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles

AJA : Association des Jeunes Agriculteurs des Landes

ONF : Office National des Forêts

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

SYSSO : Syndication des Sylviculteurs du Sud-Ouest

DFCI : Défense de la Forêt contre l'Incendie

DDCSPP40 : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes

CONTEXTE CYNÉGÉTIQUE ET ORGANISATION DE LA CHASSE EN TERRITOIRE LANDAIS

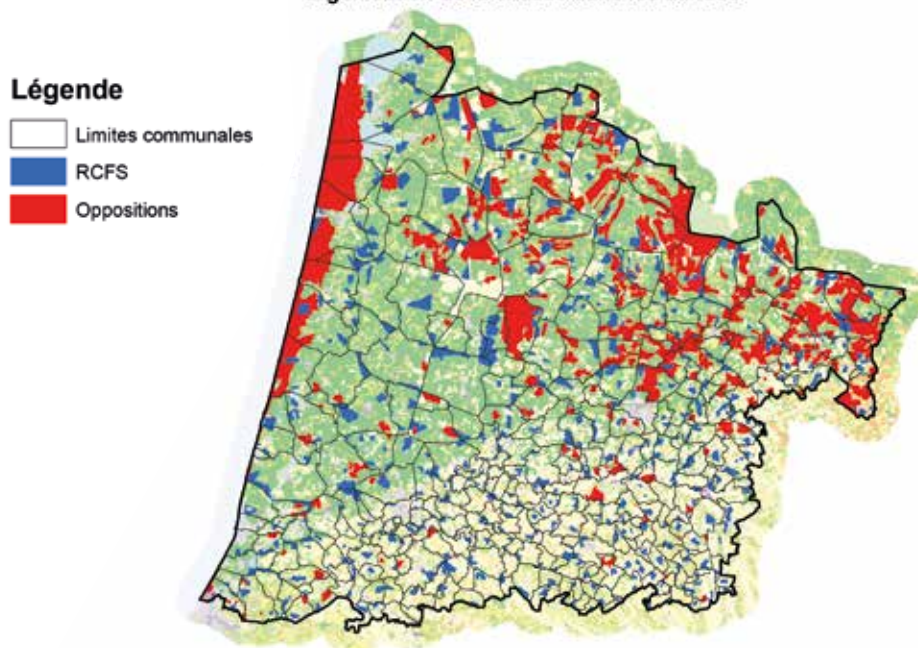
Le département des Landes se compose de 331 communes réparties sur 924 300 ha. Département dit à « ACCA obligatoires », chacune des communes, ou presque sauf exception, détient une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) ou une Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA), qui a pour objectif d'organiser la chasse sur son territoire en regroupant les chasseurs locaux et en gérant les espèces chassables en concertation avec les autres acteurs.

Le département des Landes possède alors en 2017, 324 ACCA, 3 AICA fusion, 13 AICA union, 5 Sociétés Communales de Chasse (SCC) et 337 territoires privés qui se partagent

682 821,37 ha. La réglementation impose un seuil minimum de 10% du territoire chassable en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) par ACCA. Les chasseurs détiennent alors l'outil de protection le plus important à l'échelle nationale. Bien que trop souvent méconnues, les RCFS représentent le plus important maillage de sites protégés en France avec plus de 12 000 sites pour une couverture de plus de 2,5 millions d'hectares. Grâce à ce réseau de sites protégés, les chasseurs landais contribuent activement avec environ 67 398 ha de RCFS à la protection des habitats et à la quiétude des espèces, qu'elles soient migratrices ou sédentaires tant pour la reproduction que pour le gagnage.

	Nombre	Surface estimée (ha)
ACCA	324	682 821,37
AICA union	13	
AICA fusion	3	
SCC	5	
Territoires privés	337	124 739
RCFS	-	67 398

Organisation de la chasse dans les Landes





MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF	08
LES FORMATIONS	09
La formation à l'examen du permis de chasser	09
Formation à la chasse à l'arc	12
Formation sécurité en battue	12
Formation piégeur	14
Formation gardes particuliers	14
Formation hygiène à la venaison	15
LES VALIDATIONS 2016/2017	15
Une première en France, la validation 3x sans frais	17
Le chasseur landais	17
Le prix de la validation	19
LA COMMUNICATION	20
Auprès du grand public	20
Le CPIE Seignanx et Adour intermédiaire des chasseurs dans l'éducation à l'environnement	22
Opérations caritatives	23
Communication scientifique	24
MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE	26
INTERVENTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ZONES HUMIDES	28
Bilan des Actions 2017 sur l'ensemble des sites en gestion (budget total : 253 206 €)	29
Les vaches marines	34
Les vaches béarnaises	35
Mesures compensatoires de l'A65	35
Intervention dans les programmes environnementaux	35
Partenariat avec Réseaux et Transport d'Electricité (RTE)	38
MISSION DE PRESTATION DE SERVICES ET D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES	39
SOUTIEN ET COORDINATION POUR LES ACCA	40
ADDI'CHASSE	44
MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE	46
LE GRAND GIBIER	47
LE PETIT GIBIER SÉDENTAIRE	61
LES MIGRATEURS TERRESTRES	66
OISEAUX D'EAU	77
LES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES	83
LES ESPÈCES PROTÉGÉES	84
GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER	86
INDEMNISATION ET LOCALISATION DES DÉGÂTS	87
MISSIONS DE PRÉVENTION	88
L'agrainage de dissuasion	89
La pose de clôtures	89
STRUCTURES CONNEXES	90
ALCA TORDA	91
LE FONDS DE DOTATION ALCA-TORDA BIODIVERSITÉ	93

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

Les formations dispensées par la Fédération Départementale
des Chasseurs des Landes :

Formation	Nombre de séances en 2017	Nombre de personnes formées en 2017
Hygiène et venaison	2	46
Piégeage	2	53
Arc	2	57
Gardes Particuliers	1	31
Sécurité en Battue	10	98
Permis de chasser	10	388

Permis de chasser :
21 306 validations départementales pour la saison 2016/2017,
soit 220 chasseurs départementaux de moins.
288 personnes ont réussi l'examen du permis de chasser cette année.

Campagne	DEPARTEMENTAL	Dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	9J	3J
09/10	24 610	200	466	106	540
10/11	23 962	277	454	104	524
11/12	23 744	289	426	97	521
12/13	23 142	267	387	131	572
13/14	22 449	256	384	133	702
14/15	22 122	233	346	134	781
15/16	21 526	263	332	135	879
16/17	21 306	291	326	139	927

45 % de validations internet (9 509 e-validation soit 42% de plus qu'en 2015/2016)



LES FORMATIONS

Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement et aux statuts des Fédérations, la Fédération des Chasseurs des Landes dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs actuels ou futurs et/ou aux piégeurs. On distingue 6 types de formations. Une nouvelle formation a été élaborée par le service technique et sera proposée en 2018 : la formation affût/approche.



Formation à l'examen du permis de chasser

Rappel : nouvelles modalités de l'examen du permis de chasser en 2014

Depuis le premier janvier 2014 les modalités de l'examen du permis de chasser ont changé. Les épreuves théoriques et pratiques ont été regroupées en une seule épreuve. Il en est de même pour la formation. Les autres modifications sont résumées dans le tableau suivant :

	Ancienne version	Nouvelle version
Formations	2 demi-journées	1 demi-journée
Examens	2 sessions (théorie et pratique)	1 session
Evaluation sur le semi-automatique	Non	Oui (Possible)
Méthode de saisie	Tablette	Ordinateur
Nombre de questions théoriques	21	10
Note d'obtention	16/21 pour la théorie 16/21 pour la pratique (Hors fautes éliminatoires)	25/31 (Hors fautes éliminatoires)

Plus que jamais, il est très important de travailler en amont le passage de cet examen qui n'est pas simple. Il est impératif que le candidat s'entraîne seul, pour cela de nombreuses aides sont possibles, la fédération peut mettre à disposition un manuel du permis de chasser ainsi qu'un DVD. Il est également possible de s'entraîner sur internet, notamment sur le site de la Fédération des Landes www.fedechasseursLandes.com ou de la fédération Nationale des Chasseurs www.chasseurdefrance.com.

Une nouvelle formation dispensée par le personnel technique fédéral : Formation affût/approche

En raison du développement de ce mode de chasse, intimement lié à l'évolution des pratiques cynégétiques ainsi que pour répondre à l'augmentation des populations de sanglier, la FDC40 a senti le besoin d'encadrer cette activité. Les axes principaux abordés seront : la sécurité, la réglementation et les équipements.

La chasse à l'affût et à l'approche est de plus en plus pratiquée non seulement pour le tir du chevreuil en été mais également comme moyen complémentaire de lutte contre les populations de sanglier.

**Lors de l'année 2017, 438 candidats ont passé
l'examen, 288 l'ont obtenu.**

L'examen du permis de chasser dans le département des Landes affiche un taux de réussite de 65,6 %.

Il sous-entend que le permis de chasser reste une épreuve relativement technique. Pour information, le taux de réussite du baccalauréat général, en 2017 était de 87,9 % (source : Ministère de l'éducation nationale).

Le taux d'absentéisme d'environ 10,7 % est beaucoup trop important.

La fédération réfléchit à un système de cautionnement pour limiter le nombre de chasseurs s'inscrivant mais ne venant pas à la formation. L'argument de la disponibilité est rapidement contredit : lorsque des formations sont organisées pendant les vacances scolaires ou les weekends, le taux d'absentéisme est le plus haut.

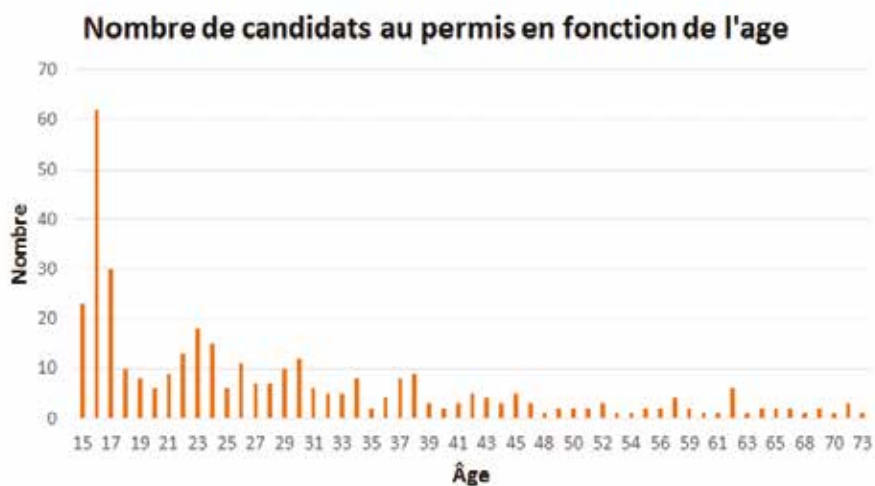


Les statistiques de réussite au cours de l'année 2017 sont les suivantes :

MOIS	INSCRITS	ABSENTS	REFUSÉ	PRÉSENTS	REÇUS	AJOURNÉS	% réussite
JANVIER	44	4	0	40	31	9	77,50%
FÉVRIER	44	7	0	37	21	16	56,76%
MARS	44	4	0	40	33	7	82,50%
AVRIL	43	5	0	38	28	10	73,68%
MAI	43	4	2	37	29	8	78,38%
JUIN	44	5	0	39	26	13	66,67%
JUILLET	44	2	0	42	30	12	71,43%
AOUT	AUCUNE SESSION D'EXAMEN						
SEPTEMBRE	44	3	0	41	35	6	85,37%
OCTOBRE	AUCUNE SESSION D'EXAMEN						
NOVEMBRE	44	8	0	35	27	7	77,14%
DÉCEMBRE	44	5	0	39	28	11	71,79%
TOTAL GÉNÉRAL	438	47	2	388	288	99	74,23%

Le candidat :

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de candidats selon leur âge pour l'épreuve pratique en 2017.



L'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 28 ans (*idem 2016*). Cet âge moyen est important, il est expliqué par la présence de candidats âgés, jusqu'à 73 ans. L'âge médian est de 24 ans, c'est-à-dire que la moitié des candidats a 24 ans ou plus et l'autre moitié 24 ans ou moins.

La classe d'âge la plus représentée est celle des 16 ans.

32 inscrits, soit 7,3 % (*8% en 2016*), étaient des candidates ce qui est 4 fois plus que le taux de chasseresses dans le département.

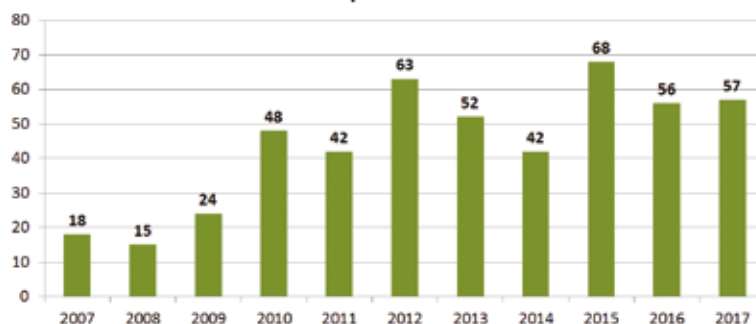
Formation à la chasse à l'arc

Instaurée par arrêté ministériel en 1995, cette formation permet, à tout titulaire du permis de chasser qui y prend part, de pouvoir chasser suivant ce mode de chasse spécifique.

Elle est indispensable pour pratiquer la chasse à l'arc.

En une journée, mais ventilée en deux parties, l'une pratique et l'autre théorique, le futur chasseur à l'arc y apprend les règles de sécurité, le matériel, les zones anatomiques à atteindre.

Nombre de personnes formées à la chasse à l'arc depuis 2007



Depuis 1995, dans les Landes, ce sont 717 candidats qui ont été formés par un technicien cynégétique fédéral en collaboration avec l'association ARTEMIS qui fédère ces chasseurs. Depuis 2014 trois personnels de la fédération peuvent former des candidats à la chasse à l'arc.

depuis ces dernières années. On remarque de plus que cette pratique semble attirer de plus en plus de jeunes chasseurs. En effet si l'âge moyen du chasseur landais augmente, celui du participant à la formation chasse à l'arc diminue.

Le nombre de personnes intéressées varie d'une année sur l'autre, mais on constate tout de même une tendance à l'augmentation du nombre de participants

La chasse à l'Arc est donc une pratique attirant plutôt (mais pas que) une jeune génération de chasseurs, pour cela la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes encourage son développement.

Formation sécurité en battue



Depuis l'été 2004, profitant des équipements qu'elle a créés au centre de formation, la Fédération propose aux ACCA d'inscrire les chasseurs désireux de suivre une demi-journée de sensibilisation à la sécurité en battue. En une demi-journée, les chasseurs volontaires affinent leurs connaissances pratiques et théoriques en vue de l'optimisation de la sécurité lors des battues.

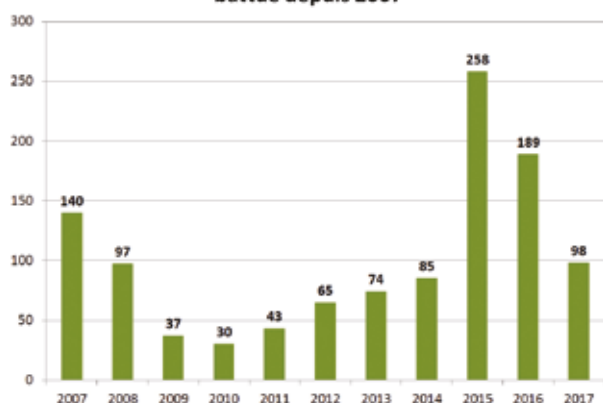


Depuis l'été 2004, profitant des équipements qu'elle a créés au centre de formation, la Fédération propose aux ACCA d'inscrire les chasseurs désireux de suivre une demi-journée de sensibilisation à la sécurité en battue. En une demi-journée, les chasseurs volontaires affinent leurs connaissances pratiques et théoriques en vue de l'optimisation de la sécurité lors des battues.

Lors de cette formation, sont réalisés :

- Du tir sur Sanglier courant
- Du tir à plomb sur chevreuil 3D
- Le réglage de l'arme
- Des cours de connaissances balistiques
- Des cours de connaissances théoriques et pratiques sur la sécurité et les différents modes de chasse

Nombre de candidats formés à la sécurité en battue depuis 2007



Ce sont 1433 candidats qui ont été formés à la sécurité en battue depuis 2004. Le nombre de candidats formés par an a été variable depuis le début des formations.

Le nombre important de personnes formées à la sécurité en 2015 et 2016 reflète l'effort de formation et d'information engagé par la fédération en 2014 et 2015.

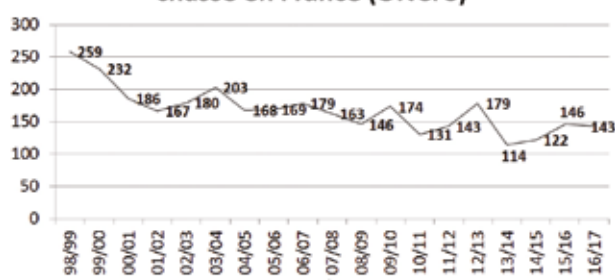
En effet de nombreuses réunions de secteurs spécifiques à la sécurité ont été organisées dans tout le département. Lors de ces réunions il a été rappelé aux chasseurs, les principes des règles de sécurité et les nouvelles dispositions du schéma départemental.

Ainsi un grand nombre de personnes ont été formées et la tendance actuelle est à la baisse puisque l'année 2017 se caractérise par une diminution du nombre de personnes formées s'expliquant sûrement par le fait qu'une majorité de chefs de battue et de ligne ont déjà suivi cette formation. Néanmoins la Fédération reste vigilante à la problématique sécurité en maintenant celle-ci.

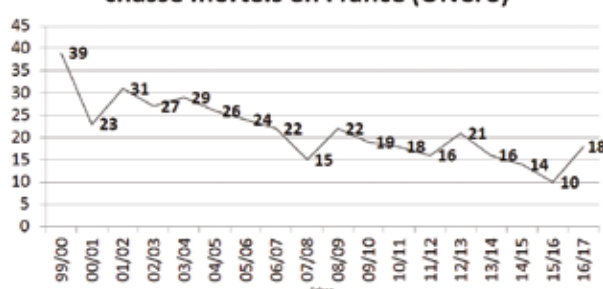
Nous rappelons qu'en cas d'infraction aux règles élémentaires de sécurité, cette formation est obligatoire pour le contrevenant

Pour compléter cette partie vous trouverez ci-dessous une représentation de l'évolution des accidents de chasse sur le territoire national :

Evolution du nombre d'accidents de chasse en France (ONCFS)



Evolution du nombre d'accidents de chasse mortels en France (ONCFS)



On constate que le nombre d'accidents de chasse, mortels ou non, est en baisse et s'inscrit dans la tendance générale de diminution depuis 15 ans. Aucune pratique sportive ne peut se vanter de présenter un risque zéro, cependant nous souffrons de

l'image que donne l'utilisation d'armes à feu. La majorité des accidents mortels est liée à un manquement aux règles élémentaires de sécurité c'est pourquoi la sensibilisation et la formation restent le maître mot de la Fédération.

Formation piégeur

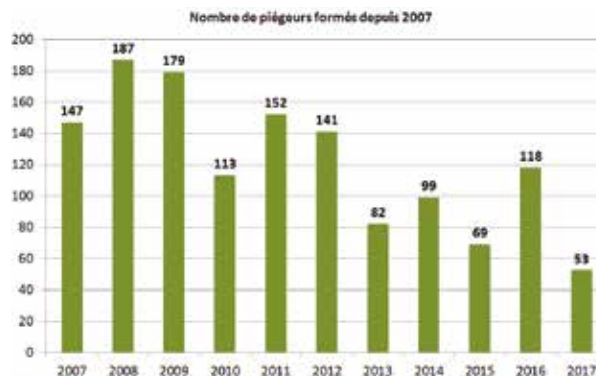


Toute personne qui utilise des pièges (*hors pièges de catégorie 1*) doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, que dispense la Fédération.

La formation est réalisée au centre de formation de Vert et permet au piégeur d'acquérir une connaissance fine dans tous les domaines de la pratique, de la législation à la biologie en passant bien évidemment par la technique.

La Fédération, en partenariat avec la FDGDON (*Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles*), forme plusieurs dizaines de piégeurs chaque année.

1644 piégeurs actifs sont déclarés dans le département des Landes en 2016.



Formation gardes particuliers

En réponse aux besoins du terrain, la Fédération s'associe à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) afin de former les gardes particuliers. Véritable relais entre les détenteurs de droits de chasse et les chasseurs, le futur garde y abordera les aspects juridiques, cynégétiques et écologiques indispensables à la pratique. Cette formation est obligatoire pour l'obtention de l'agrément de garde particulier.





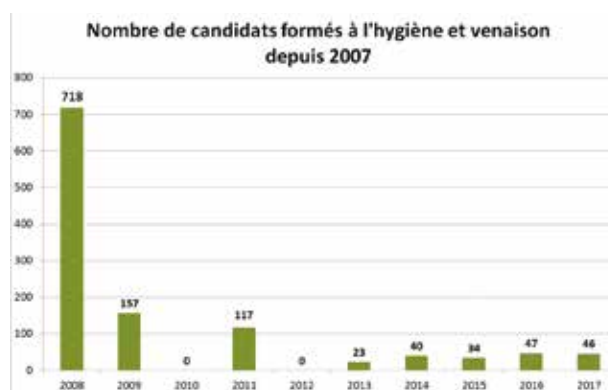
Le département des Landes, territoire majoritairement géré par les Associations Communales de Chasse Agréées, ne forme en réalité que peu de gardes particuliers puisque ce sont de 25 à 35 personnes par an qui participent à la formation. Il semblerait que les besoins des détenteurs de droits de chasse soient assurés.

Formation hygiène à la venaison

La formation à l'hygiène à la venaison est dispensée depuis 2008 en réponse à l'évolution de la réglementation européenne en matière de sécurité sanitaire. Elle forme les chasseurs à l'analyse du gibier tué à la chasse afin d'en contrôler l'état sanitaire.

Ces contrôles sont indispensables en cas de vente ou de don d'un animal gibier. Concernant le sanglier, la recherche de larves de trichine dans la venaison est, en plus, obligatoire pour des repas incluant des non-chasseurs.

À ce jour, 1182 personnes ont été formées.



LES VALIDATIONS 2016/2017

Pour la saison 2016/2017 le nombre de validations du permis de chasser est le suivant :

Type	Départemental	dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	Permis 9 Jours	Permis 3 Jours
Nombre	21 306	291	326	139	927

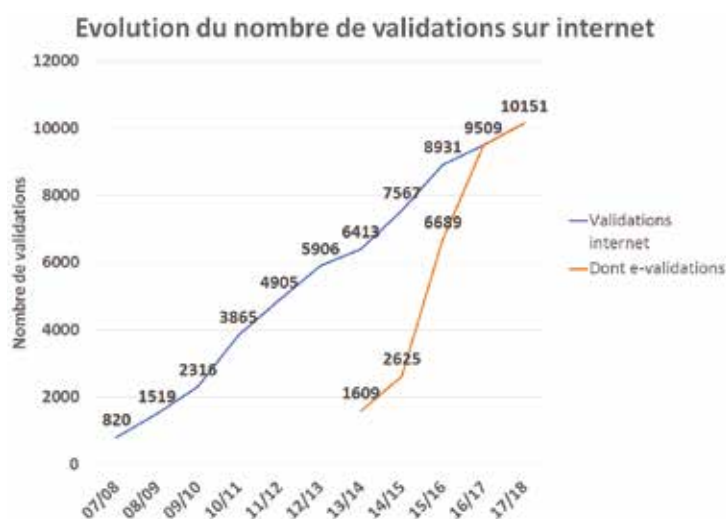
Le contexte national d'évolution du nombre de permis est bien connu : il est clairement à la baisse de manière continue depuis plus de 30 ans. Le département des Landes n'échappe pas à la règle même si le nombre de nouveaux chasseurs semble légèrement augmenter (+25% en deux ans). Ainsi depuis 1982 le département a perdu près de 20 000 chasseurs (50% de l'effectif initial).

En parallèle de cette évolution, l'augmentation des populations de grand gibier, notamment le sanglier, ne rompt pas la diminution des effectifs de chasseurs.

Pour les validations 2016/2017, 9 509 permis ont été validés sur internet. Ce mode de validation devient donc une partie importante de la gestion administrative du permis de chasser preuve que notre loisir n'échappe pas à l'évolution technologique.



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de validations sur internet :



Avec près de 45% des validations en 2016/2017, la validation par internet présente un succès important. Il ne s'agit pas là d'un allègement du travail des fédérations dans le traitement de la validation puisque la partie administrative reste la même, c'est en revanche une simplification importante pour le chasseur.

Cette évolution vers la mobilité et la simplification va même plus loin avec la e-validation. Depuis la saison 2016/2017, les validations sur internet sont inéluctablement des e-validations car il n'est plus proposé au chasseur qui valide en ligne, de se faire envoyer la validation

par la FDC40. Ce système a pour objectif de simplifier la procédure ainsi que de permettre l'impression de la validation en cas de perte. Le chasseur depuis internet peut directement imprimer son permis de chasse, s'évitant ainsi le déplacement ou le courrier, et surtout disposant immédiatement de son titre annuel.

Astuce validation : n'hésitez pas à vous imprimer plusieurs e-validations afin d'en placer dans les différentes vestes, pantalons, véhicules... vous évitez ainsi l'éventuel oubli.



Une première en France, la validation 3x sans frais

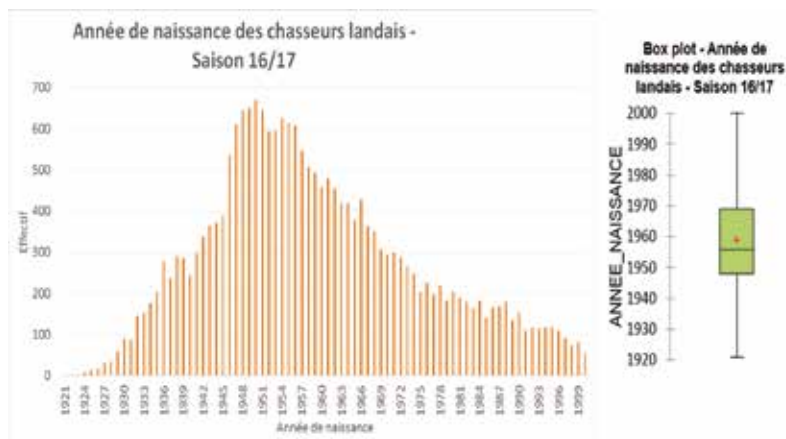
Lancée à titre expérimental en 2016 en ne le proposant qu'au guichet dans un premier temps, la validation en 3x sans frais a été ouverte cette année à tous les adhérents. En 2017, 2 984 chasseurs (2 908 en ligne et 76 au guichet) ont profité de cet

avantage. Alors si l'objectif est d'apporter un service supplémentaire aux adhérents en facilitant les procédures, il n'en demeure pas moins que l'intérêt de cette démarche est de favoriser l'accès à la pratique de la chasse pour des chasseurs qui aujourd'hui, multiplient parfois les activités ou peuvent avoir un revenu modeste.

Le chasseur landais

L'âge moyen du chasseur dans les Landes est de 57 ans. L'âge médian est de 60 ans, c'est-à-dire que la moitié des chasseurs ont 60 ans ou plus.

Le graphique ci-contre représente la pyramide des âges de la chasse landaise :



STATISTIQUES DESCRIPTIVES

Minimum	1921
Maximum	2000
1er Quartile	1948
Médiane	1956
3ème Quartile	1969
Moyenne	1959
Variance (n-1)	254,961
Ecart-type (n-1)	15,967

L'année de naissance la plus représentée est 1950 soit 67 ans. On constate tout de même que la chasse n'est pas pratiquée par une majorité de jeunes, et que cet état de fait est une réelle inquiétude pour la fédération, dans un contexte où les exigences vis-à-vis des chasseurs augmentent. Le chasseur le plus âgé à 95 ans (*validation symbolique*).

La carte suivante présente le département de résidence de chasseurs non landais ayant validé dans les Landes et le nombre de chasseurs originaires de ce département pour la saison 2016/2017.

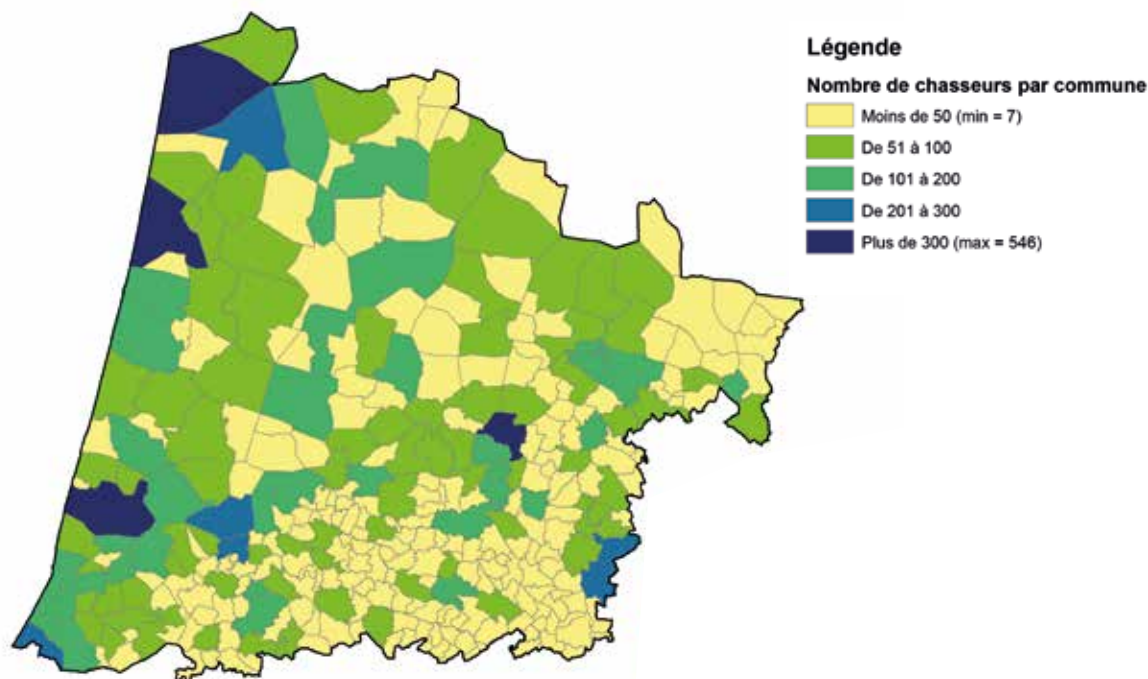
On remarque que la chasse Landaise n'est pas qu'une affaire de Landais puisque notre département accueille des résidents de toute la France. La majorité provient du quart sud-ouest et représente une part non négligeable de nos chasseurs.

Origine des chasseurs landais - Saison 2016/2017



On peut également regarder l'origine des chasseurs au sein du département. La carte suivante présente la commune de résidence des chasseurs ayant validé en 2016/2017 dans le département.

Communes de résidence des chasseurs landais ayant validé en 2016/2017



On note que l'origine de la majorité des chasseurs reste la côte, ce qui correspond à la répartition générale de la population. Les tableaux suivants présentent le nombre de chasseurs validant dans les landes et la proportion de la population que cela représente :

► Pour les 10 communes où résident le plus de chasseurs

Commune	2016/2017	Population (2014)	%
Mont de Marsan	546	31 009	1,76 %
Soustons	394	7 611	5,18 %
Biscarrosse	330	14 174	2,33 %
Mimizan	322	6 923	4,65 %
Saint-Paul-lès-Dax	273	13 189	2,07 %
Dax	247	20 485	1,21 %
Aire-sur-l'Adour	237	6 186	3,83 %
Parentis-en-Born	223	5 772	3,86 %
Tarnos	209	12 354	1,69 %
Saint-Martin-de-Seignanx	196	5 016	3,91 %



► Pour les 10 communes où résident le moins de chasseurs

Commune	2016/2017	Population (2014)	%
Bergouey	7	122	5,74 %
Argelouse	8	90	8,89 %
Dumes	8	269	2,97 %
Mano	8	128	6,25 %
Arsague	9	378	2,38 %
Baudignan	9	52	17,31 %
Beyries	9	119	7,56 %
Monget	9	91	9,89 %
Uza	9	161	5,59 %
Gibret	10	105	9,52 %

Avec une population de 400 477 habitants (source INSEE, estimation 2014) le département présente 5,3% de chasseurs. Pour rappel la France compte en moyenne environ 2 % de chasseurs.

Le département des Landes avec son territoire rural, se positionne dans la tranche supérieure du nombre de chasseurs par habitant.

Le prix de la validation

Pour la saison de chasse 2016/2017, les composantes du prix de la validation étaient les suivantes :

Type de validation	Adhésion Fédération	Timbre grand gibier national	Redevance cynégétique (oncfs)	Droit de timbre (Etat)	Cotisation pour le budget dégât	Prix total
Départementale	89,00 €	-	43,79 €	9,00 €	6,00 €	147,79 €
Départementale nouveau chasseur = validation nationale	30,00 €	1,00 €	21,90 €	9,00 €	-	61,90 €
Nationale	89,00 €	(72,00 €) Optionnel	223,64 €	9,00 €	6,00 €	327,64 € (399,64 €)
Départementale 9 jours	47,50 €	-	26,51 €	9,00 €	-	83,01 €
Départementale 3 jours	23,75 €	-	17,27 €	9,00 €	-	50,02 €

La gestion administrative de la chasse est une mission extrêmement importante à la Fédération en termes de budget et de temps de travail. Pour cela une équipe cohérente permet d'assurer ces missions.

N'oublions pas qu'à la Fédération sont traités chaque année :

- 22 000 permis
- 18 000 carnets bécasses
- 901 carnets tonnes
- 2000 carnets alouette
- Plusieurs centaines de dossiers dégâts
- Plusieurs milliers de courriers
- Une moyenne de 20 mails et 30 appels téléphoniques par jour
- Une dizaine de visites par jour

Le service administratif de la Fédération des Landes peut se vanter d'une grande efficacité dans un contexte où la charge administrative exigée aux Fédérations, aux territoires et aux chasseurs est de plus en plus importante.

LA COMMUNICATION

Partie intégrante des missions des Fédérations, la communication permet de valoriser l'importance de l'activité cynégétique dans la gestion du milieu naturel et de faire comprendre la nécessaire prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire. Pour cela, la Fédération s'est dotée d'outils, de compétences et publie régulièrement les synthèses de ses travaux : *Hivernage des Oiseaux d'eau dans le département des Landes - 25 années de suivi*, *Conservation des zones humides landaises - 35 ans d'action des chasseurs*, *Le suivi des populations de cervidés dans le département des Landes - Analyses & Résultats, ...*

Auprès du grand public

Les expositions et manifestations

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à certaines grandes manifestations départementales et nationales. Le but de ces expositions est de :

- ✓ Toucher un public aussi large que possible.
- ✓ Promouvoir les missions de la Fédération et des chasseurs locaux au-delà du sens restrictif de la gestion cynégétique.

- ✓ Apporter concrètement quelques éléments d'actions concernant la gestion d'une espèce (par exemple le chevreuil), ou d'un habitat (les zones humides, la forêt galerie), ou de milieux (*barthes, marais littoraux, ...*).

- ✓ Susciter des questions, un débat.

La Fédération met, par ailleurs, à disposition des ACCA qui organisent des manifestations, du matériel d'exposition.

Ainsi, en 2017 la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes aura été présente :

- Aux journées mondiales des Zones Humides
- A la foire de Bordeaux
- Aux journées Aquitaine Nature
- A la fête de la chasse à Castelnaud-Chalosse et Labrit
- A la fête de la grue : Grus Gascogna
- Au Printemps des Landes
- Aux journées du patrimoine
- Au marché de nuit à Losse
- Aux automnales de Sabres



Les animations

La fédération développe sa politique d'animations auprès du grand public. L'expérience montre que la réalisation d'animations, reste un bon moyen de communiquer et de faire connaître les actions, ainsi que la pratique de l'activité cynégétique et son intérêt. Pour cela elle s'entoure de partenaires ancrés au territoire et réalise également nombre d'animations en interne.

Le volet animation de la fédération est

orienté vers deux types de publics : le grand public et les scolaires. Le grand public est généralement invité à visiter les sites de la fédération afin d'y appréhender la notion de zones humides, de faune sauvage, de gestion, d'acteurs locaux.

Les animations auprès des scolaires sont plus ciblées sur la découverte et l'apprentissage de la nature en général, où sont expliquées les notions d'écosystème, de milieux, de migration... L'ensemble de ces animations ont mobilisé le personnel technique sur plus de **200 heures**.

Visites de sites

Les visites de sites ont été initiées en 1990 à Saint-Martin-de-Seignanx avec un succès important.

Elles ont été renforcées par des opérations « portes ouvertes » sur certains des autres sites de la Fédération (*Marais de Sore, Lagune de Vert, Barthes de Pontonx...*) ainsi que par les Journées Aquitaine Nature où la Fédération a ouvert une partie de ses sites aux publics. Les techniciens fédéraux ont pu faire visiter la réserve des Barthes de Saint Martin de Seignanx et Pontonx-sur-l'Adour, la lagune de Latapy à Vert, le

marais d'Aureilhan ou encore la Plaine de Pigeon à Lit-et-Mixe.

De plus, sont mis à disposition pour le public, des observatoires situés en bordure des réserves de Pontonx-sur-Adour et de Saint-Martin-de-Seignanx. Ouverts toute l'année, ils permettent de sensibiliser le public à l'importance des zones humides. Ils sont également pourvus d'informations sur l'action fédérale et sur l'action des chasseurs locaux. Pour exemple, environ 12 000 visites annuelles sont enregistrées à l'observatoire de Saint Martin de Seignanx où l'accès est libre et gratuit.

Pour 2017, en plus des 59 animations menées durant toute l'année sur les différents sites en gestion, la fédération a participé aux grandes manifestations suivantes :

- Journées Mondiales des Zones Humides dans le Born ainsi que sur le rôle des barthes de l'Adour face aux inondations avec la visite de la réserve de Saint-Martin-de-Seignanx
- Journées Aquitaine Nature
- Randonnée découverte des barthes de

Pontonx, de leur fonctionnement et des oiseaux

- Printemps des Landes
- Journées du patrimoine
- Découverte des zones humides du Born
- Découverte des zones humides de l'Armagnac

Animations auprès du grand public

En plus des visites de sites proposées chaque année, la fédération propose l'observation de grues en hivernage sur ses sites.

Lors de l'hiver 2016/2017, 48 personnes ont participé à cette animation sur les sites de Saint-Martin-de-Seignanx, Latapy, et la Roustouse, sans compter les personnes ayant suivi ces animations menées par des partenaires sur les sites de la Fédération.

Animations auprès des scolaires et étudiants

La fédération s'engage à mener une politique d'éducation à la nature auprès des scolaires des Landes.

Appuyée pour cela par le CPIE Seignanx et Adour, la Mairie de Pontonx-sur-l'Adour et parfois d'autres partenaires, elle propose des activités et animations pédagogiques pour la découverte de la nature et des grands processus naturels pour des enfants ou des étudiants. 2017 est marquée par un total de 594 élèves/étudiants ayant suivi les animations fédérales.

En parallèle, la fédération forme des bénévoles des ACCA à la réalisation de temps d'activités périscolaires. Face à une recrudescence des demandes des mairies auprès des ACCA de réaliser des animations auprès des scolaires, la fédération propose la formation et la mise à disposition de matériel pour nos adhérents.

Par ce biais, l'activité chasse est un relai dans les écoles pour l'éducation à la nature et à l'environnement.



Le CPIE Seignanx et Adour, intermédiaire des chasseurs dans l'éducation à l'environnement

Initiée, depuis 1976, par la Fédération des chasseurs, l'action auprès des scolaires est en partie déléguée au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Seignanx et Adour, qui peut, ponctuellement, être aidé par du personnel fédéral.

Cela permet de réaliser une action complète et pérenne sur l'éducation à l'environnement auprès de 4000 scolaires chaque année. Les sujets abordés sont variés bien que le thème principal soit axé sur les zones humides et sur les Barthes en particulier, où est abordé le rôle important qu'y jouent les chasseurs.

Par cet intermédiaire le nombre de personnes sensibilisées, aux Barthes, aux oiseaux d'eau, à la gestion de sites etc... est important et l'action du CPIE permet de toucher un large public diversifié dans le domaine de l'éducation à l'environnement.



Presse et journaux télévisés

La fédération intervient régulièrement dans la presse spécialisée ou généraliste, qu'elle soit écrite, sur internet ou même télévisuelle. Ainsi le service technique et le centre Alca Torda ont pu, cette année, rencontrer des journalistes des chaînes radio tel que Sud Radio ou TV tels que France 3 et TVPI.

Web

Le site internet permet de renforcer la communication avec les chasseurs et de diffuser de l'information au plus grand nombre. Il permet également la simplification de certaines démarches et du contact avec votre Fédération.

www.fedechasseursLandes.com

Le site internet vous permet de suivre en temps réel l'évolution de la réglementation, ainsi que les animations encadrées par la Fédération. Il vous est aussi possible

de vous inscrire pour l'examen du permis de chasser, de valider et de payer votre validation saisonnière.

Le projet Addi'chasse est également un excellent vecteur de communication tant dans le monde cynégétique qu'en dehors. De nombreux articles se sont consacrés à ce projet et des reportages télévisuels ont été réalisés à ce sujet.

N'oubliez pas de consulter notre page **f Facebook** pour une information cynégétique au fil des événements. Vous y trouverez également les réactions en direct des passionnés de chasse landaise. Ce sont déjà plus de 5300 membres qui participent, constituant ainsi un réseau important au niveau landais.

Opérations caritatives

La générosité des chasseurs n'est plus à prouver avec la participation de plus de 70 ACCA sur 2 opérations de dons de chevreuils organisées en fin d'année dans le cadre de l'opération nationale « Les chasseurs ont du cœur ». Une première a vu le jour en collaboration avec la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques en novembre. Malgré une période délicate pour la réalisation de battues au chevreuil, fièvre bleue oblige, 23 ont pu être donnés à la

Banque alimentaire des Landes par les chasseurs landais.

La seconde édition en décembre, période plus propice, a permis d'offrir 42 chevreuils.

En cumulé, ce ne sont pas moins 400 kg de chevreuils prêts à consommer (*rôti, sauté, émincé, ...*) qui ont pu être distribués et servis aux plus démunis lors du repas de Noël organisé par le Café'Music le 24 décembre.

Communication scientifique

En raison de son expertise en termes de connaissances du territoire et de suivi des espèces, la Fédération produit ou co-produit régulièrement des documents à portée scientifique, à destination du grand public ou des professionnels. Cette mission de production de documents scientifiques est indispensable pour la valorisation de l'activité chasse.

Evaluation des prélèvements bécasse (FRC Nouvelle-Aquitaine)

La FRC Nouvelle-Aquitaine a mis en place une étude statistique, opérée par un statisticien professionnel, sur les prélèvements de bécasse au niveau régional. Depuis quatre saisons, cette étude s'appuie sur un échantillon des carnets retournés aux Fédérations. Il permet de tirer des conclusions fiables sur les prélèvements en termes de quantités, mais également en termes de répartition dans le temps, d'organisation de cette chasse, et de comparer ces données et les différentes mesures de gestions mises en place dans les départements aquitains.

Il est important de savoir que cette étude est au cœur d'un débat important au sein des instances cynégétiques. En effet, les fédérations de Nouvelle-Aquitaine font le choix de la réalisation de cette étude afin d'alléger la contrainte que peut représenter le carnet bécasse pour le chasseur, notamment en raison de son retour obligatoire.

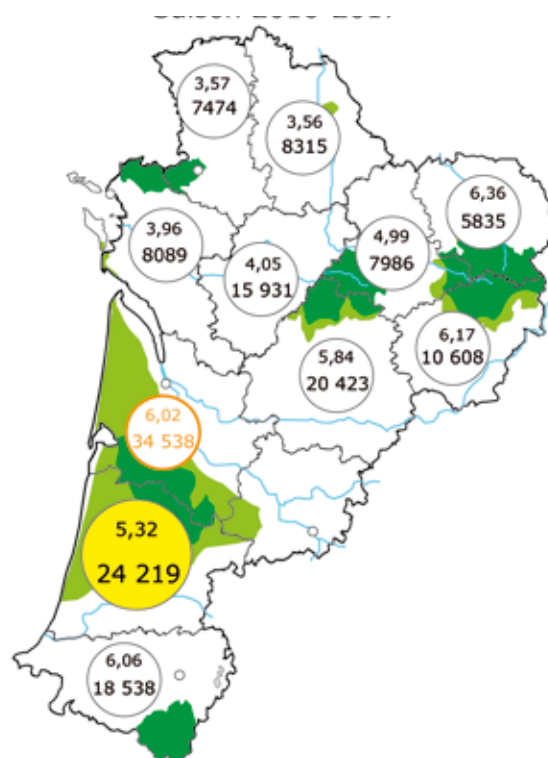
C'est la nécessité de connaître tous les prélèvements de manière exhaustive qui sert d'argument pour le retour obligatoire. La fédération de Nouvelle Aquitaine met en évidence que l'utilisation d'un simple

échantillon permet de connaître de manière tout aussi précise le prélèvement sur le territoire.

Au-delà des aspects scientifiques, les fédérations de Nouvelle-Aquitaine s'insurgent contre la volonté de créer des chasses élitistes qui ne concerneraient que des « spécialistes » qui seraient forcément la source d'un clivage supplémentaire dont les chasseurs n'ont certainement pas besoin.

Vous trouverez ci-dessous, la carte des prélèvements par chasseur et le nombre de bécasse prélevé par prélevant :

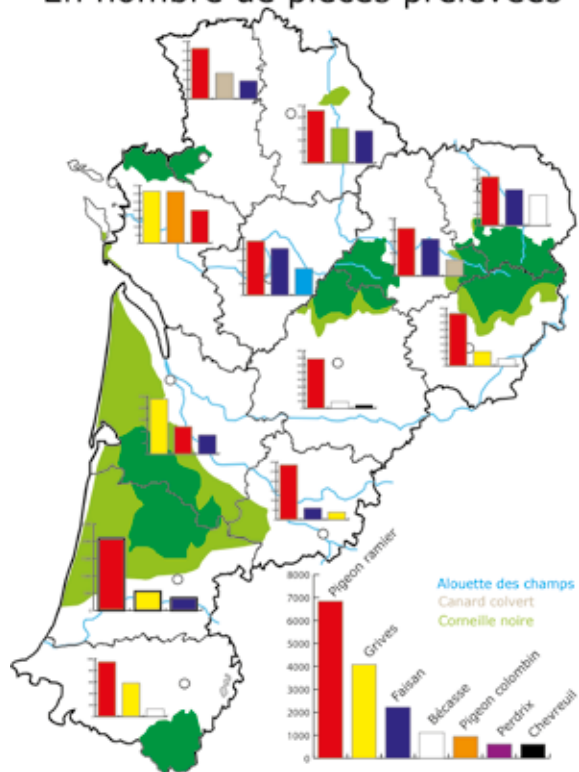
Estimation du tableau «Bécasse des bois» Saison 2016-2017



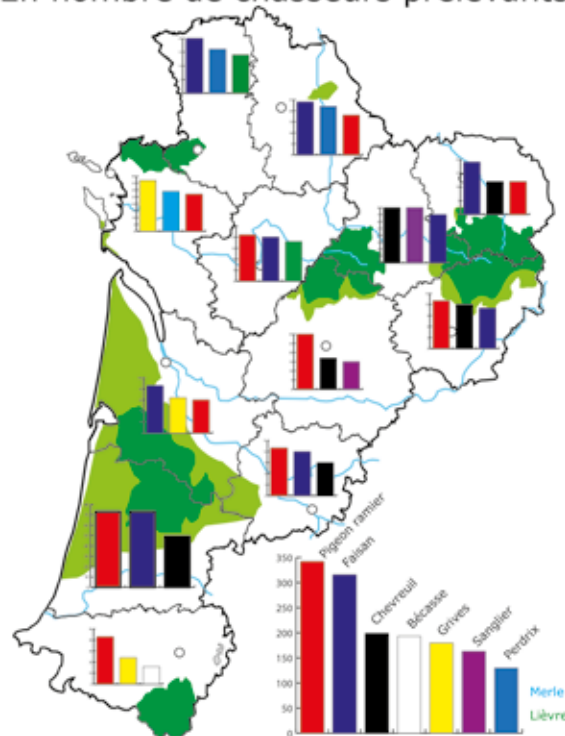
Evaluation des prélèvements toutes espèces (FRC Nouvelle Aquitaine)

La Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle Aquitaine poursuit l'évaluation des prélèvements des chasseurs aquitains. Sur la base d'une enquête papier ainsi que d'une enquête téléphonique, il a été possible d'évaluer avec une précision importante le nombre d'espèces des différents gibiers prélevés à la chasse.

En nombre de pièces prélevées

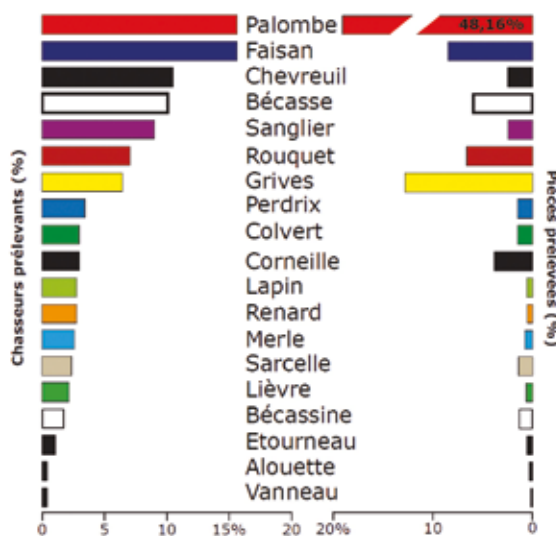


En nombre de chasseurs prélevant



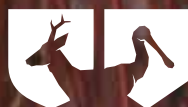
Il en ressort que les principaux gibiers prélevés en Nouvelle Aquitaine sont la Palombe, les grives (*générique*), le faisan et la bécasse et que la majorité des chasseurs prélèvent la palombe, le faisan, le chevreuil puis la bécasse.

A l'échelle départementale des Landes, ce sont respectivement la palombe, les grives et le faisan qui sont quantitativement les plus prélevés mais lorsque l'on affine l'analyse aux chasseurs, la majorité prélève respectivement la palombe, les grives et le faisan. Le caractère « chasseur de migrateurs » du chasseur landais est là encore confirmé.



MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

PAGE
26



MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental ainsi qu'à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

Pour cela, elle s'ancre dans une logique de gestion des espèces, chassables ou non, ainsi que des milieux naturels. C'est une part importante et indispensable de l'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Elle permet d'inscrire la chasse dans sa **durabilité** et de **préserver les intérêts des chasseurs**.

La gestion de la faune sauvage et du territoire qui la porte nécessite une organisation rigoureuse. Pour cela le département des Landes est découpé en **unités de gestion**. Les unités de gestion sont des regroupements communaux basés sur le contexte pédoclimatique, patrimonial, agro-sylvicole et faunistique. Véritables terroirs de chasse, ils permettent un suivi précis des populations.

Pour ce faire, 8 techniciens se partagent l'ensemble du territoire landais. Leur répartition est la suivante.

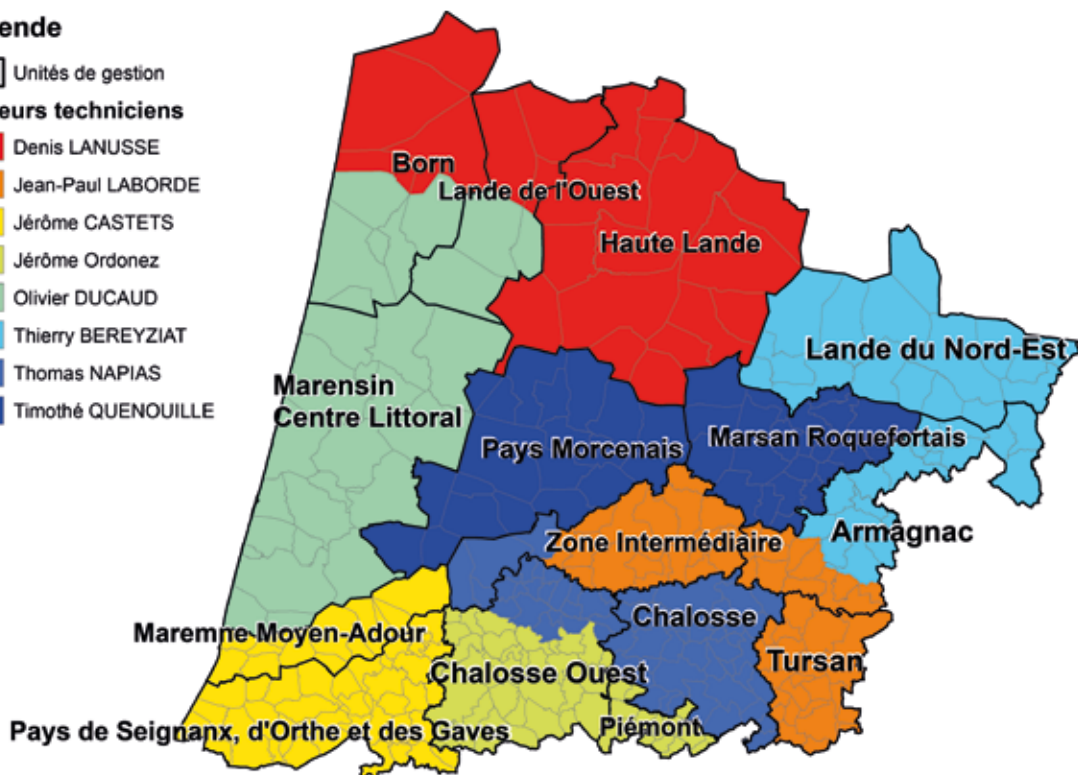
Organisation géographique du service technique fédéral

Légende

Unités de gestion

Secteurs techniques

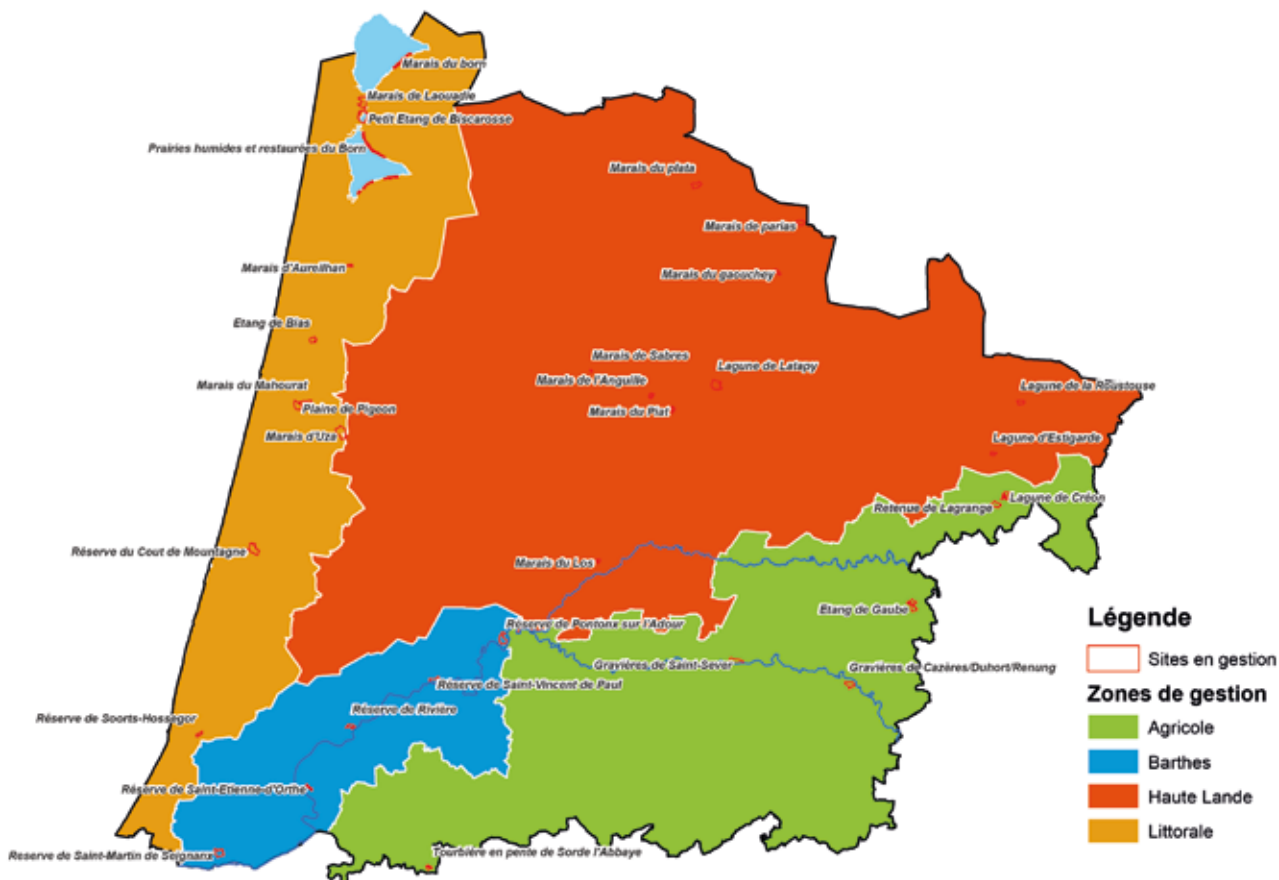
- Denis LANUSSE
- Jean-Paul LABORDE
- Jérôme CASTETS
- Jérôme Ordonez
- Olivier DUCAUD
- Thierry BEREZIAT
- Thomas NAPIAS
- Timothé QUENOUILLE



INTERVENTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ZONES HUMIDES

La Fédération est engagée dans une démarche de protection et de valorisation de zones humides. Elle a en gestion 27 sites pour une surface de plus de 2000 hectares.

Un réseau de sites en gestion



Chaque site bénéficie de l'expertise naturaliste de la Fédération, du CPIE Seignanx et Adour, ou d'intervenants privés. Grâce aux différents inventaires réalisés (habitats, faune, flore) sur chaque site, une gestion adaptée est mise en place en fonction du contexte local afin de privilégier une espèce ou un habitat inféodé au site en question.

Ces sites permettent de disposer d'une échelle de gestion et d'observation du milieu la plus précise qui soit. Ils permettent le suivi de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, de rapaces, d'insectes et d'amphibiens, ainsi qu'un suivi de l'état de la biodiversité (*ordinaire et exceptionnelle*), du milieu, des conditions climatiques et de l'hydrologie du territoire. La Fédération mène une politique de développement du nombre de sites en gestion.

L'achat de sites est dans la majorité des cas réalisé en partenariat avec un ou plusieurs acteurs institutionnels. La Fédération s'appuie sur l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Fondation pour la Protection des Habitats et la Faune Sauvage, de Communes et de propriétaires privés.

La politique d'ouverture des sites au public ainsi qu'à la chasse est variable en fonction du contexte, du milieu, de la fragilité et de la richesse écologique locale. Ainsi certains sites sont des îlots de protection dont l'entrée est interdite par arrêté alors que d'autres peuvent accueillir du public ou se voir pratiquer des activités.





L'ensemble des sites nécessite un entretien, des investissements, des suivis. Chaque année est monté un programme d'actions en faveur des zones humides Landaises. Dans la logique de conservation des habitats principalement en milieux humides, il est nécessaire de faire valoir au niveau institutionnel l'importance de la préservation de ce patrimoine naturel et

culturel. La Fédération, dans cet objectif, met en œuvre des moyens techniques, humains et financiers importants. Cette démarche est largement validée par l'ensemble de ses partenaires puisqu'elle bénéficie d'un soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 20%, du Conseil Régional à hauteur de 20%, et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 40%. Elle permet l'intégration du monde cynégétique dans les politiques publiques de protection des habitats et des espèces.

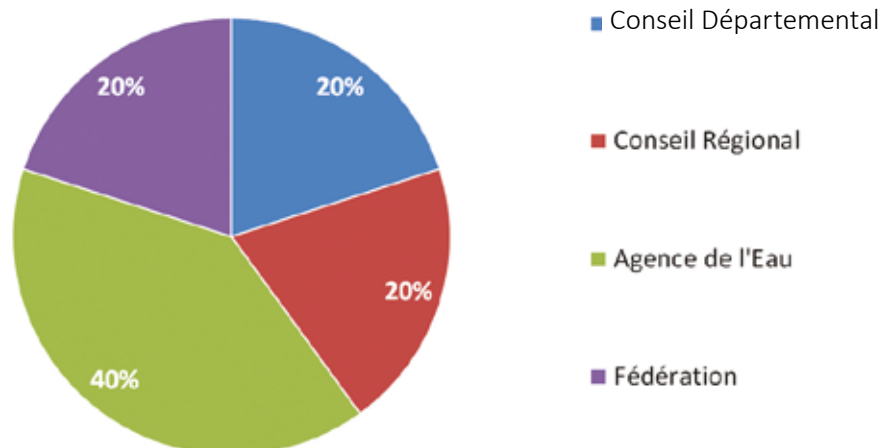
En sus, la Fédération des chasseurs est impliquée en tant qu'opérateur technique dans la co-animation de la ZPS et de la ZSC des Barthes de l'Adour. Un travail conséquent dont s'est affranchi la fédération afin de faire valoir son point de vue d'acteur historique.

Bilan des Actions 2017 sur l'ensemble des sites en gestion (budget total : 253 206 €)

Sont présentés ci-après, l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année 2017 en faveur des zones humides dont la gestion est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Ces actions sont cofinancées par les partenaires : le Conseil Départemental des Landes, Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, L'Agence de l'Eau Adour Garonne en suivant la répartition suivante :

Part de financement de chaque structure dans le programme Zones Humides



Les actions sont présentées par grandes entités territoriales :

Les Barthes

A l'origine, aménagement humain à but agricole, les Barthes de l'Adour sont aujourd'hui dotées d'une richesse écologique reconnue en raison de leur diversité d'habitats et le fonctionnement hydraulique qui les caractérise.

C'est un territoire où beaucoup d'usages se juxtaposent. La chasse, la pêche, l'agriculture, l'élevage et la sylviculture y cohabitent et participent à leur richesse. La Fédération y gère 5 sites pour 330 ha environ. Les travaux 2016 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Zone	Site	Type d'action	Détail
Barthes	Réserve de Saint-Martin-de-Seignaux	Suivis (2%)	Indices ponctuels d'abondance Recensements faune flore
		Gestion courante et entretien (40%)	Entretien mécanique Rénovation clôture bordure ouest, observatoire Gyrobroyage végétation ligneuse mégaphorbiaies
		Lutte contre la jussie (55%)	Arrachage mécanique et exportation
	Réserve de Saint-Etienne-d'Orthe	Gestion courante et entretien (92%)	Entretien mécanique des prairies (exportation) Restauration canal de ceinture Dégagements, entretien clôture
		Suivis (8%)	Indices ponctuels d'abondance (Passereaux) Suivis faune flore
	Réserve de Pontonx-sur-l'Adour	Suivis (24%)	Indices ponctuels d'abondance (Passereaux) Suivis faune flore
Gestion courante et entretien (70%)		Entretien courant des prairies	
Lutte contre la jussie (6%)		Expérimentation passage de disque	



Le Littoral

Le littoral, de par son attrait touristique, est forcément emblématique de notre département. Cette zone présente également une richesse biologique impressionnante, qui mériterait à elle seule un voyage. En arrière des dunes littorales, nombre de zones humides et marais côtoient l'urbanisation galopante. La nécessité de préservation de ces sites fait de cette zone la plus fournie en sites fédéraux. La présence des grands étangs landais renforce cet attrait. La chasse y est courante avec des techniques parfois très spécialisées. 8 sites y sont gérés pour 606 ha.



Les marais et prairies du Born y sont gérés en partenariat avec l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) qui fait partie intégrante du programme « Zones Humides » de la Fédération.

Zone	Site	Type d'action	Détail
Littoral	Barthes de Soorts-Hossegor	Gestion courante et entretien (60%) Suivis (40%)	Gestion des zones à pâturer Réfection clôture Baguage passereaux paludicoles Suivis faune
	Marais du Cout de Montagne à Léon	Gestion courante et entretien (90%) Suivis (10%)	Entretien mécanique des chemins et digues Entretien des prairies (exportation) Réfection urgente d'un seuil hydraulique Recensement des passereaux nicheurs (IPA) Inventaire de la faune et de la flore
	Marais d'Uza	Gestion courante et entretien (97%) Suivis (3%)	Limitation des rejets de saules Travaux entretien mécanique Travaux d'entretien de clôture Cartographie des habitats
	Marais de Laouadie à Biscarrosse	Suivis (22%) Gestion courante et entretien (78%)	Inventaires reptiles Suivi insectes (odonates, lépidoptères et orthoptères) Suivi botanique / Suivi faune Entretien des clôtures et layons de cloisonnement
	Marais du Mahourat	Gestion courante et entretien (96%) Suivis (4%)	Entretien des prairies avec exportation Entretien clôture Suivis faune/flore
	Marais d'Aureilhan	Gestion courante et entretien (90%) Suivis (10%)	Limitation des rejets de saules Travaux entretien mécanique et clôture Recensement des passereaux nicheurs (IPA) Suivis faune/flore
	Marais du Born	Suivis (11%) Gestion courante et entretien (89%)	Actualisation cartographie des habitats Recensement passereaux nicheurs (IPA) Suivi faune/flore Intervention ACGELB et autres prestataires
	Plaine de Pigeon	Gestion courante et entretien (40%) Suivis (40%)	Entretien clôture Suivis faune/Flore

La Haute Lande

Plateau forestier et agricole, il est une part importante du plus grand massif forestier continu d'Europe. Les lagunes et zones humides y sont les témoins d'un passé marécageux. Ces zones doivent être préservées pour assurer la continuité du patrimoine écologique du département.

La Fédération y gère 11 sites.



Bilan des travaux 2016 en haute Lande :

Zone	Site	Type d'action	Détail
Haute Lande	Marais du Piat à Garein	Gestion courante et entretien (92%)	Broyage et exportation Entretien et préparation lignes pour pose clôture
		Suivis (8%)	Suivis faune/flore
	Lagune de Latapy à Vert	Gestion courante et entretien (81%)	Gyrobroyage d'entretien avec export Entretien clôture Création passage empierré
		Suivis (19%)	Suivis faune
	Marais de l'Anguille à Garein/Luglon	Gestion courante et entretien (83%)	Gyrobroyage d'entretien avec export Entretien clôture
		Suivis (17%)	Suivis faune
	Marais de Las graves à Estigarde	Suivis (100%)	Suivis faune
	Lagune de la Roustouse à Losse	Gestion courante et entretien (91%)	Etrépage de lagune
		Suivis (9%)	Suivis faune/flore
Marais du Plata à Sore	Gestion courante et entretien (60%)	Entretien clôture	
	Suivis (40%)	Suivi fadet des laïches Suivis faune	
Marais du Parias à Callen	Gestion courante et entretien (82%)	Entretien par gyrobroyage (exportation) Entretien clôture	
	Suivis (18%)	Suivis faune/flore	
Marais du Gaouchey	Gestion courante et entretien (25%)	Entretien mécanique et manuel	
	Suivis (75%)	Suivi faune Suivi botanique	
Marais du Los à St-Yaguen	Suivis (32%)	Suivi faune	
	Gestion courante et entretien (68%)	Entretien mécanique et manuel	



La Zone Agricole



Zone de transition entre le bassin aquitain et le piémont pyrénéen, la zone agricole, comme son nom l'indique est riche d'une culture agricole de polyculture et d'élevage. Historiquement moins humide que le plateau landais, cette zone recèle cependant de territoires où la biodiversité est prégnante. La Fédération y gère 6 sites.

Zone	Site	Type d'action	Détail
Agricole	Tourbière de Sorde l'Abbaye	Gestion courante et entretien (91%)	Restauration du chemin d'accès Entretien clôture
		Suivis (9%)	Suivis faune
	Etang de Gaube à Perquie	Suivis (100%)	Suivis faune/flore
	Lagune de Pernaute à Créon	Suivis (90%)	Inventaires faune
Gestion courante et entretien (10%)		Entretien léger clôture	
Gravière de Cazères Duhort Renung	Gestion courante et entretien (66%)	Coupe sélective de bois blanc en bordure d'un plan d'eau	
	Suivis (34%)	Suivis faune/flore	

Les vaches marines

La fédération a engagé depuis 2011 un partenariat avec le conservatoire des races d'aquitaine, la réserve naturelle de l'étang de Cousseau et la SEPANSO afin d'aider à la sauvegarde et au développement de la race bovine « marine landaise ». Les partenaires initialement propriétaires du dernier troupeau existant ont confié à la fédération une partie de l'effectif. Ces animaux servent à l'entretien de certaines zones humides du département. Cette race étant rustique, l'entretien est de grande qualité eu égard aux objectifs de gestion.

Ce partenariat fonctionne très bien puisque les animaux pris en charge par la fédération se reproduisent et sont en excellente santé.



La fédération s'occupe aujourd'hui d'un troupeau de **60 à 70 têtes** de vaches marines, chiffre évoluant selon les naissances et les différents échanges avec le Conservatoire des races anciennes d'Aquitaine.

Le programme « vaches marines » est financé par le programme zones humides, donc par les partenaires cités plus haut. Le montant de l'entretien des troupeaux est le suivant :

Poste	Montant
Achat	3 700 €
Cotisations diverses	544,79 €
Travaux et équipements sur site hivernage	2 725,40 €
Prophylaxie/Vétérinaire	3 745,84 €
Frais d'alimentation	2 823,44 €
Personnel affilié à la conduite du troupeau	35 200 €
TOTAL GESTION COURANTE DU CHEPTEL BOVIN	48 739,47 €

Le coût d'entretien du troupeau de vaches marines est relativement faible eu égard à la surface qu'il permet d'entretenir. De plus la qualité du travail réalisé par les vaches sur les sites en zones humides est idéale.



Les vaches béarnaises

Depuis 2015 et dans le cadre de plusieurs programmes environnementaux, la fédération possède un nouveau troupeau de vaches béarnaises. Toujours en partenariat avec le conservatoire des races anciennes d'aquitaine, l'effectif fédéral s'élève aujourd'hui à 9 têtes.



Mesures compensatoires de l'A65

Depuis l'année 2013, la fédération intervient également dans l'établissement de plans de gestion de sites intégrés au programme de mesures compensatoires de l'Autoroute A65.

Encadrée par le Bureau d'études CDC biodiversité, la FDC40 établit des

recommandations pour la gestion de sites, dont le but est de favoriser les espèces impactées par la construction de l'Autoroute.

Deux sites sont concernés :

- Un marais en périphérie de Mont de Marsan d'une surface de 11,2 ha
- Des parcelles en prairie dans la vallée de l'Adour d'une surface de 23 ha

Intervention dans les programmes environnementaux

L'action de la Fédération dans le domaine de la conservation et gestion des habitats, résulte également de son intervention dans les commissions et réunions auprès des organismes et instances intervenant dans ce domaine

Elle intervient à titre d'expert reconnu dans la prise de décisions, depuis plus de 30 ans, et dans la gestion des zones d'intérêt écologique et donc cynégétique. La Fédération apporte des éléments de réponse dans les problématiques de conservation des milieux, enjeu fort dans le département des Landes.

L'activité cynégétique, que ce soit au niveau national ou local, est partie prenante dans l'intérêt de conservation des milieux naturels.

La Fédération des Landes appuie cette implication par son intégration dans les démarches de conservation des habitats et de mise en place de zonages de protection naturels comme les zones Natura 2000 ou les SAGE (*Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*).



INTERVENTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX ET DES ZONES HUMIDES

Ainsi, afin de faire valoir l'importance de l'activité chasse au sein du territoire, la Fédération intervient sur plusieurs projets.

Interventions en 2017 :

Projet :	Type d'intervention de la FDC40
Site Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000 : « ZPS et ZSC des Barthes »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Opérateur technique ✓ Co-animateur
SAGE des Etangs littoraux Born et Buch	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion et la protection de milieux humides ✓ Expertise environnementale ✓ Participation aux animations
SAGE de la Midouze	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux
Site Natura 2000 : « Réseau Hydrographique des affluents de la Midouze »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale ✓ Réhabilitation/Gestion du Marais du Los à Saint-Yaguen
Site Natura 2000, la gélise.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000, Midou-Ludon.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000 : Le marensin (4 sites regroupés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Comités de Sites des Barthes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise environnementale ✓ Expertise historique ✓ Participation à l'élaboration des plans de gestion
Comité de site des carrières de Tercis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise environnementale (avifaune) ✓ Défense des intérêts cynégétiques
Comité régional paritaire sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Observatoire des dégâts forestiers par les cervides ✓ Défense des intérêts des chasseurs
Stratégie d'intervention foncière des Barthes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Défense des intérêts cynégétiques ✓ Préservation des zones humides ✓ Maintien des usages



La présence de la Fédération dans l'ensemble de ces comités demande un temps très important en raison de la fréquence de ces réunions. Le choix de la Fédération est d'être une part active des différentes organisations environnementales du département des Landes.

Pour 2017, la participation à l'ensemble des réunions Natura 2000 et des commissions environnementales représente plus de **1000 Heures de travail** effectif, ce qui correspond approximativement à un temps complet sur l'année. Cette charge est indispensable pour la prise en compte pragmatique de la chasse dans l'ensemble de ces documents.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Barthes de l'Adour

Le Document d'Objectifs (*DocOb*) de la Zone de Protection Spéciale (*ZPS*) des Barthes de l'Adour a été validé par son comité de pilotage le 11 mai 2015. Il est l'aboutissement d'un long travail de terrain, d'observations, de suivi, mais aussi d'analyse de l'interaction entre les espèces recensées et les activités pratiquées, et bien sûr de plusieurs dizaines d'années de travail et de défense de ce milieu. C'est d'autant plus important dans les Barthes du fait que l'équilibre presque symbiotique entre les activités et le milieu est à la fois fragile et passionnel.

Ce document a permis de recenser l'ensemble des enjeux du site. C'est-à-dire faire l'inventaire de sa richesse écologique et des interactions avec les différentes activités humaines ainsi que d'anticiper des enjeux futurs, notamment en lien avec le développement démographique important de la zone.



Trois ans de travail ont été nécessaires pour croiser ces éléments et ont permis d'établir des objectifs de « Développement durable ».

- Conservation des zones d'alimentation de l'Avifaune
- Conservation des zones de reproduction
- Maintien ou amélioration des continuités écologiques
- Améliorer les conditions d'installation des espèces d'intérêt patrimonial
- Assurer l'animation et développer la connaissance du site

Pour atteindre ces objectifs une série de mesures sont mises en place par le biais notamment de contrats : les mesures agri-environnementales. Sans les détailler, ces mesures se concentrent sur les aspects suivants : l'entretien du fonctionnement hydraulique (*aménagement/entretien des ouvrages*), l'entretien ou la restauration des milieux ouverts, les prairies notamment, la préservation des sites de reproduction des échassiers et des rapaces en milieu forestier, la mise en place de certains aménagements favorables.

Partenariat avec Réseaux et Transport d'Electricité (RTE)

RTE, Réseau de transport d'électricité, est l'entreprise qui assure, entre autres, la mise en place et l'entretien des lignes moyenne et haute tension en France.

La Fédération Nationale des Chasseurs avait signé une convention avec cette entreprise ouvrant la possibilité pour les fédérations départementales d'organiser un entretien des dessous de ligne qui pourraient répondre à des exigences en matière de biodiversité et de gestion cynégétique. En effet dans cette grande étendue fermée qu'est le massif forestier des Landes de Gascogne, les zones ouvertes, ou plutôt les zones de transition entre milieu ouvert et milieu fermé, présentent un potentiel écologique très important : le nombre d'espèces, végétales et animales, dont l'habitat de prédilection est ces zones de transition est immense.

Un partenariat a alors été initié en fin d'année 2014 par la fédération des Landes afin de proposer aux ACCA volontaires, la possibilité d'aménager les dessous de lignes de manière à favoriser la biodiversité ordinaire d'une part, et de proposer des aménagements cynégétiques d'autre part.

En 2017, 4 nouvelles communes signataires viennent concrétiser le travail de concertation mené par les techniciens de la Fédération avec un total de 26,93 ha, portant à 6 le nombre de communes ayant contractualisé. Ce travail de concertation et d'aménagements du territoire avec les ACCA locales devrait se poursuivre dans les années à venir avec déjà plusieurs projets à venir.



MISSION DE PRESTATION DE SERVICES ET D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Programme d'entretien du réseau SNCF

Dans sa logique d'amélioration du réseau ferroviaire, la Société Nationale des Chemins de Fer s'est focalisée sur la voie Bordeaux/Bayonne sur laquelle elle a pour projet de remplacer les caténaires à l'horizon 2022. Or, 4 communes sont concernées par la présence d'une espèce devenue l'emblème des zones humides, la Cigogne blanche, dont la population nicheuse récemment installée depuis les années 1980, se voit aujourd'hui croître jusqu'à s'installer sur ces ogives. Avec plus de 60 couples sur la zone concernée et pour des raisons évidentes de sécurité, la SNCF ne peut plus, année après année, les laisser se réinstaller.

Une mesure compensatoire imposée par la DREAL à l'établissement public, prévoit le

remplacement de chaque nid par 1,5 nid. La Fédération des Chasseurs des Landes, de par sa légitimité en tant que gestionnaire historique des barthes de l'Adour, a été désignée pour la mise en œuvre de cette compensation.

Si 2016 a été marquée par une phase test de remplacement de 10 nids par l'installation de 15 nouveaux nids, 2017 s'est vue initier le suivi de la population de Cigogne afin d'appréhender l'impact de la compensation sur le comportement et la reproduction de l'espèce.

Il semble d'ores et déjà que les individus se soient accommodés aux nouvelles implantations puisque sur les 15 nouveaux nids, la majorité a été utilisée lors de la première année de reproduction 2017.

Aménagements expérimentaux des mesures compensatoires pour la Cigogne blanche
- Plan de situation des aménagements prévus en 2016 -



Suivi des passages grande faune

La FDC40 a été sollicitée pour son expérience d'expertise de suivi de la grande faune sauvage et est donc chargée des différents suivis propres aux récents aménagements autoroutiers réalisés dans le cadre de la mise en conformité autoroutière, dont l'objectif est d'assurer une continuité pour la grande faune.

De fait, la FDC40 participe au suivi depuis 2011/2012 des passages spécifiques et

mixtes de l'A65. Ce suivi arrive à échéance en 2017 et des propositions pourraient être faites à Alienor pour le poursuivre selon de nouvelles modalités. Depuis 2014/2015, sur la base d'une convention signée avec Atlandes, la FDC40 procède au suivi des ouvrages de l'A63 à hauteur de Sagnac-et-Muret et enfin, depuis 2015/2016, sur la base d'une convention signée avec ASF, un suivi est effectué sur l'A64 au niveau de Saint-Cricq-du-Gave.

Le principe des suivis repose sur 2 types de protocole : l'analyse des traces et la pose de pièges-photographiques. Ces deux protocoles combinés permettent à la fois d'appréhender les aspects qualitatifs (*quelles espèces sont présentes*) et quantitatifs (*notion de degré d'utilisation de l'ouvrage*).

Quelques clichés relevés par le service technique fédéral :



SOUTIEN ET COORDINATION POUR LES ACCA

Le soutien aux ACCA s'ancre dans cette logique de gestion territoriale. Il se décline sous plusieurs formes :

Soutiens et conseils techniques

Assurées par le service technique, ce sont **plus de 3000 heures de travail**, en 2017, qui sont nécessaires pour conseiller et encadrer les missions d'aménagement, de repeuplement, de piégeage, de gestion

des réserves, d'appui administratif... des détenteurs de droit de chasse, principalement des ACCA.

De même la Fédération assure un rôle de redistribution de l'argent des adhérents pour le faire revenir sur le territoire.



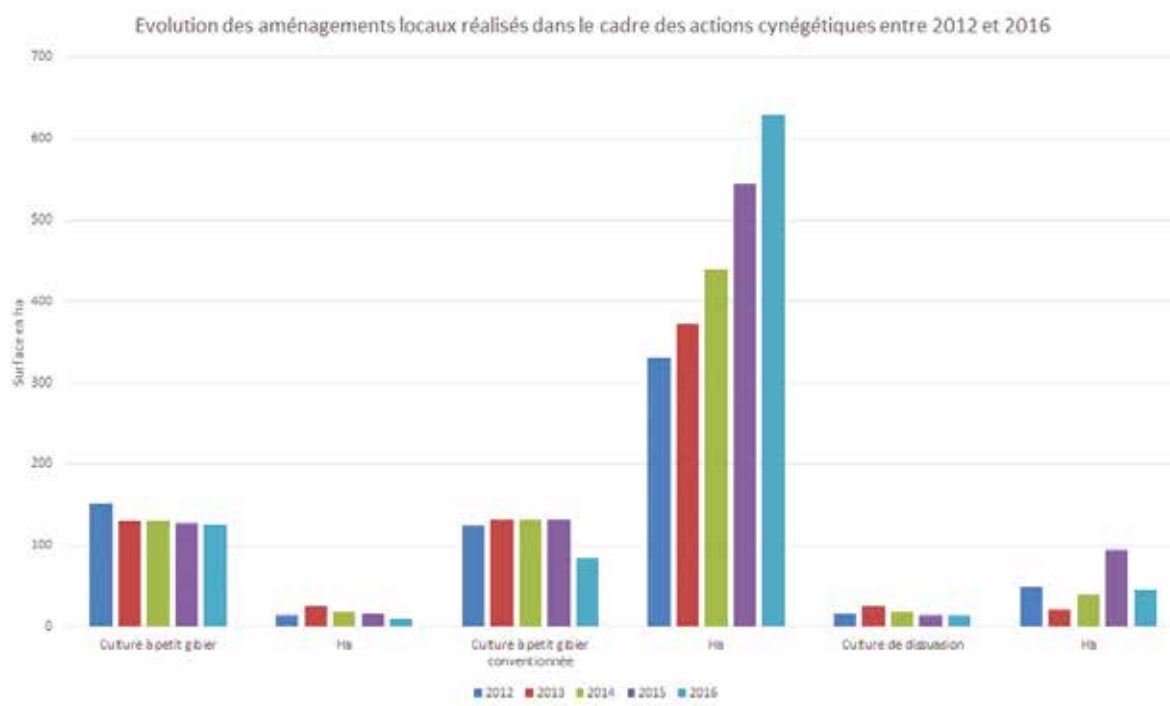
SOUTIEN ET COORDINATION POUR LES ACCA

Subventions aux ACCA

La Fédération oriente une partie de son budget comme retombée directe sur le terrain et les chasseurs, ainsi les Associations de Chasse Communales Agréées sont soutenues financièrement par la Fédération à l'aide de 2 types de subventions :

Subventions à l'action cynégétique

Afin de soutenir les travaux d'aménagements et d'améliorations du territoire, éléments indispensables au respect des équilibres biologiques, la Fédération encourage depuis plusieurs années maintenant les pratiques en faveur des milieux et de la faune par le biais de subventions, auprès de ces adhérents. Voici une synthèse de la répartition des subventions sur les 5 dernières années :



Les territoires adhérents qui participent sont bien impliqués et permettent une gestion cohérente. Ce sont en moyenne 112 adhérents qui bénéficient des subventions chaque année.

Le poste prépondérant est le gyrobroyage de landes, avec une surface moyenne annuelle de 460 ha plus 17,6 ha de gyrobroyage conventionné. Cette action est très utile pour éviter la fermeture du milieu, et rendre le territoire plus favorable au développement de la petite faune. Vient ensuite avec l'entretien, l'aménagement et la mise en culture à destination du petit gibier à hauteur de 133 ha auquel s'ajoute 16,80 ha de culture à petit gibier conventionnée. En plus d'être une action

pertinente pour le maintien du petit gibier sur notre territoire, elle profite à une multitude d'autres espèces.

Ce sont donc en moyenne 142 672 € qui ont été redistribués aux territoires sous la forme de subventions à l'action cynégétique où l'on note une augmentation régulière depuis 5 ans pour l'action de gyrobroyage.



Encouragements à la gestion

Le but étant d'aider au financement d'actions qui vont dans le sens de la gestion durable du territoire de chasse et de la faune sauvage.

Le principe est d'octroyer un certain nombre de points par action aux ACCA qui les mènent, le total des points donnant droit à une subvention fédérale répartie de la manière suivante :

Points	Subvention obtenue	Points	Subvention obtenue
De 25 à 30	90 €	De 181 à 200	1 160 €
De 31 à 40	210 €	De 201 à 220	1 280 €
De 41 à 50	270 €	De 221 à 240	1 400 €
De 51 à 60	335 €	De 241 à 260	1 520 €
De 61 à 70	395 €	De 261 à 280	1 654 €
De 71 à 80	455 €	De 281 à 300	1 770 €
De 81 à 100	550 €	De 301 à 320	1 890 €
De 101 à 120	670 €	De 321 à 340	2 015 €
De 121 à 140	790 €	De 341 à 360	2 135 €
De 141 à 160	915 €	De 361 à 380	2 255 €
De 161 à 180	1 035 €	De 381 à 400	2 380 €

Chaque année, ce sont en moyenne **25 841 points** qui sont attribués aux adhérents de la FDC40. Cela représente un subventionnement global de **166 484,00 €**.



Répartition des points en fonction des engagements :



Avec en moyenne 6 632 points (26% des points) pour l'encouragement de l'agrainage et 3 300 points (13%) pour la gestion sanglier (chasse avec plusieurs territoires), le poste « sanglier » reste, avec près de 40 % des points, le poste prédominant dans l'attribution des points.

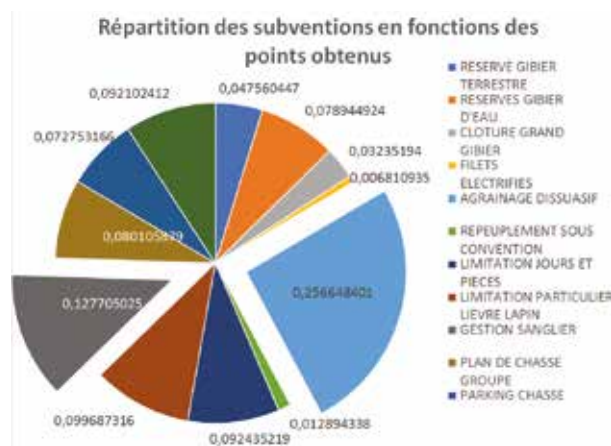
Service de cartographie

En 2013 la fédération s'est dotée d'un traceur (imprimante en grand format) et propose aux ACCA de leur fournir une cartographie de leur territoire et de ses composantes (postes fixes, oppositions, RCFS) sur des plans de 1m² (format A0) ou de 50dm² (A1). Cette possibilité a plu puisque 70 cartes au format A0 et 6 au format A1 ont été produites.

Recyclage des cartouches

2017 est marquée par la mise en place d'un dispositif de collecte et de recyclage des cartouches. Pour cette première année, ce ne sont pas moins de 700 kg de douilles récoltées sur les différents points de regroupement à l'échelle du territoire landais.

Elles sont par la suite acheminées dans un centre SUEZ spécialisé pour y être réduites



De manière générale, le taux de participation des ACCA (75%) est satisfaisant et nous permet d'encadrer une gestion pertinente et homogène sur l'ensemble du territoire. En moyenne les territoires ont obtenu 105 points au cours de la saison, la participation est donc active mais reste très accaparée par la gestion du Sanglier.

De plus il est possible de réaliser des cartes dites opérationnelles, exemple : zoom sur les traques avec plastifiage, etc...

Nous rappelons que ce service est payant : la production d'un plan A0 coûte 5€ et d'un plan A1 : 2,5 €

à l'état de particules pour séparer le métal du plastique. L'objectif étant de limiter la quantité des cartouches jetées dans les ordures ménagères.

Cette démarche écologique dans laquelle la Fédération s'inscrit et qu'elle souhaite pérenniser, traduit son implication dans la protection, la sauvegarde et la valorisation des milieux naturels landais.



ADDI'CHASSE

ADDI-CHASSE, encore à l'état de projet il y a quelques années, aujourd'hui nous pouvons parler de service proposé par la FDC aux ACCA.

C'est un véritable partenariat gagnant-gagnant entre la FDC et les ACCA

adhérentes puisque les ACCA en proposant d'accueillir des chasseurs extérieurs permettent à la FDC de gagner des validations supplémentaires. La FDC gère la partie administrative et la répartition des chasseurs sur les ACCA.

Type de Cartes	Achetées	Type de Cartes	Achetées
Cartes journalières battue chevreuil	69	Cartes approche/affût sanglier + venaison	1
Cartes journalières battue cerf	17	Cartes approche/affût cerf/biche	3
Cartes annuelles battue grand gibier	8	Cartes petit gibier/chasse traditionnelle	27
Cartes approche/affût chevreuil + venaison	611	Cartes meute	14

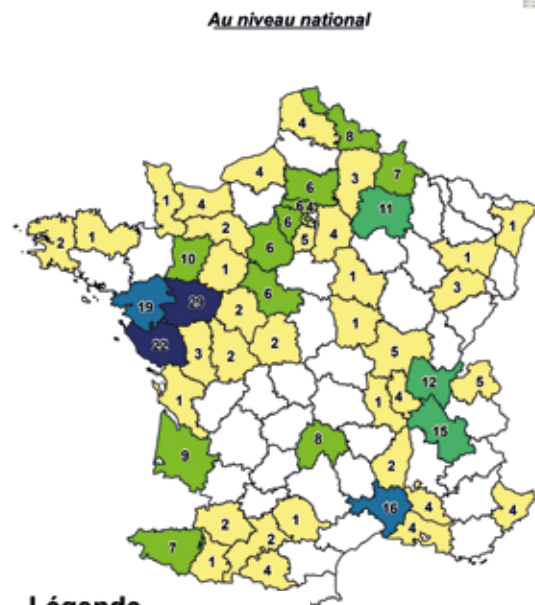
750 cartes vendues (contre 672 cartes la saison dernière) à 330 chasseurs.

Les retombées économiques pour les ACCA n'est pas l'objectif principal d'addi-chasse, mais avec l'augmentation des chasseurs accueillis, cet aspect n'est pas négligeable. Puisque pour cette saison les ACCA participantes ont partagé 58 220€ (soit 7 440€ de plus que la saison précédente).

Nous déplorons cependant toujours le faible nombre d'offres petit gibier notamment bécasse. Si chaque ACCA proposait 1 seule offre de chasse 3 jours, ce qui n'aurait aucun impact sur la pression de chasse de l'ACCA, nous aurions à disposition 331 offres disponibles contre 30 aujourd'hui.



Origine des chasseurs Addi-chasse - 2017/2018



Légende

Nombre de chasseurs

- Moins de 5
- Entre 6 et 10
- Entre 11 et 15
- Entre 16 et 20
- Plus de 20 (max = 29)

On note que la majorité des chasseurs venus pratiquer une activité cynégétique dans le cadre d'ADDI-CHASSE ne sont pas landais et représentent 97% des chasseurs.

On constate également que les chasseurs sont nombreux et originaires de toute la France voire même d'Europe avec quelques espagnols, suisses et belges venus s'essayer à la chasse dans les Landes.

N'oubliez pas que ce projet s'adresse aussi et en premier lieu aux chasseurs landais

puisque'il permet également de fournir un territoire à un chasseur sans territoire ne voulant pas s'engager en tant que membre facultatif dans une ACCA, ou ne souhaitant aller chasser que ponctuellement.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site addi-chasse.fr ou à contacter directement **Timothé Quenouille** au **06 89 87 88 41**.

MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

Sanglier	Prélèvements en battues ACCA	Nombre de Battues ACCA	Tableau Battues administratives	Nombre de Battues Administratives	Prélèvements mois de mars	Nombre de Battues mois de Mars	Prélèvements Affût
	8 679	5 319	63	48	2 121	1 190	1 322

Agrainage : 454,5 Tonnes de Maïs épandues

Chevreuil	Nombre de Battues	Prélèvements	Prélèvements tir d'été	Cerf	Nombre de battues Cerf et Biches	Prélèvements Cerfs	Prélèvements Biches
	3 164	14 284	1 308		755	491	625

Alouette aux engins

Pantes	Postes actifs	Prélèvements	Matoles	Postes actifs	Prélèvements
	1 118	54 530		586	7 001

Bécasse

Prélèvements estimés dans les Landes : 24 219

Gibier d'eau

7 principales espèces prélevées :

Nuits Chassées	Sarcelle d'hiver	Canard Souchet	Canard Colvert	Canard Siffleur	Canard Chipecau	Canard Pilet	Oie cendrée
17 603	7 460	2 126	1 525	1 323	932	746	634



LE GRAND GIBIER

Les populations de grand gibier sont scrupuleusement suivies dans le cadre de nos missions de gestion de la faune sauvage. Pour ce faire, une batterie d'indicateurs sont interprétés chaque année afin d'obtenir une connaissance fine des populations.

Méthodes de suivi

Indice Kilométrique Nocturne (IKN) :

Il s'agit d'évaluer la tendance d'évolution des populations à partir de circuits de comptages réalisés annuellement, au phare la nuit, en parcourant tous les types de milieux sur les différents massifs. A partir des circuits, identiques chaque année, un indice d'animaux au kilomètre est analysé, c'est l'évolution de cet indice qui permet d'analyser les composantes des populations. Cette action est réalisée tous les ans pour les cerfs (*avec rotations des massifs comptés tous les 2 ans*) et les chevreuils entre février et mars. En pratique, pour chaque circuit réalisé l'ensemble des animaux croisés (*petits ou grands gibiers*) est comptabilisé. L'ensemble des circuits de comptages permet un passage sur la grande majorité des communes landaises.

L'analyse des carnets battue : Chaque année les carnets battue sont analysés par la Fédération. Le nombre moyen de prélèvements par battue, la vitesse de réalisation sont alors des indicateurs que l'on croise avec les autres afin d'analyser l'évolution des populations de cervidés.

Le contact avec les détenteurs de droits de chasse :

Le contact avec les chasseurs est primordial dans notre métier, il permet de recouper les informations et de synthétiser le contact avec le terrain.

Le suivi en temps réel des dégâts :

Le suivi des dégâts agricoles (*et éventuellement forestiers*) permet d'obtenir une information ponctuelle sur la teneur d'une population et de son impact. Il s'agit d'un complément aux autres indicateurs qui permet de distiller des informations très ponctuelles et de réagir rapidement à un problème de populations.

Le suivi des Abrouissements : Dans le cadre du suivi du chevreuil une campagne de suivi des abrouissements du bourgeon terminal de pins en zone forestière est réalisée. Un nombre conséquent de parcelles de 2 ans est sélectionné. Les observations sont organisées selon le protocole mis au point par le IRSTEA, anciennement CEMAGREF, et permettent d'obtenir un taux de dégâts par parcelle puis une moyenne par secteur. L'information est utile à 2 niveaux : elle permet d'identifier les secteurs où les déséquilibres sont importants lorsque des taux extrêmes sont relevés sur des parcelles (*analyse par cartographie*), et l'évolution inter-annuelle du taux moyen complète la connaissance de l'évolution des densités de chevreuils par I.K.N.

Le suivi de l'Écorçage : Dans le panel des bio-indicateurs, l'analyse des taux d'écorçage sur un échantillon de parcelles permet d'apporter un complément pour l'analyse de l'évolution des populations de cerfs. Un nombre important de parcelles est arpenté et l'analyse du nombre d'arbres écorcés ainsi que la part de la circonférence de l'arbre écorcée permet d'apporter des éléments sur les niveaux de populations.

Depuis 4 ans, la Fédération se dote d'apprentis afin de réaliser un suivi pluriannuel et une analyse fine des abrouissements en vue d'adapter les plans de chasse au plus près des contraintes du territoire, notamment la protection des replantations de pins post-tempête.

Le Cerf élaphe (*CERVUS ELAPHUS*)

Le cerf est le plus grand ongulé chassable de notre pays. Il est présent sur une grande partie de l'espace forestier français. Le cerf est inféodé aux milieux de landes et de forêt lui permettant d'assurer son besoin de grandes étendues. Il est, depuis les années 70, soumis au plan de chasse. Il nécessite donc un suivi précis assuré par la Fédération.

Pour la réalisation de ce suivi du Cerf élaphe, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Suivi de l'Ecorçage
- Eventuellement, le suivi en temps réel des dégâts

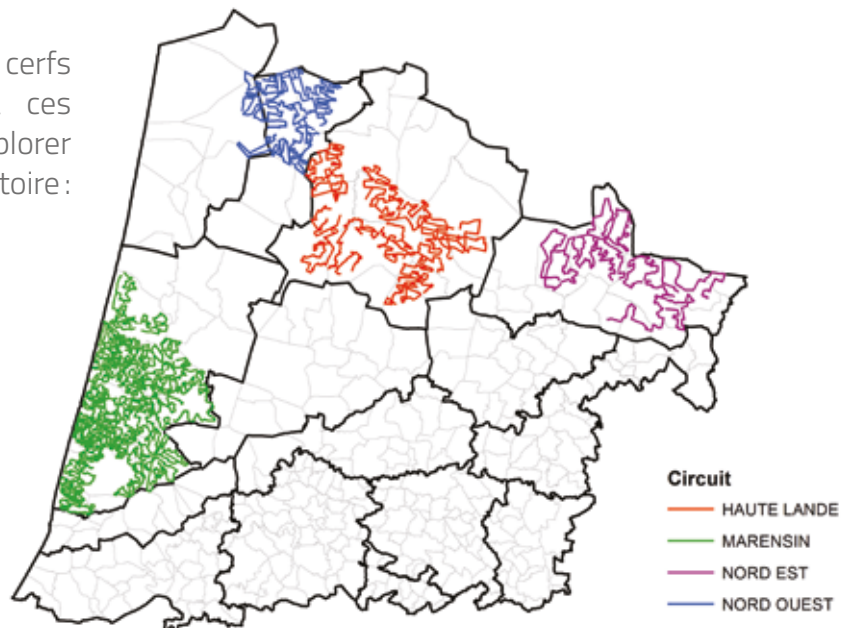
Le nombre et le type d'indicateurs ont varié au cours du temps. Aujourd'hui ne sont retenus que les indicateurs les plus pertinents. Leurs compilations et leurs analyses permettent la présentation d'un plan de chasse rigoureux et adapté lors des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Les circuits de comptages cerfs sont donc concentrés à ces endroits et permettent d'explorer une grande partie de ce territoire :

Si le cas du cerf a pu être problématique par le passé, la maturité du plan de chasse permet aujourd'hui de considérer les populations de Cerf élaphe comme maîtrisées. Le sujet est important puisque dans le cadre de la replantation post-tempête, il est nécessaire de porter attention à l'équilibre sylvo-cynégétique.

4 massifs de présence de populations de cerfs sont distingués :

- Le massif Nord Est
- Le massif Nord Ouest
- La Haute Lande
- Le Marensin

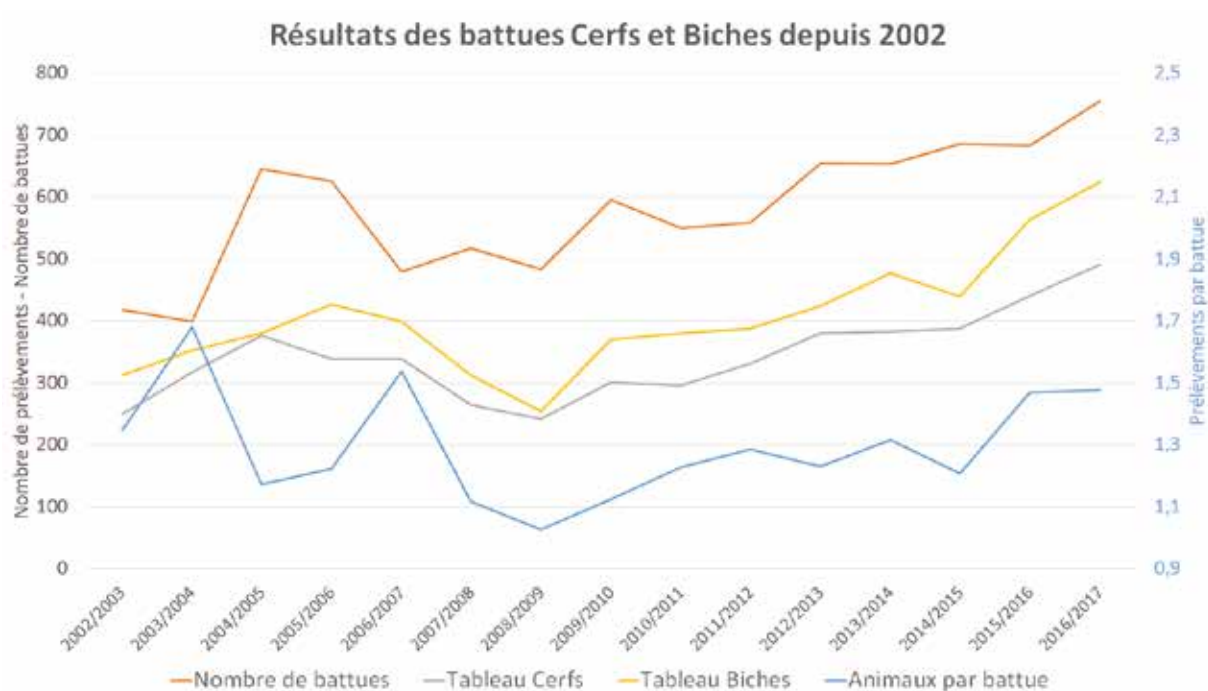


Les comptages nocturnes concernant le cerf sont organisés, dans le nord du département, selon un plan bisannuel.

Une année sur deux, ce sont les comptages du massif «Haute Lande » qui sont réalisés, puis l'année suivante les comptages des massifs Nord-Est et Nord-Ouest. Les comptages dans le Marensin sont organisés tous les ans.

A partir des tendances décrites par ces indicateurs, la Fédération propose un plan de chasse orienté vers le maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique lors des CDCFS. Le Préfet, sur avis de la commission où sont représentés l'ensemble des partenaires (*Agriculteurs, piégeurs, Associations naturalistes*) approuve ou désapprouve les propositions.

L'évolution des réalisations des plans de chasse est la suivante :

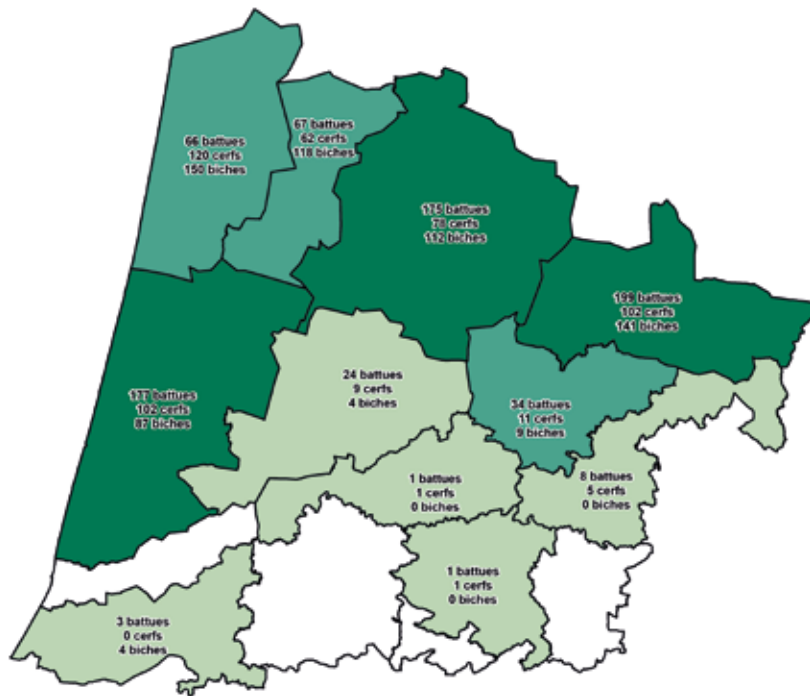


L'effort de régulation qui a été demandé de 2003 à 2006 a porté ses fruits puisque les populations ont diminué et par conséquent les prélèvements aussi. Un nouvel effort avait été demandé post tempête puisque le contexte avait été favorable à une expansion contenue des populations. Cet effort a été réalisé puisque le nombre de battues a augmenté et la population post-tempête s'est stabilisée. On note que l'effort nouvellement demandé pour la saison dernière a bien été respecté car

l'on observe une augmentation de 20 % des réalisations par rapport à la saison précédente.

On constate l'importance de l'effort demandé aux chasseurs avec la baisse du nombre de prélèvements par battue. En effet, le nombre de battues nécessaires pour réaliser le plan de chasse augmente, c'est un indicateur de la difficulté à rencontrer les animaux sur le terrain.

La carte suivante représente la répartition géographique des battues et des prélèvements :



Les années à suivre vont être importantes pour le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. La tempête, toujours dans les esprits, reste très présente sur le terrain puisque les replantations sont toujours en cours. Nous sommes dans une période où la prévention des dégâts forestiers est un thème très important.

par le massif forestier (*Gironde et Lot-et-Garonne*) à l'échange d'informations dans le cadre de l'observatoire des cervidés et massif forestier présenté plus loin.

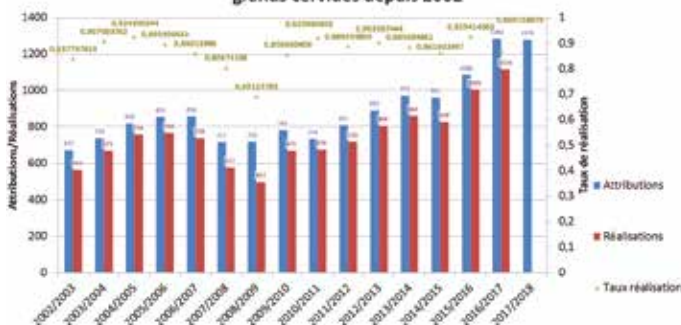
Plan de chasse

Que ce soit pour le chevreuil ou pour le cerf, l'ensemble des indicateurs relevés par la fédération sont autant d'éléments qui permettent d'établir un plan de chasse au plus près des enjeux du territoire.

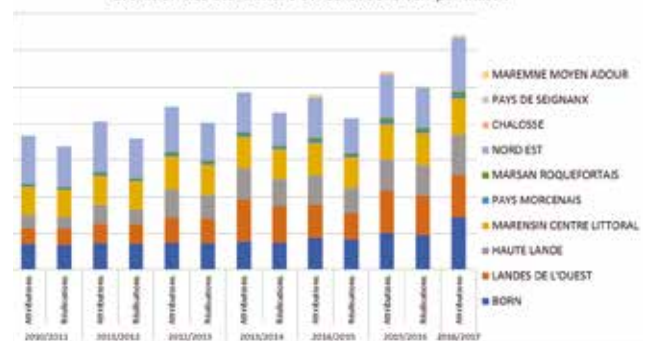
Dans ce cadre, la Fédération travaille en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine et les 2 autres Fédérations concernées

Voici quelques éléments détaillés de l'évolution du plan de chasse :

Attributions, réalisations et taux de réalisations des plans de chasse grands cervidés depuis 2002



Evolution des attributions et réalisations cerf par massif



Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*)

Le chevreuil, petit cervidé européen, est un herbivore ruminant présent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national. Son alimentation tourne prioritairement autour des végétaux ligneux (*ronces, arbustes...*) ce qui lui confère un enjeu important sur notre



massif forestier, tout particulièrement en cette période de replantation de la forêt. Ce type d'alimentation permet aussi d'assurer des suivis scientifiques sur l'état des populations. Cette espèce est soumise au plan de chasse. Depuis 2008 sa régulation s'organise grâce à un plan de chasse réparti sur 3 ans : le plan de chasse triennal.

Pour ce faire, les indicateurs utilisés sont les suivants :

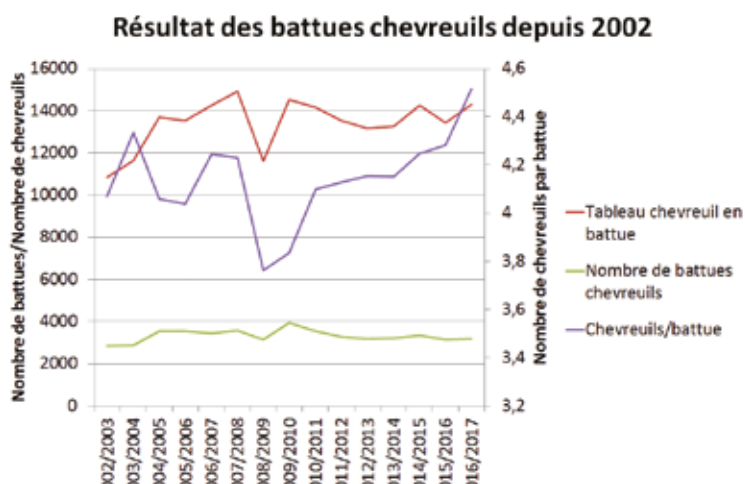
- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi des abroustissements

Le chevreuil est présent sur l'ensemble du département, les comptages annuels sont donc réalisés sur l'ensemble du territoire (*voir carte ci-contre*).

Comme pour le cerf, de la batterie d'indicateurs découle l'estimation du plan de chasse nécessaire à la gestion de l'espèce et au maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique. Proposé en CDCFS ce plan de chasse est validé par le Préfet.



L'évolution des prélèvements de chevreuils sur le département est la suivante :



Ainsi le nombre de chevreuils prélevés en battues sur le département est important (*autour de 14 000*). Il est important de constater l'influence de la tempête de 2009 qui a impacté fortement la capacité de réalisation du plan de chasse pour cette espèce pendant quelques saisons. La situation est largement stabilisée aujourd'hui.



Ci-contre, la répartition des battues et des prélèvements par UG.

Au sujet du tir d'été, depuis son instauration à la saison 2008 les prélèvements en tir d'été ont presque doublé mais restent encore relativement faibles.

Plus important encore, le nombre de communes (*tous détenteurs de droit de chasse confondus*) présentant au moins un chevreuil en tir d'été est encore limité.

	Prélèvements	Communes présentant un prélèvement tir d'été
2008/2009	235	54
2009/2010	205	53
2010/2011	224	54
2011/2012	260	58
2012/2013	406	75
2013/2014	432	77
2014/2015	525	100
2015/2016	826	100
2016/2017	1 308	138

La fédération encourage la réalisation du tir d'été car il est un complément intéressant aux prélèvements en battues, c'est également un mode de chasse pouvant attirer une population plus jeune. De plus dans le cadre du projet Addichasse la mise à disposition de bracelets présente de nombreux intérêts que les territoires ne devraient pas négliger.

Il est également rappelé que, comme son nom ne l'indique pas, le tir d'été peut être réalisé en hiver. Par abus de langage, nous appelons tir d'été les prélèvements réalisés à l'approche ou à l'affut durant l'ouverture anticipée, durant cette période le chasseur doit figurer sur une liste définie par le détenteur de droit de chasse. Après cette période le tir à l'approche et à l'affût

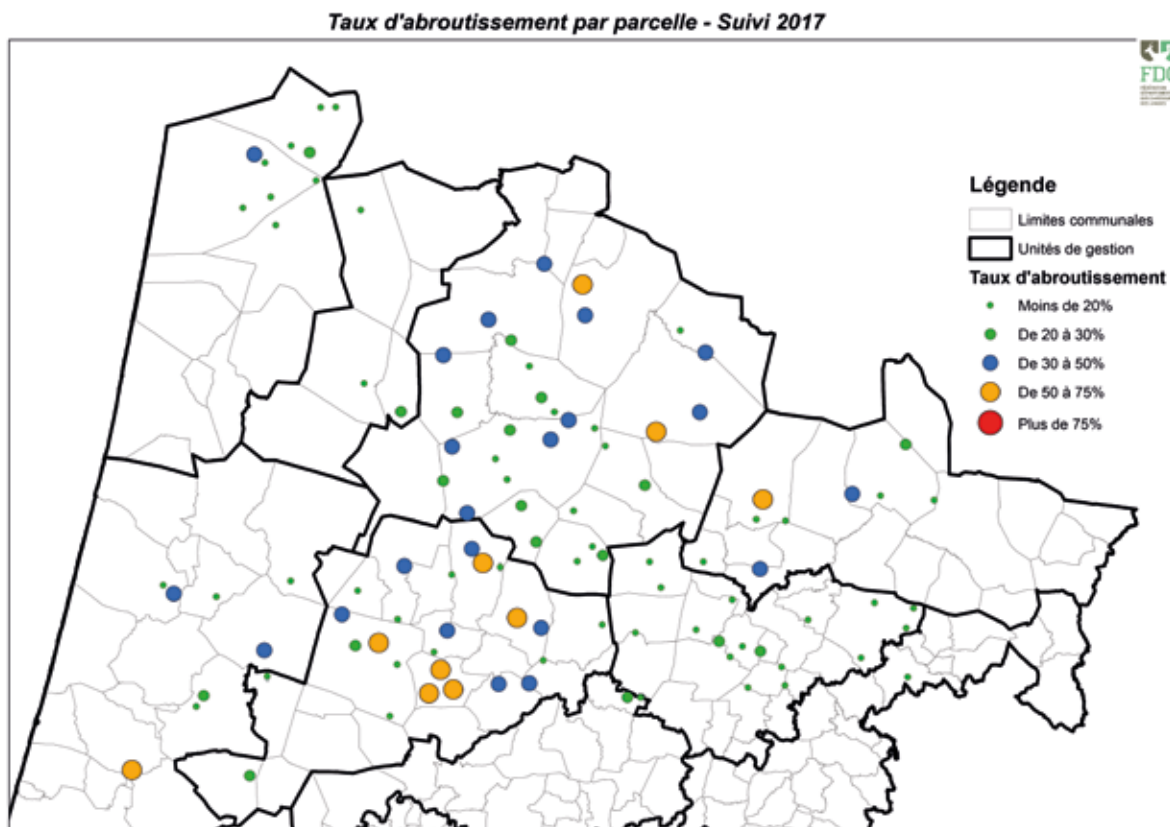
est tout à fait possible sans autorisation particulière si ce n'est de détenir un ou plusieurs bracelets de plan de chasse.

Dans le cadre des suivis de populations de cervidés, la Fédération réalise un suivi précis des taux d'abrutissement sur des parcelles du massif forestier landais préalablement échantillonnées. Dans le cadre de la replantation forestière, la Fédération s'est dotée depuis 2016 d'un apprenti en BTS GPN afin d'assurer une disponibilité importante pour ce dossier.

Pour l'année 2017, 106 parcelles, représentant une surface de 738 Ha ont été prospectées afin d'établir des taux d'abrutissements.



Les taux d'abrouissement sont avant tout un indicateur de présence d'animaux, une analyse géographique des résultats est donc indispensable, la carte suivante présente la localisation des différents taux relevés.



Ces résultats nécessitent d'être croisés avec les données de recensements nocturnes pour être pertinents. C'est l'analyse de l'ensemble de ces indicateurs qui permet d'établir les plans de chasse au plus près de la réalité du terrain.

Observatoire des dégâts de gibier

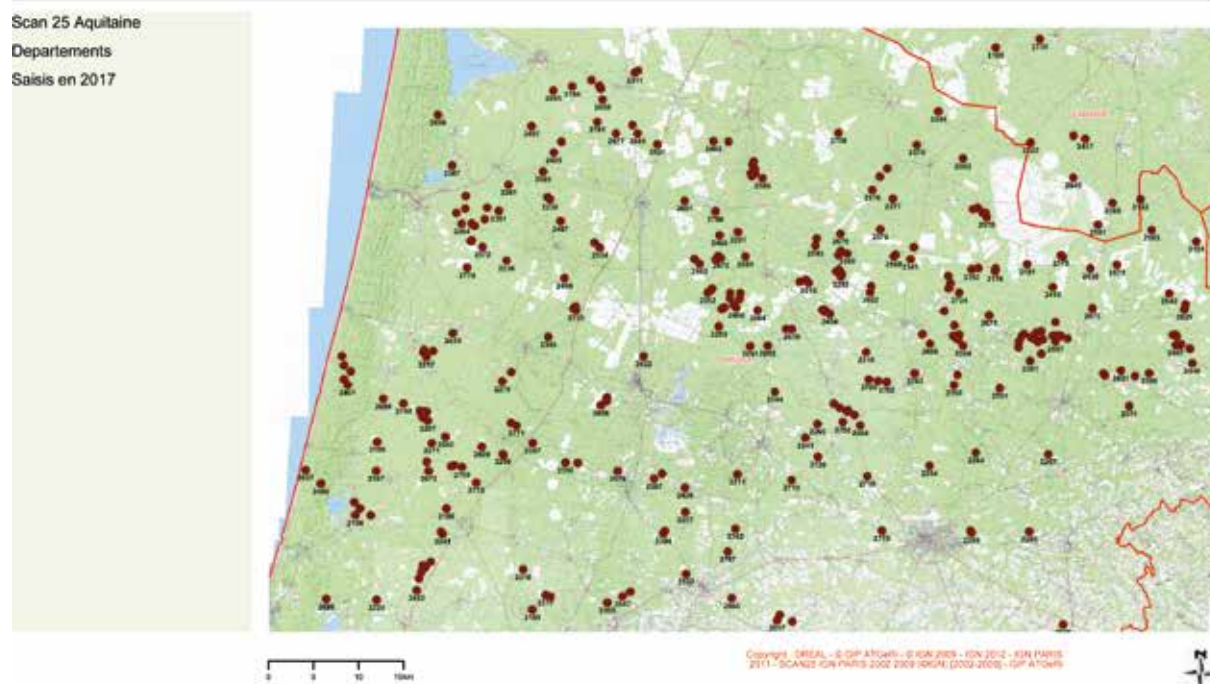
Depuis 2010, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ainsi que les autres Fédérations concernées par le massif des Landes de Gascogne sont engagées dans **L'observatoire Cervidés et Massif Forestier des Landes de Gascogne**. Cet observatoire, encadré techniquement

par le GIP Atégéri, est un partenariat en vue d'échanger des données afin d'adapter au mieux les populations de cervidés aux enjeux du reboisement post tempête. De plus cet observatoire permet aux organisations forestières de renseigner d'éventuels dégâts de cervidés sur les replantations.

Il s'agit principalement d'un site internet, animé par des rencontres, qui permet d'échanger et de partager des données sur le reboisement et les plans de chasse. Ce type de travail permet de présenter une réactivité importante vis-à-vis de problèmes ponctuels.

Ci-dessous, la carte des dégâts renseignés durant l'année 2017 :

Extrait des dégâts forestiers



Eu égard à la taille du département et de l'intensité du reboisement, le nombre de remontées en termes d'abroustissement (*faussement assimilé aux « dégâts » par l'observatoire*) et d'écorçage est faible, et

ce, malgré l'insistance très importante des institutions forestières, auprès des propriétaires (*et même auprès de la DFCI*), à faire remonter des signalements de dégâts.

Le Sanglier (*Sus scrofa*)

Le sanglier est un mammifère omnivore inféodé aux milieux boisés. Il est caractérisé par la variabilité de sa productivité liée à la disponibilité alimentaire, sa préférence allant vers les fruits forestiers puis vers les céréales (*notamment le maïs*).



La gestion du sanglier est un dossier sensible. L'augmentation des populations de sangliers, qui est une tendance européenne, ne se répercute pas de manière neutre dans le département landais.

En raison de son assolement très particulier, unique en France, les conséquences des forts noyaux de populations sont rapidement problématiques. Une agriculture uniforme et à valeur ajoutée importante, une pinède pauvre en nourriture forestière, obligent une gestion en flux tendu des populations. A cela s'ajoute un contexte de chasse lui aussi particulier. La chasse du sanglier dans les Landes ne présente pas un

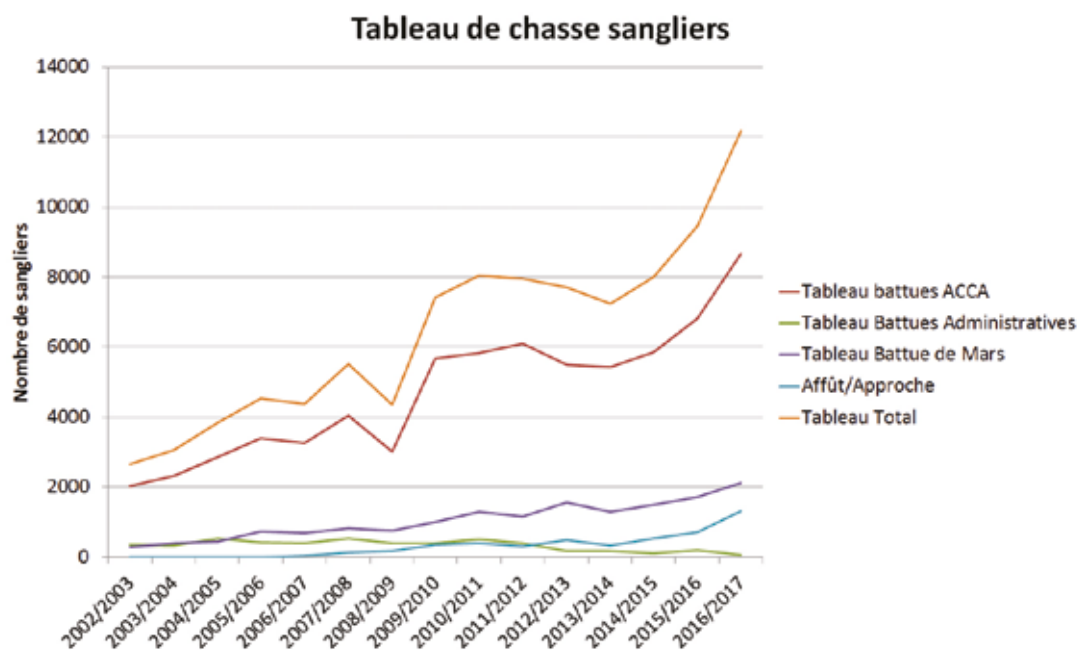
attrait aussi important que dans le nord du pays. La gestion y est donc compliquée et nécessite une implication de l'ensemble des partenaires du monde rural ce qui n'est pas toujours évident.

La gestion cohérente des populations de Sangliers ne s'organise alors qu'à partir du volontariat et de la sensibilisation des chasseurs.

En ce qui concerne les suivis, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi en temps réel des dégâts

Prélèvements :



La saison 2016/2017 voit remonter de manière importante le tableau total de sangliers. Effectivement, cette saison se voit caractérisée par un tableau de prélèvement record. Avec quasiment 12 200 sangliers, elle se classe numéro 1 en termes de prélèvements et s'inscrit pleinement dans l'objectif fédéral de régulation de l'espèce. Mise à part les battues administratives, tous les types de prélèvements ont augmenté fortement par rapport à la saison précédente avec des courbes à la hausse remontant de manière plutôt brutale.

C'est un tableau de chasse important qui est réalisé sur notre territoire, même s'il est loin des prélèvements d'autres départements. Pour information, 10 départements sont au-dessus du seuil de 15 000 prélèvements par an et depuis plusieurs saisons maintenant, les prélèvements nationaux sont en augmentation régulière avec pour la saison 2016/2017, un nombre record de 692 604 sangliers prélevés sur l'ensemble du territoire national (Source ONCFS).

Cet état de fait traduit une pression de chasse de plus en plus importante malgré un contexte où la réalisation est de plus en plus difficile (*Nombre de chasseurs qui diminue, urbanisation galopante, contraintes administratives*).

A titre informatif, le nombre de battues au sanglier réalisées au cours de la saison est le suivant :

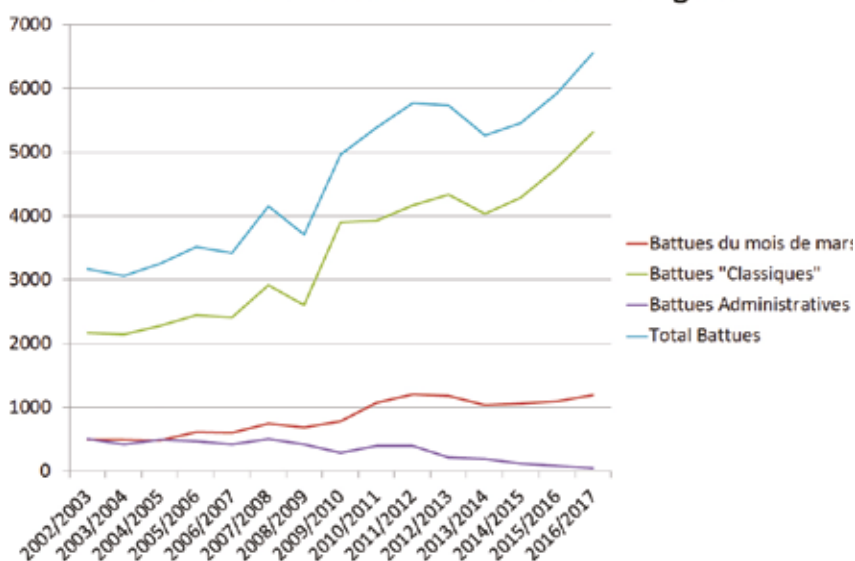
	Battues ACCA	Battues Administratives	Battues mois de Mars	Total
2016/2017	5 319	48	1 190	6 557

Ce sont donc 6557 battues au sanglier qui ont été réalisées dans le département au cours de la saison 2016/2017 soit un nombre légèrement supérieur à la saison précédente (5930) traduisant une augmentation de 20% du nombre de battues depuis 2014/2015.

dès le 15 novembre 2016 jusqu'au mois de mars 2018 à titre expérimental. L'efficacité de cette munition n'est plus à prouver. Perçue comme rassurante par les organisateurs et les participants des battues, elle assure efficacité et sécurité et est incontestablement à l'origine de l'augmentation des prélèvements où depuis plusieurs années, le prélèvement départemental plafonnait aux alentours de 9000 sangliers.

De fait, pour pallier à ces freins et tenter d'enrayer l'explosion démographique du sanglier, la chevrotine a été autorisée

Evolution du nombre de battues au sanglier



Après une légère baisse du nombre de battues réalisées les dernières saisons, celles-ci remontent. L'effort humain qui est porté sur cette espèce est considérable, et la Fédération espère qu'il ne va pas entraîner une rupture sur la sociologie des chasseurs.

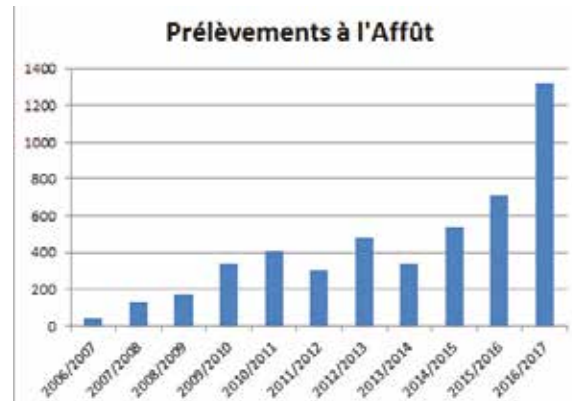


La répartition des battues au sein du département est la suivante :

Pour la saison 2016/2017 les ACCA ont réalisé 1322 prélèvements à l'affût et les détenteurs de droit de chasse privés 372.



Ce type de prélèvements est en augmentation. La fédération encourage son développement, car face à l'enjeu que représente le sanglier, toutes les manières de prélever doivent être prises en compte.

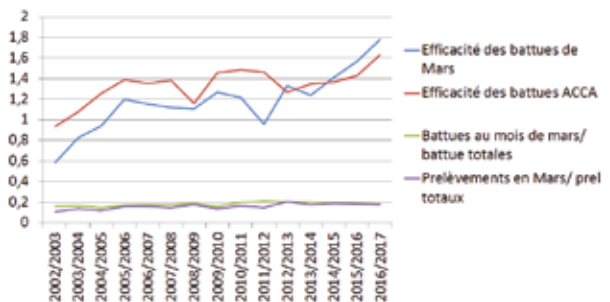


Focus sur les prélèvements par battue :

On constate que les prélèvements par battues (=efficacité) en mars augmentent plus fortement que les prélèvements par battues en période de chasse depuis 4-5 ans. Ce constat n'est pas dû au fait qu'il y ait plus de prélèvements ou même plus de battues en mars par rapport au nombre total de battues (environ 20% des prélèvements et 20% des battues sont faits en mars depuis longtemps). On note que le rapport s'est inversé, jusqu'à récemment les battues du mois de mars étaient moins efficaces que celles en saison c'est l'inverse depuis 3-4 ans.

Autre fait marquant, on remarque bien la période d'utilisation de la chevrotine (2009 à 2012) et on peut d'ailleurs l'évaluer, les battues en saison étaient 17% plus efficaces en période d'essai de

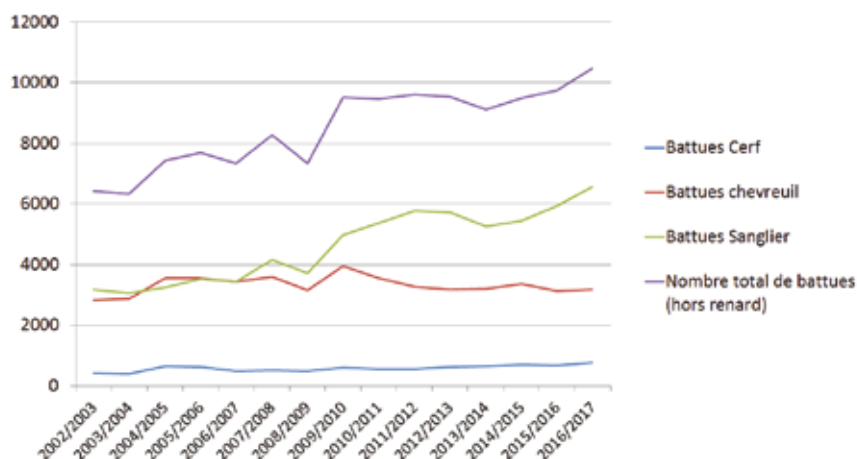
Evolution comparée des prélèvements par battue en période de chasse et au mois de mars



la chevrotine, l'efficacité des battues au mois de mars elle a chuté à cette période. Ce constat se répète cette année où l'on note une augmentation de l'efficacité de quasiment 15% par rapport à la saison passée (*efficacité potentiellement sous-estimée due à l'autorisation de la chevrotine en cours de saison*).

Bilan grand gibier 2017

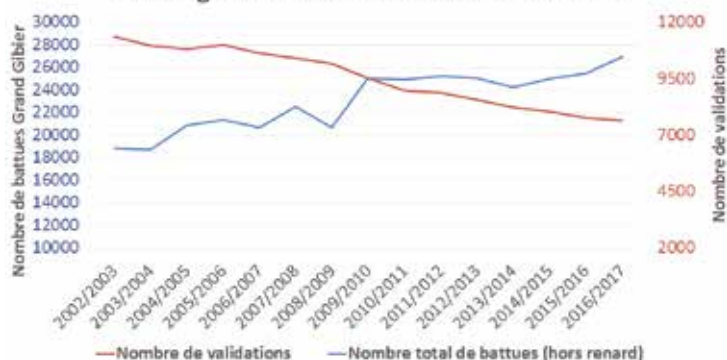
Evolution du nombre de battues réalisées dans les Landes depuis 2002/2003



Espèce	Nombre de Battues	Tableau Battues	Tableau total (avec affût approche)
Sanglier	6 557	10 863	12 185
Chevreuil	3 164	14 284	15 592
Cerf	755	1 116	1 116
Renard	1 351	1 871	1 871

Après la baisse du nombre de battues, les dernières saisons, on constate une réaugmentation pour la saison 16/17 qui permet d'atteindre un niveau record de battues. La pression de chasse sur le grand gibier est donc importante dans notre département puisque ce sont **10 476 battues** au grand gibier qui ont été organisées lors de la saison 2016/2017 soit une augmentation de plus de 7% par rapport à 2016. A cela s'ajoutent les 1 351 battues au renard.

Evolution comparée du nombre de battues Grand gibier et du nombre de validations



Nous insistons sur le fait qu'avec 331 communes nous présentons une moyenne de 36 battues par commune organisées au cours de la saison. Les battues au sanglier et au grand gibier ont connu à elles seules, une augmentation respective de 11% et 6,6% traduisant un effort considérable fourni par les territoires à l'échelle du département. La demande incessante d'augmenter la pression de chasse devient de moins en moins recevable.





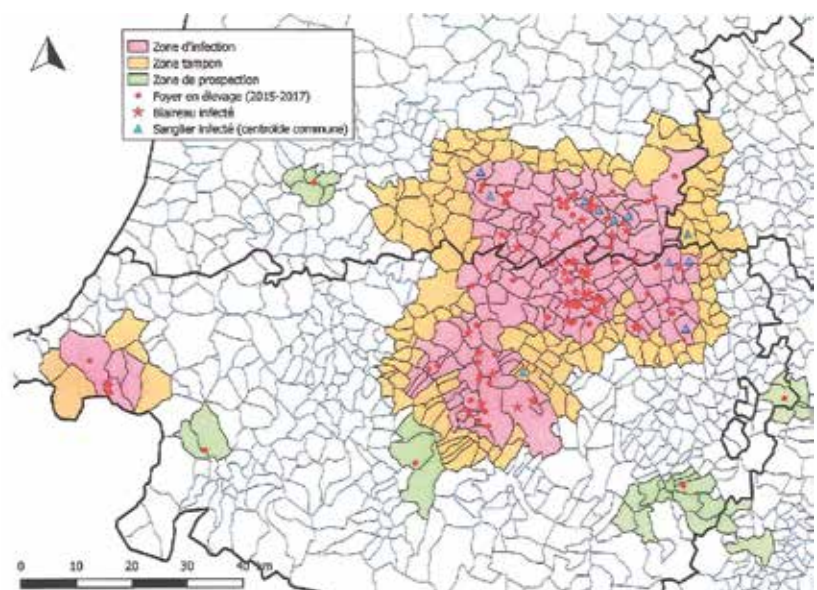
La plupart de données utilisées pour étudier l'évolution des prélèvements et du nombre de battues est possible grâce au **retour du carnet battue**. Pour rappel, le retour des carnets battues est **obligatoire** d'après le schéma départemental de gestion cynégétique. Un premier bilan doit être retourné à la suite de l'ouverture anticipée (15 Août). Le bilan total, lui, doit être retourné après les battues de destruction de mars

et avant le 10 avril. Cependant nous déplorons un certain manque de rigueur dans ce retour : quelques ACCA semblent présenter des difficultés à renvoyer ces bilans, mais c'est surtout les détenteurs de droits privés qui sont les très mauvais élèves de cette procédure. Hors de question ici de généraliser mais pour la saison 2016/2017 **sur 146 territoires privés seuls 52 carnets (35%) ont été retournés.**

Analyse sanitaire

Le suivi de la tuberculose

Le département des Landes est touché par la tuberculose bovine. Dans le cadre de la surveillance de cette maladie, il est demandé aux chasseurs de réaliser des prélèvements d'organes (*tête et poumons*) et de les déposer chez un vétérinaire référent.



En parallèle, les piégeurs, encadrés par les louvetiers, peuvent piéger les blaireaux afin de réaliser des prélèvements sur cette espèce jugée vecteur de la maladie.

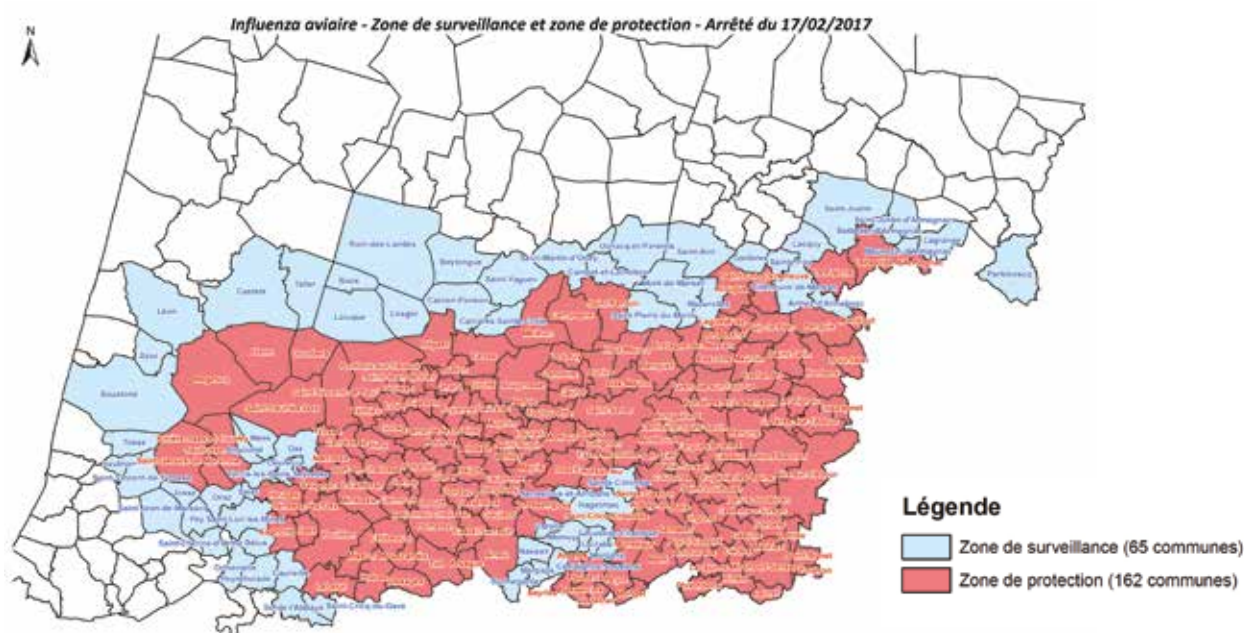
En termes de résultats disponibles, l'année 2016 démontre pour le suivi des Blaireau à l'échelle globale de la zone, ce sont 4 Blaireaux positifs sur les 324 analysés.

Concernant le suivi complémentaire par l'analyse de sangliers prélevés à la chasse, une infection soutenue de zone en Tursan et Chalosse avec 5 sangliers positifs sur 34 analysés en 2016.

La grippe aviaire

L'hiver 2016/2017 a une nouvelle fois été perturbé par la présence de la grippe aviaire dans le département landais. Les chasseurs sont solidaires du monde agricole dans la lutte contre ce virus, notamment au regard du drame humain que représente la déstabilisation de la filière canard du sud-ouest.

Pour autant, on peut se rassurer que l'activité cynégétique n'a pour cette année, pas été impactée par des restrictions particulières comme en 2015/2016, qui avait privé des milliers de chasseurs de leur loisir durant plusieurs mois pour certains, alors même que la chasse et les oiseaux sauvages ne sont pas responsables de la diffusion du virus.



La fédération a travaillé toute la période pour faire reconnaître l'aspect inégalitaire de la méthode. Pourquoi les chasseurs sont-ils les seuls à être restreints dans leur activité de loisir ? Pourquoi la fédération n'est jamais associée aux prises de décisions malgré la reconnaissance des chasseurs comme sentinelles sanitaires ?

L'aspect catastrophique et urgent de la crise ne justifie pas, d'après nous, des mesures si ciblées. La FDC40 a d'ailleurs déposé un dossier de demande d'indemnisation... resté sans nouvelle à ce jour.



LE PETIT GIBIER SÉDENTAIRE

Le petit gibier sédentaire tient une place importante auprès des chasseurs. Cependant, les habitats favorables à ces espèces ont fortement régressé depuis de nombreuses années entraînant de ce fait un déclin de ces espèces et de la biodiversité en général.

La Fédération s'engage pour favoriser l'implantation et la conservation des habitats nécessaires, au faisan, lièvre, lapin de garenne, aux oiseaux migrateurs et à la petite faune en général. Sont également mis en place des projets particuliers, localisés

pour le développement de certaines espèces de petit gibier sédentaire. A cela s'ajoutent des suivis réguliers afin de suivre l'évolution des espèces.

L'activité de la Fédération se tourne ainsi vers une démarche de développement d'une chasse durable et d'avenir. Il semblerait d'après de nombreuses enquêtes (voir Etats Généraux de la Chasse) que **l'attrait de la chasse auprès des jeunes passe par le petit gibier**, et donc par le maintien de ses populations.

Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Le lièvre appartient à la famille des Léporidés, c'est un animal principalement nocturne, qui passe la journée au repos dans un gîte. Il affectionne les grands espaces dégagés.



La chasse du Lièvre dans le département des Landes se pratique principalement par petites équipes à l'aide de chiens courants, ce qui est également considéré comme une chasse traditionnelle puisqu'avant la progression du grand gibier le lièvre était une des espèces les plus chassées au chien courant.

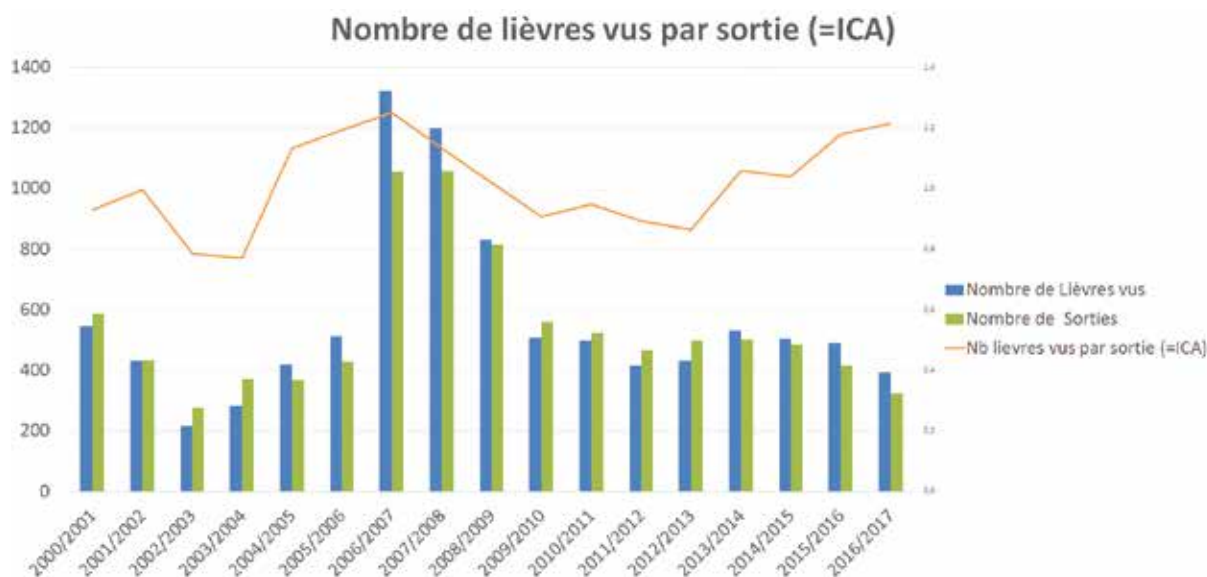
La pratique de cette chasse est fortement encadrée sur une grande partie du territoire.

Des suivis sont réalisés par la Fédération.

Les populations de lièvre d'Europe connaissent d'une année à l'autre des fluctuations importantes d'effectifs qui, pour une grande part, sont liées à des variations de leur succès de reproduction. Le pourcentage de jeunes dans le tableau de chasse est un indice du succès de la reproduction.

Pour cela s'est constitué au sein du département des Landes un réseau lièvre. Les personnes adhérentes à ce réseau nous fournissent plusieurs informations. Les deux plus importantes sont :

► **Le nombre de lièvres rencontrés par sortie.** Cette information nous permet de calculer l'Indice Cynégétique d'Abondance (*nb lièvres vus par sortie*). Il permet d'estimer et d'évaluer l'état des populations de lièvres par grandes zones :



Ce graphique montre l'évolution de l'Indice cynégétique d'abondance départemental et présente également l'évolution du nombre de sorties recensées par les différentes équipes, dont le nombre est variable.

L'indice cynégétique d'abondance de la saison 2016/2017 confirme la tendance d'un indice supérieur à un, traduisant une bonne présence d'animaux sur le terrain. La période semble favorable pour le lièvre. Cependant la fédération pondère ces résultats. Certes le lièvre remonte après une baisse continue, mais ceci est très probablement dû à l'ouverture importante du milieu qu'a pu causer la tempête de 2009. Qu'advient-il de ces bons résultats lorsque les reboisements post-tempête seront terminés.

Aujourd'hui c'est la baisse du nombre de sorties qui inquiète l'équipe fédérale. Le nombre d'équipes s'impliquant dans le

suivi des populations de lièvres est faible et est de plus en plus difficile à mobiliser plafonnant aux alentours d'une trentaine d'équipages partenaires depuis 2010 à une chute à 23 équipages en 2017. De plus il semblerait qu'on note, en corrélation avec l'augmentation importante du grand gibier, un report des modes de chasse sur ces espèces comme le sanglier notamment. La Fédération connaît alors des difficultés croissantes pour récupérer des données sur cette espèce.

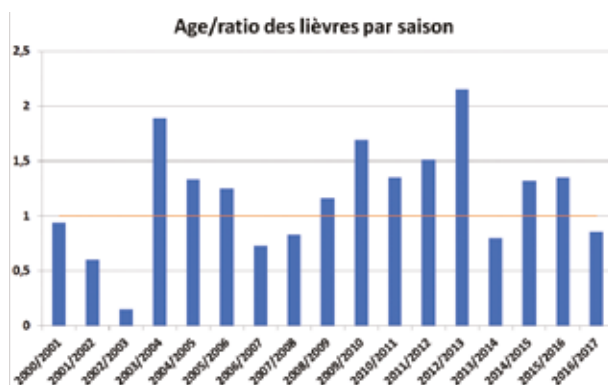
Si vous faites partie d'une équipe et que vous ne participez pas encore au suivi (recensement des sorties de chasse, du nombre de lièvres vus et prélevés, et envois réguliers de pattes) vous pouvez contacter la Fédération. La qualité des données tient compte du nombre d'équipes participant au suivi.



► **L'Âge ratio** : Menée depuis la saison 96/97, l'analyse des pattes de lièvres permet par analyse tactile de déterminer l'âge des lièvres prélevés.

On détermine alors le pourcentage de jeunes (Age/Ratio) ce qui nous renseigne ainsi sur le succès de la reproduction.

Chaque année, c'est approximativement une centaine de pattes de lièvres qui sont récupérées aux alentours du 11 novembre (*89 pattes en 2017*) et analysées par la Fédération. A noter que la collecte 2017 est encore de bonne qualité puisque seulement cinq pattes n'ont pu être analysées, car coupées trop courtes au niveau de l'articulation, soit 94.3% des pattes ont été analysées.



On remarque la variabilité d'une année sur l'autre du succès de la reproduction, typique de la biologie du lièvre.

Ce succès de la reproduction est analysé en fonction de l'écart de l'âge/ratio par rapport à 1. De manière simplifiée : si l'âge/ratio est supérieur à 1, il y a plus de jeunes que d'adultes, la reproduction a assuré son rôle de développement de l'espèce. Si l'âge/ratio est inférieur à 1 il y a plus d'adultes que de jeunes, le développement de l'espèce n'est pas certain.

► **A cela s'ajoutent les observations faites lors des comptages de nuit** (Ik Chevreuil ou cerf), ainsi que des comptages nocturnes spécifiques sur certains territoires.

Ces données de comptages permettent d'affiner l'état des populations sur les territoires. Depuis 2 ans, les indices d'observation des lièvres sont en évolution positive voire très positive. Pour exemple, dans la Haute Lande, le nombre de lièvres vus aux 10 kilomètres a été multiplié par 2 (de 4,8 à 9).

Pour la saison 2016/2017, la dynamique très positive du lièvre amorcée depuis 3 ans perdure mais semble ralentir. Le printemps 2017, comme celui de 2016, est caractérisé par une reproduction assez moyenne sans être catastrophique même si les conditions météorologiques du printemps et de l'été auraient pu laisser présager une meilleure reproduction.

Les populations de lièvres connaissent des cycles assez marqués et malgré ces deux dernières années assez moyennes, la situation du lièvre dans le département demeure globalement correcte. Niveau qui tendrait à se maintenir, étant donné les effectifs encore observés notamment lorsque nous savons que nous sommes dans un département majoritairement forestier et que les plus fortes densités de lièvre en France se situent dans de vastes zones agricoles de céréales d'hiver.

Cet équilibre peut cependant être fragile étant donné les modifications rapides du milieu que l'on observe actuellement.

Gestion

En termes de gestion, la Fédération s'appuie sur 2 Groupements d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.)

LE GIC de la Lèbe

Le GIC de la Lèbe est composé, en 2017, de 105 communes unies par une gestion commune du Lièvre.

La chasse du lièvre sur ces communes est soumise au Prélèvement Maximum Autorisé de 1 lièvre par jour et par équipe sur toute la saison, ainsi qu'une période restreinte de chasse.

LE GIC des 4 chemins

Formé de 4 communes (*Arsague, Castel-Sarrazin, Pomarez, Tilh*) ce GIC a fait l'objet d'une réintroduction de l'espèce lièvre il y a

de cela 20 ans et repose aujourd'hui sur des mesures de gestion. Pour cela, il intègre 2 composantes.

- Une composante de suivis, puisque sont réalisés chaque année des comptages nocturnes de lièvres sur des circuits prédéfinis.
- Une composante de limitation puisque la chasse au lièvre sur ces communes n'est ouverte que 2 jours par an pour 4 lièvres par saison sur l'ensemble du GIC (*1 par commune*) régulés par plan de chasse.

Le Faisan (*Phasianus colchicus*)

Le faisan, espèce exogène au territoire national, est une espèce emblématique de la chasse. Il constitue un des petits gibiers qu'une grande partie des chasseurs affectionne particulièrement.



Le suivi du faisan est un sujet important pour la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. La volonté fédérale n'est pas de faire du faisan un gibier de tir mais bien d'aider à l'introduction de l'espèce en tant que telle.

La gestion du faisan par la Fédération, au jour d'aujourd'hui est principalement organisée autour de l'animation et de l'accompagnement de territoires souhaitant implanter cette espèce.



Le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*)

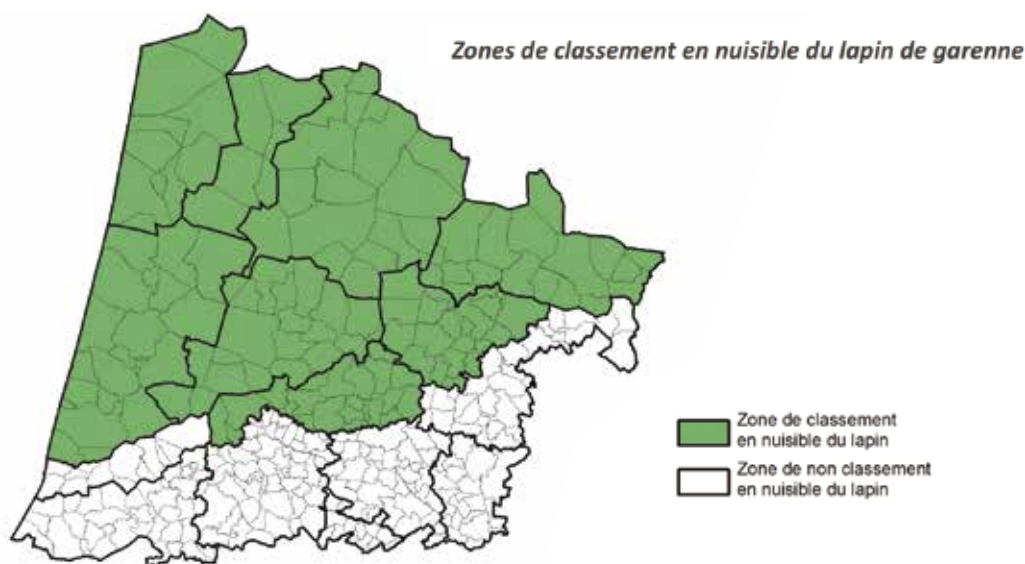
Peu d'actions de suivi sont encore engagées en faveur du Lapin, si ce n'est un suivi dans le cadre de l'organisation de la gestion de ce gibier classé comme potentiellement nuisible au niveau national. Lors des Commissions Départementales le relevé de la présence de lapins ainsi que l'estimation des dégâts qu'ils génèrent font que son classement en nuisible est réparti de manière hétérogène entre le nord et le sud du département.



La Fédération propose son expertise pour aménager le milieu de manière à favoriser cette espèce (*réouverture du milieu, aménagement de lisière de forêt, suivi des animaux domestiques en divagation*).

Cependant, les effectifs initiaux restent très faibles et surtout très variables.

Depuis la rédaction du nouveau schéma départemental, en 2014, la fédération a décidé de renforcer son action sur cette espèce. Dorénavant, lors de comptages nocturnes les effectifs de lapins observés sont recensés. Ce suivi va permettre d'identifier des secteurs de présence de « groupes importants » de lapins ainsi que leur évolution dans le temps.



Le petit gibier sédentaire est un thème d'intérêt pour la fédération et les chasseurs. Les modifications des milieux, des paysages, et des pratiques agricoles semblent avoir joué un rôle dans la diminution généralisée des populations, pour cela, la Fédération s'implique également depuis de nombreuses années pour essayer de faire évoluer les réglementations instaurées par les politiques agricoles.

Le gibier migrateur terrestre est un enjeu patrimonial et culturel majeur pour la chasse landaise.

Dans le sud-ouest, site majeur d'hivernage d'espèces migratrices, les chasseurs doivent faire valoir leur expertise en ce qui

concerne, le pigeon ramier, l'alouette et la bécasse.

Des moyens importants sur le plan technique sont déployés par la Fédération pour obtenir une connaissance fine de ces espèces.

Méthodes de suivi

Dans le cadre du suivi des principaux migrateurs terrestres, la méthodologie utilisée correspond à des méthodes classiques de suivi, utilisées sur tout le territoire départemental mais également national. Elles se déclinent ensuite dans leur application et dans leur technicité pour s'adapter au contexte de l'espèce et du milieu concerné.

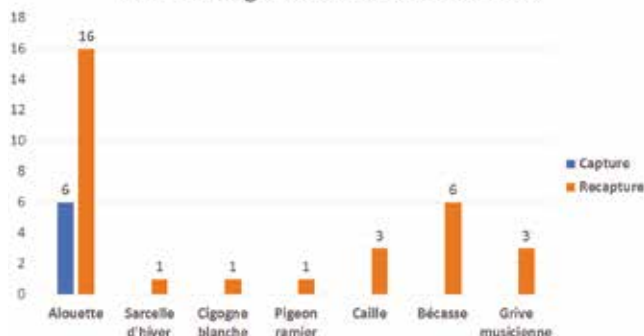
Les deux principales méthodes de suivi des oiseaux migrateurs sont les suivantes :

► **Le comptage** : Méthode classique qui apporte une information exhaustive et complète sur la richesse des sites en termes d'accueil d'espèces migratrices. Tout site peut être pris en considération, de la réserve de chasse à la réserve naturelle en passant par la simple parcelle agricole. Analysé au niveau global, sur l'ensemble d'un territoire et comparé aux années précédentes, le comptage permet d'obtenir une indication précise sur la présence d'animaux sur l'ensemble du territoire, de la « qualité migratoire » de l'année en cours ainsi que le suivi des grandes tendances d'évolution.

► **Le baguage** : Le baguage est un partenariat international pour le suivi des espèces migratrices. Il s'agit de capturer des animaux et de leur fixer une bague sur la patte. Cette bague permet de faire le lien entre l'espèce et le lieu et la date de capture. Dans le cas d'oiseaux de taille petite à moyenne, l'analyse n'est possible que si la bague est retournée après prélèvement sur un animal mort ou bien lue lors d'une capture pour le baguage par exemple. Dans le cas d'oiseaux de taille importante, la taille des bagues peut permettre une lecture à distance de celle-ci. Toute information sur une bague (*récupération ou lecture*) doit être retournée auprès de la Fédération qui fera le lien avec les instances officielles.



Retour de bagues dans les Landes en 2017



Dans le cadre des programmes de baguage, il est clair que dans le cas d'animaux de petite à moyenne taille (bagues non lisibles à distance), **l'activité chasse est indispensable** à la récupération de bagues et donc à la compréhension des phénomènes migratoires. Ainsi nous invitons tous les chasseurs à retourner auprès de la Fédération les bagues qu'ils récupèrent.

Il suffit d'envoyer la bague, ou simplement les inscriptions qu'elle présente (*en veillant à les recopier de manière scrupuleusement juste et lisible*) ainsi que l'espèce concernée. Vous y préciserez votre nom et adresse afin que l'on vous retourne l'ensemble des informations concernant l'animal. Pour plus de réactivité, vous pouvez également joindre votre adresse Email.

L'analyse et le suivi de populations de migrateurs dans les Landes s'organisent préférentiellement selon les grandes zones géographiques, nous rappelons leur disposition ci-contre :



La Palombe (*Columba palumbus*)

Le pigeon ramier, communément appelé Palombe dans le Sud-Ouest est un oiseau migrateur devenu parfois sédentaire dans les pays tempérés. Cette espèce est emblématique sur notre territoire et suscite un engouement et une fascination remarquable.

► **La chasse à la palombe est bien plus qu'une chasse sur notre territoire, c'est une culture à part entière. Nous en voulons pour preuve sa diversité d'applications.**

Palombière au filet, au fusil, pylônes, sont autant de techniques issues de nombreuses années de transmission d'expérience.

Le suivi de cette espèce concerne son hivernage sur notre territoire ainsi que sa migration. Une grande partie de ces travaux sont réalisés dans le cadre du Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage palombe.

► **La chasse à la palombe est LA chasse emblématique du Sud-Ouest et de notre département. La perte massive de validations (*environ 2000*) la saison suivant la tempête et donc la destruction de nombreuses palombières en est une bien triste preuve. La Fédération encourage les chasseurs à faire perdurer cette tradition et à la transmettre aux générations suivantes.**

Pour pérenniser les actions engagées sur la palombe, 13 Fédérations du Sud-Ouest (*Midi-Pyrénées et Aquitaine*) ont créé un outil d'acquisition de connaissance sur cette espèce. C'est le GIFS. Structure associative, qui travaille sur le suivi des populations, leur variabilité génétique, les protocoles ainsi que les outils de gestion durable.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe activement aux travaux du GIFS Palombe dans le cadre du suivi de la migration.

Pour cela deux grands ateliers permettent le suivi précis de la migration.

Les comptages aux cols durant les mois de migration des palombes (*octobre et novembre*), réalisés par les personnels des Fédérations participantes.

La pose de balises Argos. Pour un suivi longue distance et dans la durée le GIFS utilise la technologie Argos. Des palombes capturées sont équipées de balises de petite taille. Elles sont suivies précisément et remettent aujourd'hui en question les idées reçues sur la migration.

Pour plus de détails vous pouvez suivre les travaux du GIFS sur le site internet :

www.gifs-france.com

N'hésitez pas à contacter le gifs : contact@gifs-france.com

Suivi de l'hivernage

Le suivi de l'hivernage correspond au dénombrement des oiseaux passant l'hiver sur notre territoire, c'est donc principalement par le comptage que peut être évalué cet aspect.

Deux méthodes de comptages sont adaptées aux deux principales zones d'hivernage de la palombe dans les Landes et leur spécificité : les comptages « au sol » et les comptages en avion.

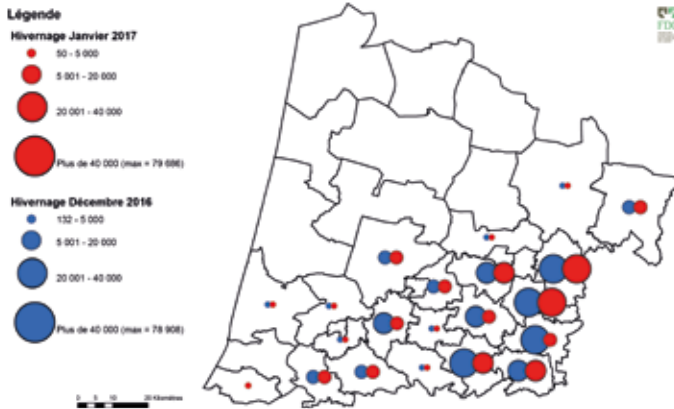
Comptages hivernaux en zone Agricole (au sol)

Les comptages de palombes dans les réserves sont réalisés en partie par les techniciens fédéraux et en majorité par

un réseau de correspondants. Le nombre de sites peut varier en fonction des disponibilités et de la présence d'oiseaux, mais reste globalement stable autour d'une soixantaine. La carte ci-dessous présente la répartition par cantons des palombes en Décembre 2016 et en Janvier 2017.



Hivernage de la palombe dans les Landes - Hiver 2016/2017



L'hiver 2016/2017 a été un hiver dans la norme. Au mois de décembre 2016, 393 008 oiseaux étaient dénombrés et 324 104 en janvier 2017. La répartition des oiseaux fut relativement classique et homogène.

Ces comptages s'intègrent aux travaux réalisés à l'échelle du GIFS. Voici donc les observations faites simultanément sur les départements partenaires :

DÉPARTEMENTS	DÉCEMBRE 2016	JANVIER 2017
DORDOGNE	7 000	38 000
GIRONDE	ZF 41 400 34 120	ZF 12 700 13 400
LANDES	393 000	324 100
LOT-ET-GARONNE	75 750	88 600
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	216 900	180 300
AQUITAINE	768 000	657 000
HAUTE-GARONNE	4 200	8 350
GERS	315 000	520 000
HAUTES-PYRÉNÉES	42 000	104 600
TARN-ET-GARONNE	13 800	13 400
MIDI-PYRÉNÉES	375 000	646 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 143 000	1 303 000

Suivi de la migration

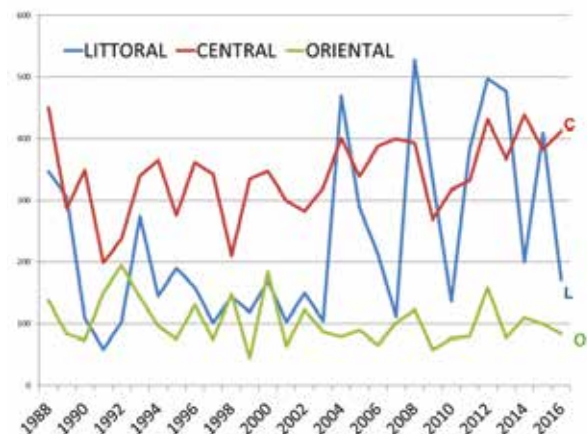
Suivi de la migration en plaine

Les Fédérations de Nouvelle Aquitaine et de Midi Pyrénées, entretiennent un réseau de chasseurs en palombière, qui renseignent les vols vus lors de la chasse. Cela permet d'établir une phénologie de la migration.

Dans le cadre de ce suivi, on peut décrire la migration dans les différents départements engagés.

Ce sont 6 postes sur le couloir côtier, 26 postes sur le couloir central et 33 postes

sur le couloir oriental qui permettent, depuis bientôt 30 ans maintenant, d'étudier la phénologie migratoire de la palombe en plaine :



Comptages aux cols

Afin de mieux comprendre la migration du pigeon ramier dans les cols pyrénéens, des comptages sont organisés depuis 1999 sur quatre postes d'observation situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques : Urrugne, Sare, Banca et Arnéguy.

Ce comptage regroupe les professionnels des Fédérations Départementales des Chasseurs de Nouvelle Aquitaine, de Midi-Pyrénées, des stagiaires du Lycée Agricole de Saint-Pée sur Nivelle, et depuis 6 ans, des professionnels de FDC extérieures à la région et à Midi-Pyrénées participent à ces comptages.

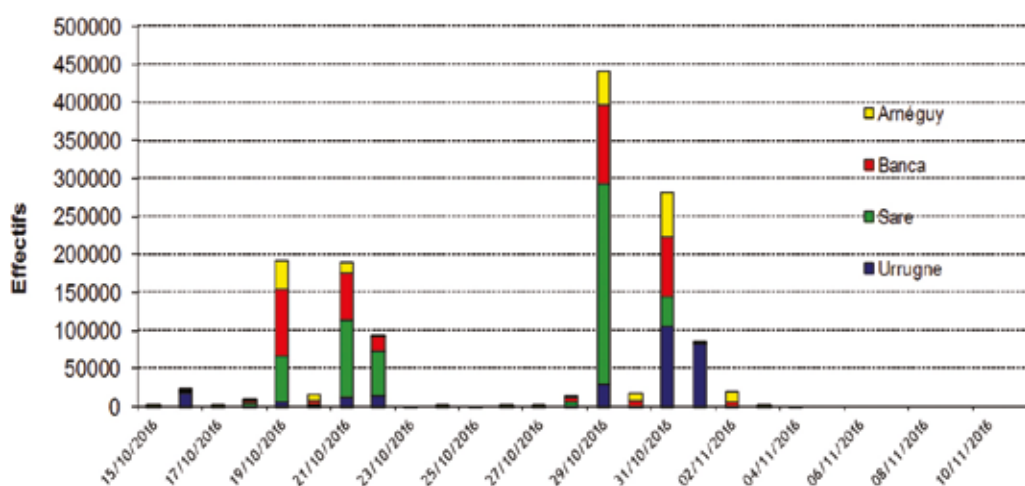
Le protocole de comptage n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble des oiseaux franchissant les Pyrénées mais il

permet de connaître le passage sur quatre cols occidentaux, identiques chaque année, sur la même période d'observation (15 octobre au 11 novembre). Ces observations permettent de faire une comparaison interannuelle des effectifs et de mettre en évidence une tendance d'évolution de la population migratrice transpyrénéenne.



Pour la migration 2016, 1 275 506 oiseaux ont été observés, la phénologie migratoire est la suivante :

Bilan des effectifs recensés en migration sur les cols pyrénéens en 2016



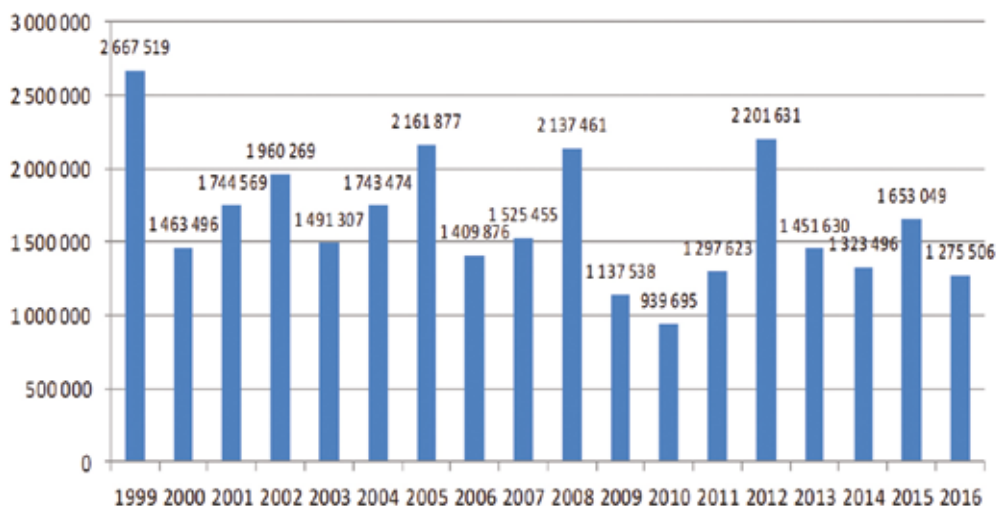
Sources : GIFS France

On note comme c'est le cas depuis plusieurs années un passage très concentré. Cette saison, la grande majorité des oiseaux sont passés en quelques jours avec 85% des oiseaux sur seulement 6 jours.



La migration 2016 (saison 2016/2017) a donc été une année moyenne pour la migration transpyrénéenne comme le montre le graphique suivant :

Evolution des effectifs migrants aux cols pyrénéens



Baguage

Parallèlement à la pose de balises Argos, des campagnes de baguage sont effectuées. Elles apportent des éléments de connaissance des flux migratoires complémentaires des balises en raison du nombre important d'oiseaux qui sont bagués chaque année.

Plusieurs systèmes sont mis en place pour capturer des palombes en vue de les baguer.

Les oiseaux peuvent être capturés à l'aide de pantes de la même manière que la chasse. Un système de filets montés sur « canonnettes » a également été mis en place. Ces deux systèmes sont complémentaires et permettent de capturer un nombre important de palombes.

Ainsi lors de la migration et de l'hivernage 2016-2017, 176 palombes ont pu être baguées.

Suivi balise Argos

Le suivi par balise Argos initié en 2001 a, jusqu'à ce jour, permis de doter 63 palombes de balise. En 2017, aucun individu n'a été équipé. Néanmoins, les suivis se poursuivent sur les oiseaux ayant déjà fait l'objet de cet équipement. Différentes informations sont alors remontées, comme par exemple pour Latapy, un oiseau équipé en février 2013 à Labrit pour lequel il a été possible de suivre ses déplacements pré et post-nuptiaux. Il a donc quitté la France début avril pour se rendre en Allemagne, en passant par la Suisse. Il nichera en Basse-Bavière pour ensuite revenir successivement deux fois hiverner à Labrit.



L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

L'alouette des champs est un passereau de la famille des alaudidés. Les deux sexes sont semblables au plumage mais différents par le poids et la longueur des ailes.

En collaboration avec l'**ALCAP** (Association Landaise de Chasse à l'Alouette aux Pantès), et, depuis 2012 avec les fédérations de Gironde, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques, la Fédération travaille sur l'alouette des champs (*suivis migration, baguage, suivi prélèvements...*).

L'ensemble de ces travaux concourt à la défense **des modes de chasses traditionnels** de ces espèces.

La chasse à l'alouette se pratique de 3 manières, au fusil lors de la chasse à la Billebaude, à l'aide de cages (matoles), et surtout au filet (aux pantès) ce qui représente des chasses traditionnelles encore importantes dans notre département. Installé dans sa cabane mobile (alaoudère) le chasseur attire grâce à son sifflement et ses appelants les vols d'alouettes qu'il fait poser au milieu de ses filets rabattants.

Cette pratique est très réglementée puisqu'elle nécessite la tenue à jour d'un carnet de prélèvement, les dates d'ouvertures, le nombre de prises autorisées étant défini par arrêté préfectoral.

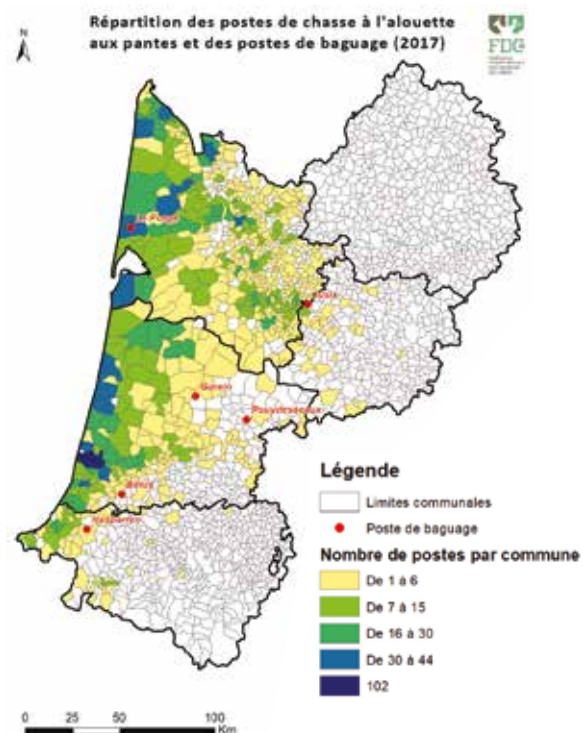
Suivi de la migration

Baguage :

Le baguage des alouettes est réalisé pendant la période de migration post-nuptiale dont le choix stratégique des sites réside dans le souhait de comprendre la phénologie migratoire. Aux sites habituels de baguage de la Fédération, se sont rajoutés de nouveaux avec notamment Pouydesseaux afin d'évaluer le passage d'alouette au sein du massif forestier, mais également Béhus, représentant un point d'une altitude intéressante pour capter un maximum d'oiseaux, et Hasparren dans les Pyrénées-Atlantiques (64).

La capture des individus se fait à l'aide de Filets Japonais au milieu desquels est installé un magnétophone dans le but d'attirer les vols.

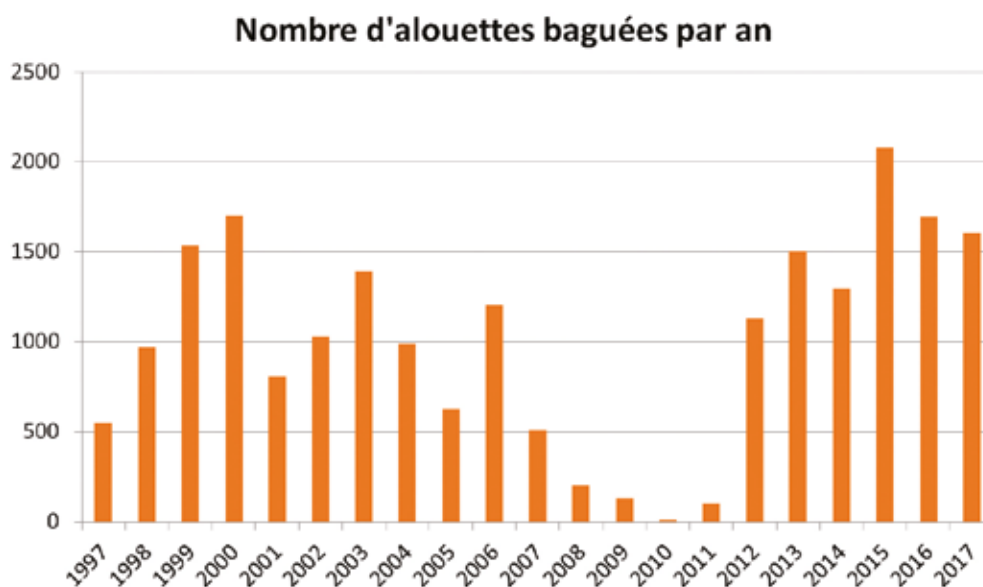
La carte suivante présente les lieux de baguage et le nombre de postes de chasse aux pantès présents par commune dans la région aquitaine :



La saison 2016/2017 a été la saison de plusieurs expérimentations concernant les sites de baguage. Afin d'optimiser le baguage des alouettes la fédération recherche des sites avec un passage important et une facilité de mise en place. Cette saison, le site essayé l'année

précédente à Garein a été maintenu et un site supplémentaire, pour des raisons de commodités, a été essayé sur Pouydesseaux à la place de Saint-Martin-de-Seignanx. Celui-ci a été abandonné en cours de saison, car trop peu pertinent, pour un nouveau poste à Bélus.

Les chiffres du baguage d'alouettes sont les suivants :



Lors de la migration 2017, 1608 alouettes ont été baguées.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a participé au baguage de 16 917 alouettes depuis 1997.

En France, le taux de retour des bagues est plutôt bon en raison du statut gibier de cette espèce, ce qui n'est pas le cas de plusieurs pays européens. La difficulté de récupération des bagues est alors importante car les bagues sont très majoritairement retrouvées dans le cadre d'autres campagnes de baguage qui ne sont que des actions ponctuelles.

La chasse reste l'activité très majoritaire qui permet la récupération d'informations sur les oiseaux bagués.

Les campagnes de baguage réalisées par la Fédération permettent chaque année d'analyser les caractéristiques de la migration.

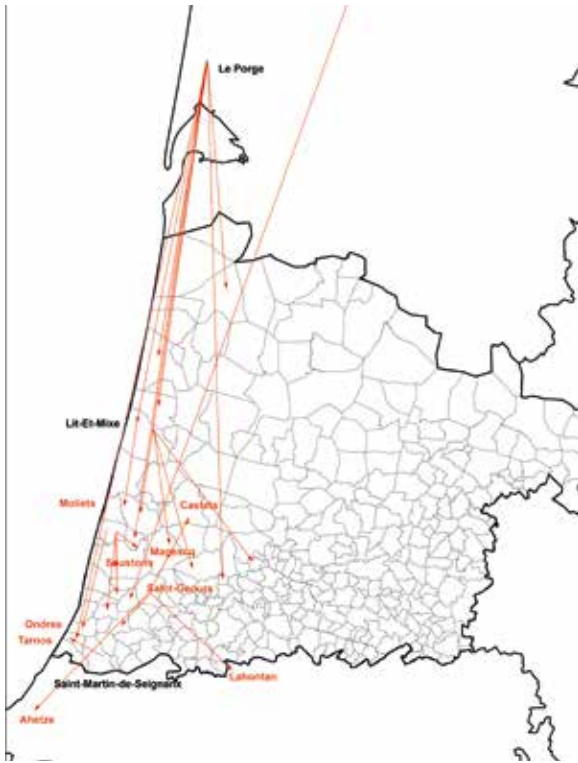
Le fait est que la migration de l'alouette semble présenter une certaine variabilité avec notamment une baisse importante du passage au-dessus de certains secteurs pourtant favorables auparavant.

Le baguage des alouettes permet également de collecter de nombreux paramètres sur la migration et l'état des populations migratoires. Ces paramètres et leurs analyses sont collectés dans les différents comptes rendus de l'étude des alouettes réalisée par la Fédération.

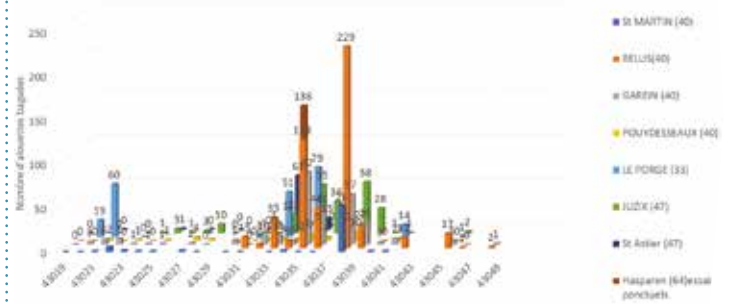
LES MIGRATEURS TERRESTRES

Cette saison de baguage met en évidence trois passages principaux : Autour du 19 octobre, autour du 25 octobre et autour du 30 octobre.

Au-delà du baguage c'est aussi, l'analyse des reprises qui est importante. Ci-dessous, une carte des reprises directes cumulées.



Répartition du baguage pour l'hiver 2017



L'axe technique et scientifique est une composante essentielle des travaux de la Fédération. Les études menées sont indissociables à la défense des intérêts des chasseurs mais aussi des populations concernées afin de faire perdurer la chasse d'espèces en bon état de conservation.

L'exemple de la non diminution du quota de prélèvements aux pantés et matoles en raison de l'apport d'éléments scientifiques par la Fédération est une illustration de l'obligation de l'engagement des Fédérations dans les suivis scientifiques sur les espèces

La Fédération insiste sur l'importance du renvoi des bagues récupérées sur les alouettes (et sur toutes les autres espèces) prélevées pour parfaire le jeu de données existant et ainsi être incontournable dans les débats sur l'impact de la chasse (notamment celle de l'alouette).



La Bécasse (*Scolopax rusticola*)

La bécasse est un oiseau migrateur forestier et solitaire en période hivernale (*en couple au cours du printemps*).

C'est une espèce emblématique de l'activité cynégétique, elle est chassée et appréciée dans notre département, dès son arrivée autour du 15 octobre. Deux types de chasses prélèvent cet oiseau sur notre territoire.

Suivi de la migration

Le suivi de la migration de cette espèce est essentiellement assuré par des actions de baguage ponctuelles. Il s'agit de sorties nocturnes avec un phare et une épuisette. Sur les milieux favorables, l'animal est recherché. Une fois repéré il est capturé à l'aide de l'épuisette, bagué puis relâché. Les sorties baguage de la Fédération permettent également d'établir un indice d'abondance. Il s'agit du nombre de bécasses vues par sortie baguage. Cet indicateur permet ensuite d'analyser la richesse de la migration.

Baguage 2016/2017 : La campagne de baguage de bécasses de la saison 2016/2017 a constitué en 10 sorties, dont 3 sorties dans le cadre du protocole vague de froid, au cours desquelles 8 oiseaux ont pu être bagués.

■ La chasse spécialisée : Véritables passionnés de l'oiseau en question les chasseurs spécialisés de bécasse adaptent leur pratique à sa recherche (*chien performant, accessoires, milieux fréquentés*)

■ La chasse à la billebaude : Le chasseur non spécialisé, qui pratique sa chasse sur une grande partie de son territoire est tout à fait susceptible de rencontrer une bécasse et de participer au tableau de chasse.

Étude des prélèvements

Pour la saison 2016/2017, les Fédérations des Chasseurs de Nouvelle Aquitaine ont réitéré le travail de fond engagé sur l'évaluation des prélèvements de bécasse dans la région.

Réglementation oblige il a été demandé aux Fédérations de fournir les prélèvements bécasse à la Fédération Nationale.

En Nouvelle Aquitaine, le choix a été fait de faire remplir cette tâche par un travail statistique, les principales raisons de ce choix sont :

- ✓ Travail plus juste que la saisie de tous les carnets bécasses reçus dans les Fédérations.
- ✓ Travail beaucoup moins coûteux
- ✓ Travail plus pertinent car il permet de renseigner d'autres données que les simples prélèvements bécasse.

La méthodologie est la suivante :

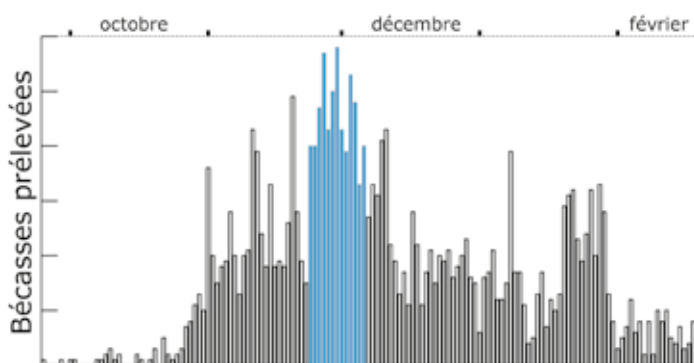
- Décompte des carnets avec prélèvements et sans prélèvements
- Analyse d'un échantillon de carnets présentant des prélèvements
- Série d'enquêtes téléphoniques afin de connaître les personnes n'ayant pas retourné le carnet

Une telle étude nous permet d'estimer les prélèvements de Bécasse pour la saison 2016/2017 sur le département des Landes aux alentours de **24 219** individus, soit 9% de moins que pour la saison 2015/2016.

L'utilisation des résultats de l'enquête permet d'obtenir des informations plus détaillées comme la répartition au cours de l'année des prélèvements.

Mesures de gestion

La bécasse des Bois est soumise à un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA). S'il est de 30 par saison au niveau national, chaque département peut choisir de répartir ce quota en fonction des jours. Ainsi dans les Landes



Le prélèvement maximal est de 30 à la saison, de 2 par jour et de 6 par semaine.

De plus en cas de Vague de froid un protocole de gestion peut être appliqué afin d'interdire les prélèvements de bécasses. Ce protocole n'a pas eu à être appliqué pour la saison 2016/2017, la dernière vague de froid remonte à la saison 2010/2011.

La caille des Blés (*Coturnix coturnix*)

Dans la continuité de la politique fédérale d'amélioration de connaissances du petit gibier, l'importante étude lancée en 2015 se poursuit.

En effet, cette espèce trop peu « connue » dans notre département revêt un attrait important notamment pour les jeunes chasseurs. C'est dans ce contexte que la fédération a décidé d'engager une campagne sur plusieurs années de suivi de la caille des blés.

Les premiers résultats ont permis de conforter les acquis mais également d'apporter des informations sur l'identification des zones favorables à l'espèce, en période de reproduction et en période de chasse.

Ceci dans l'objectif de se concentrer sur les zones les plus favorables afin de discerner les différentes potentialités des milieux

landais, puis de travailler en faveur de sa présence ou même de son développement.

En parallèle de ces éléments de connaissance, il nous a semblé important de travailler sur la sensibilisation, notamment des territoires pour favoriser l'ouverture anticipée.



Pour cette seconde année de suivis, le protocole utilisé reste inchangé à savoir la réalisation de circuits de 3 km, à pieds avec un arrêt tous les 500 mètres sur lequel est diffusé un enregistrement du cri de la caille.

Après chaque diffusion, le nombre de mâles chanteurs répondants est comptabilisé. De nouveaux circuits ont été réalisés par les personnels fédéraux aidés de stagiaires sur l'ensemble du département et d'autres ont été abandonnés pour environ 50 circuits prospectés d'avril à juillet.

De ces suivis découlent ces premiers résultats :

- La répartition de la caille en période de reproduction est très disparate dans le département
- Des zones dans le département présentent des densités relativement importantes
- Les zones de prairies permanentes et de Barthes semblent les plus favorables en période de reproduction
- La répartition de l'espèce varie de manière importante entre le printemps et l'été.
- Les zones de chômes ou de champs non-travaillés accueillent des densités d'oiseaux intéressantes jusque tard en saison

OISEAUX D'EAU

La Fédération des chasseurs intervient sur le suivi des oiseaux d'eau en raison de l'intérêt patrimonial et cynégétique de ces espèces qu'elles soient de statut gibier ou protégées. C'est un travail important pour la Fédération. Deux types d'actions sont menés en faveur des oiseaux d'eau. D'une part sont réalisés tous les ans des suivis basés sur des comptages à date fixe sur un réseau de sites sur le département. D'autre part la réhabilitation et la gestion active de sites en zones humides constituent une action en faveur des oiseaux d'eau et de leurs habitats.

La méthodologie de suivis des populations d'oiseaux d'eau correspond aux relevés hivernaux d'Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Sur les sites en gestion ainsi que sur des sites de comptages, le service technique fédéral aidé de bénévoles relèvent chaque année à des dates fixes (le 15 de chaque mois de Novembre à Mars) la présence en nombre d'oiseaux. C'est la comparaison dans le temps qui permet de réaliser le suivi de ces espèces. Plus de 100

espèces sur 43 sites sont concernées. Ces comptages permettent de réaliser un suivi dans le temps des populations hivernantes d'oiseaux d'eau et de rapaces.

Les comptages sont réalisés sur un réseau de sites comprenant les sites en gestion de la Fédération, et peuvent être analysés par grandes entités territoriales :



Dans le cadre du suivi des populations de gibier d'eau, plusieurs indicateurs sont à disposition : les effectifs observés sur les différents sites de comptages, ainsi que les prélèvements par chasse au gibier d'eau de nuit (Tonne).

La chasse de nuit au gibier d'eau ou chasse à la Tonne, est une autre des chasses traditionnelles que présente le département des Landes. La chasse de nuit est pratiquée dans 27 départements Français.

L'utilisation d'appelants, la reconnaissance des gibiers en pleine nuit, l'entretien du poste et du point d'eau qui y est associé font que ce type de chasse requiert une grande technicité.

Le département des Landes présente 900 postes, répartis principalement entre les Barthes et la zone des Grands Lacs (Born).

Chaque poste doit être déclaré à l'Administration préfectorale. Pratiquer cette chasse nécessite de relever systématiquement les prélèvements par le biais du « Carnet Tonne » envoyé chaque année par la Fédération.

Nous rappelons que la Fédération tient à jour une liste de numéros de tonne « disponibles » ou cherchant reprenneur, si ce mode de chasse vous intéresse, contactez-nous.

En 2016/2017 la chasse sur l'ensemble de ces postes correspond à 17 603 nuits chassées (+ 983 soit une hausse de 6% par rapport à 2015/2016). Les prélèvements qui en découlent sont les suivants :

Tableau des prélèvements aux postes de chasse de nuit au gibier d'eau de la saison 2016/2017 et la comparaison par rapport à la saison précédente

Espèces	Prèl	Espèces	Prèl	Espèces	Prèl
Sarcelle d'hiver	7460 (+61,3%)	Nette Rousse	8	Chevalier combattant	4
Canard Souchet	2126 (+51,2%)	Chevalier aboyeur	13	Bécasseau maubèche	0
Canard Colvert	1525 (+4,2%)	Bécassine sourde	28	Huitrier pie	0
Canard Siffleur	1323 (+87,6%)	Chevalier arlequin	4	Harède de miquelon	1
Canard Chipeau	932 (+33,9%)	Râle d'eau	0	Macreuse noire	1
Canard Pilet	746 (+56,4%)	Oie Rieuse	5	Courlis corlieu	0
Oie cendrée	634 (-17,9%)	Poule d'eau	9	Macreuse brune	1
Fuligule Milouin	407 (+89,3%)	Chevalier gambette	19	Eider à duvet	0
Bécassine des marais	295 (+65,7%)	Barge rousse	2	Garrot a œil d'or	0
Foulque Macroule	286 (+33%)	Pluvier doré	3	Autres	0
Fuligule Morillon	135 (+98,5%)	Pluvier argenté	0	Oie des moissons	0
Vanneau huppé	50 (-54,9%)	Fuligule milouinan	2	Courlis cendré	1
Sarcelle d'été	45 (-45,1%)	Bernache du canada	2		

Toujours en tête des prélèvements à la tonne, la sarcelle d'hiver reste l'espèce la plus prélevée pour cette saison. Le canard souchet est à la deuxième place puis le canard colvert arrive en troisième position.

Par la suite nous détaillerons les prélèvements aux tonnes de quatre espèces. Attention, les niveaux de prélèvements présentés dans les graphiques sont des prélèvements par décades (du 1 au 10, du 11 au 20 et du 21 au 30).



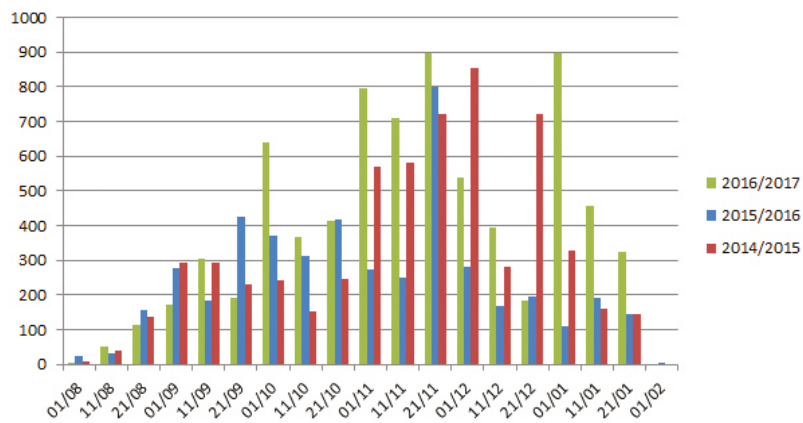
Sarcelle d'hiver

La sarcelle d'hiver est le plus petit canard de surface présent en France. C'est un oiseau de passage et hivernant très commun dans nos régions. Pour cela, il est le principal gibier d'eau chassé dans les Landes. Les effectifs observés chaque hiver sont très importants.

En ce qui concerne les prélèvements, la répartition est la suivante :



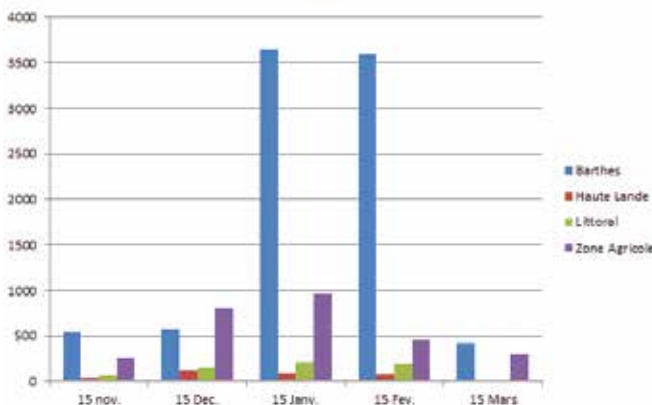
Evolution des prélèvements de Sarcelles d'hiver aux tonnes sur les 3 dernières saisons



Avec 61 % de prélèvements en plus par rapport à la saison 2015/2016, la saison 2016/2017 a été une meilleure saison pour la sarcelle. On remarque 3 pics majeurs de prélèvement dont 2 au cours du mois de novembre.

En parallèle les comptages des Sarcelles sur les sites de la fédération sont répartis dans le temps de manière suivante :

Recensements des Sarcelles d'Hiver sur les Sites de la FDC - Hiver 2016-2017



Le maximum des effectifs recensé lors des comptages opérés par la fédération se trouve au mois de Janvier. La majorité des oiseaux observés l'a été sur les Barthes de l'Adour mais avec une présence non négligeable en zone agricole cette saison.

Encore une fois, on constate un décalage dans le temps du maximum d'effectifs observés et des prélèvements. Les sites fédéraux accueillant principalement des oiseaux hivernants, la chasse à la tonne prélevant, semble-t-il, majoritairement des oiseaux en migration.

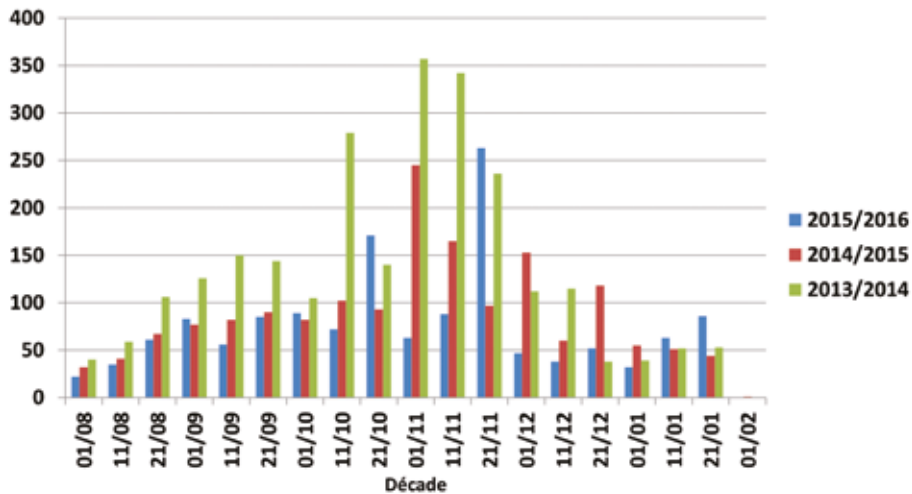
Canard Souchet

Ce canard de surface est répandu dans toute l'Europe avec une présence importante sur la façade atlantique, il est estimé en moyenne sur les zones comptées par la fédération à près de 32 000 individus en hivernage.

Le canard souchet est la seconde espèce la plus prélevée à la tonne pour la saison 2016/2017.



Evolution des prélèvements de canard souchet aux tonnes au cours des 3 dernières saisons



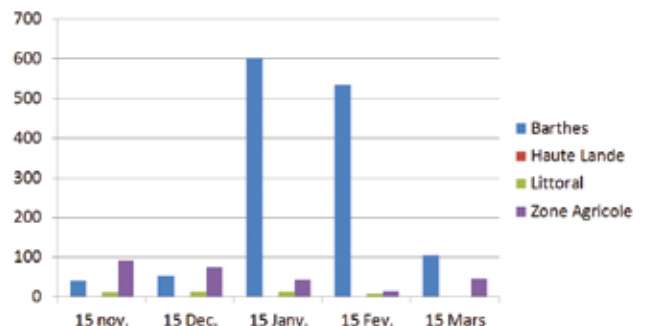
Comparativement aux autres espèces analysées, le canard souchet a été prélevé de manière relativement homogène sur la saison avec un pic significatif lors de la première décennie de novembre avec plus de 250 prélèvements.

On observe cependant quatre « pics » lors de la 2ème décennie de septembre, la 2ème décennie d'octobre, la 2ème décennie de novembre et la 3ème avec en moyenne 190 individus prélevés. Le reste de la saison est néanmoins correcte avec des prélèvements réguliers.

En ce qui concerne les observations sur site, contrairement à ce qui avait pu s'observer

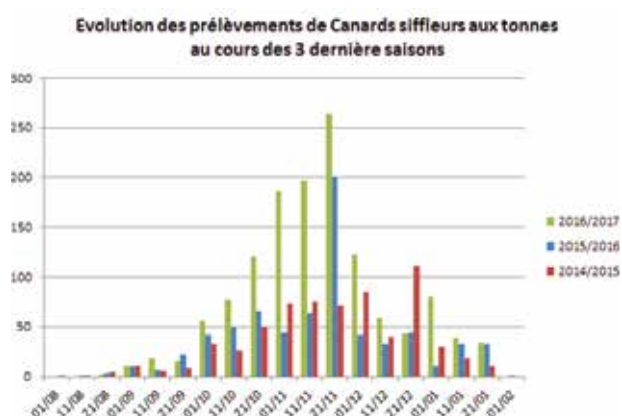
en 2015/2016 avec un pic d'observation à 1768 individus au 15 janvier dans les Barthes, l'hivernage du souchet a été particulièrement régulier en 2016/2017 avec une présence préférentielle pour la zone de barthes.

Recensements des Canards souchet sur les Sites de la FDC - Hiver 2016-2017



Canard Siffleur

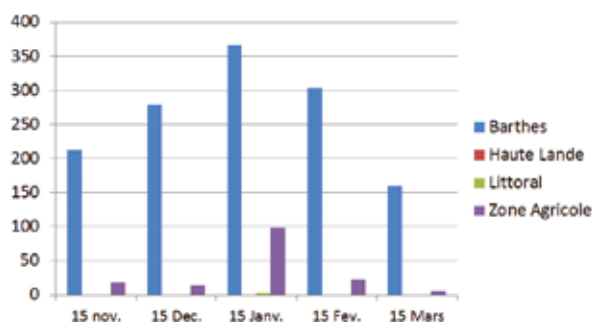
Le siffleur est un canard de surface de taille moyenne qui se reproduit dans les pays nordiques, il est uniquement un visiteur hivernal pour le département des Landes. On estimait l'hivernage du canard siffleur sur les sites landais à près de 48 000 individus.



Le canard siffleur a été plus prélevé que la saison précédente à hauteur de 88% passant de 705 à 1323 canards siffleurs prélevés. La phénologie de la migration se rapproche sensiblement de celle de la saison précédente où l'on peut observer une augmentation régulière des prises jusqu'au pic de la 3ème décade de novembre avec plus de 250 individus prélevés lors de cette décade.

En ce qui concerne les observations sur les sites en gestion, le siffleur est très majoritairement présent sur les Barthes. Les effectifs n'ont cessé d'augmenter jusqu'en janvier puis une diminution des effectifs s'est amorcée.

Recensements des Canards siffleurs sur les Sites de la FDC - Hiver 2017-2017



Canard Chipeau

Le canard chipeau est également un canard de surface, dont le poids varie entre 850g et 990g, c'est une espèce holarctique (*présente dans tout l'hémisphère nord*). Dans les Landes ce sont uniquement des effectifs migrants et hivernants qui sont présents.



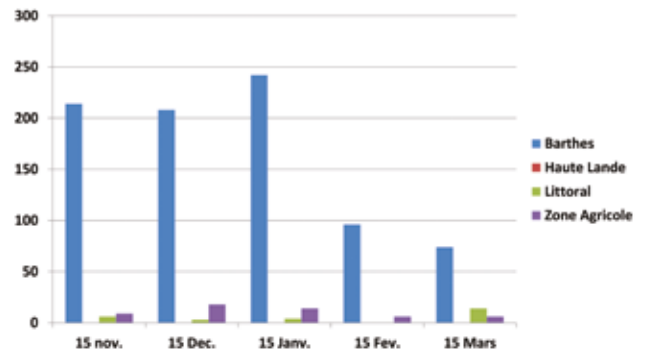
Comme pour le canard siffleur, les prélèvements de la saison 2016/2017 présentent un pic de prélèvement autour du 21 novembre mais dans des proportions moindres que la saison précédente.

En effet, la phénologie migratoire calque celle des deux saisons précédentes sans présenter toutefois, les importants pics observés en 2015/2016.

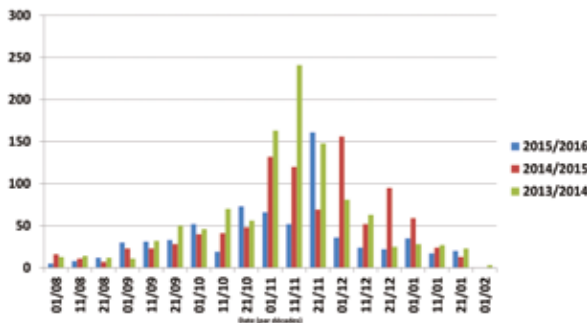
De fait, les prélèvements ont été plus réguliers et connaissent même une augmentation de 34% par rapport à la saison précédente.

En termes de recensement, l'hiver 2016/2017 a été une bonne année pour le canard chipeau avec une présence importante en début d'hivernage principalement dans les Barthes.

Recensements des Canards chipeau sur les Sites de la FDC Hiver 2015-2016



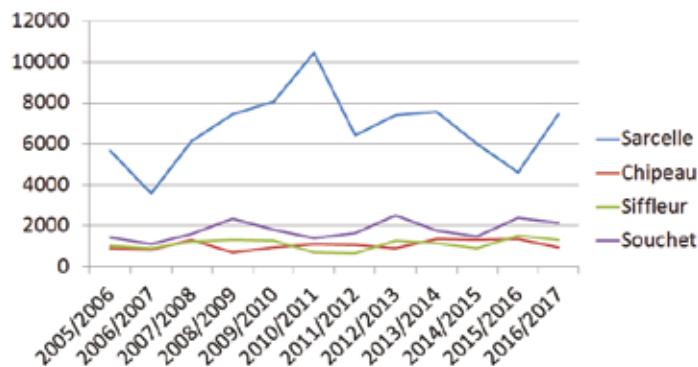
Evolution des prélèvements de canard chipeau au cours des 3 dernières saisons



Le graphique suivant présente l'évolution des prélèvements totaux aux cours des 10 dernières saisons.

On constate la variabilité des prélèvements d'une année sur l'autre mais également la chute depuis plusieurs années de prélèvements de sarcelles même si 2016/2017 connaît une légère augmentation.

Evolution des prélèvements à la tonne de 4 espèces



Les oiseaux d'eau représentent un patrimoine naturel et cynégétique important pour notre département, la Fédération assure chaque année de manière régulière des suivis de nombreuses espèces afin d'en appréhender la connaissance. La gestion de sites en zones humides constitue une action forte et importante en faveur de ces espèces, la recrudescence de nombreuses espèces hivernantes sur les sites de la Fédération est une récompense de nombreuses années d'efforts et de passion.



LES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes est l'organisme de représentation des piégeurs landais. Elle participe en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) aux Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, nécessaires à la production des arrêtés préfectoraux ou ministériels de classement des espèces nuisibles.

Pour ce faire, la Fédération analyse les prélèvements des piégeurs qu'elle croise avec les données de rencontre d'animaux morts sur les routes ainsi que les données dégâts dus aux espèces nuisibles. La synthèse cartographique de ces données permet une organisation du classement nuisible des espèces concernées la plus cohérente possible.

En 2012, un changement des modalités de classement des espèces est survenu. Auparavant, le Préfet prenait la décision, aujourd'hui elle est ministérielle mais reste spécifique aux départements.

De même la méthodologie de classification change, puisqu'on distingue à présent trois groupes :

✓ Le premier groupe concerne les espèces classées nuisibles d'office sur l'ensemble du territoire National: Il s'agit du chien viverrin, du raton laveur, du vison d'Amérique, du ragondin, du rat musqué et de la bernache du Canada.

✓ Le deuxième groupe concerne une série d'espèces qui, si elles sont classées, le sont pour trois années. Afin de classer ces espèces, il est impératif de fournir un certain nombre de données qui prouvent leur caractère nuisible. Les espèces de ce groupe susceptibles d'être classées sont : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.

✓ Le troisième groupe regroupe trois espèces qui peuvent être, elles, classées nuisibles par arrêté préfectoral pour une durée d'une année. Ce sont : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Ainsi dans les Landes ont été déclarés nuisibles :

- L'ensemble des espèces du premier groupe
- La Fouine à moins de 250 mètres autour des habitations
- Le renard sur l'ensemble du département
- La corneille noire : Sur l'ensemble du département, à noter l'utilisation d'appellants est maintenant possible pour la chasse et pour la destruction
- Le sanglier sur l'ensemble du département
- Le lapin selon la répartition nord-sud habituelle

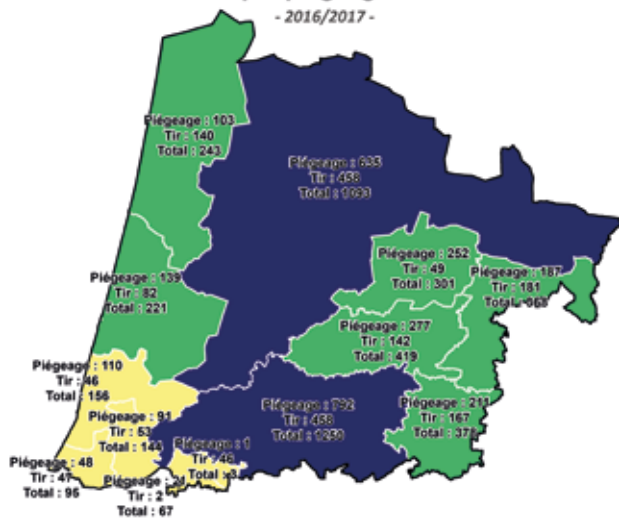
La fédération déplore le déclassement de la pie bavarde et de l'étourneau, mais les critères permettant la justification de l'espèce comme nuisible n'ont pas pu être fournis. Il est primordial pour les personnes ayant à déplorer des dégâts à cause de ces espèces de faire remonter les informations.

La Fédération a traité et fourni, pour ce classement, l'ensemble des éléments à sa disposition, l'ensemble de ces données étaient cartographiées.

Quelques éléments fournis lors des dossiers de demande de classement nuisible :

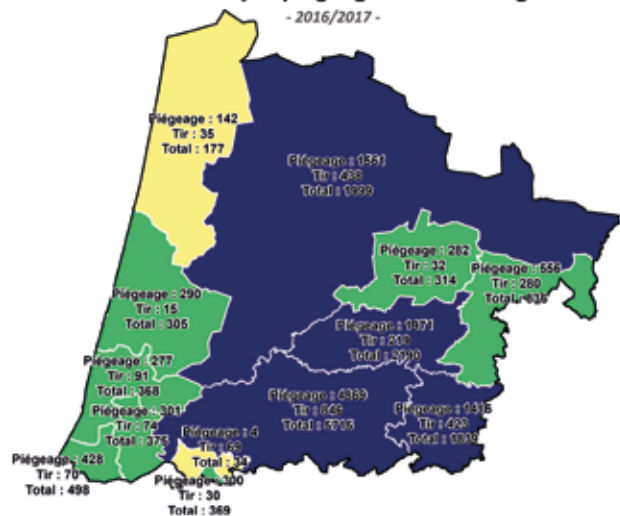
Prélèvements par piégeage et à tir de renard

- 2016/2017 -



Prélèvements par piégeage et à tir du ragondin

- 2016/2017 -



LES ESPÈCES PROTÉGÉES

La Fédération est agréée Association de protection de la nature depuis 1978, et chacun de ses adhérents est alors naturellement engagé dans ce sens. La mise en place de suivis sur les espèces protégées est une composante indispensable de l'intégration des Fédérations dans les politiques de protection des espèces.

Les chasseurs ont leur point de vue vis-à-vis de la conservation des espèces, et, par le biais de nombreux partenariats, il est aujourd'hui entendu et a une valeur d'expertise indéniable. Ainsi la Fédération des chasseurs des Landes s'intègre dans le programme de protection du Vison

d'Europe, de la Grue Cendrée, de la Cigogne blanche etc...

De ce fait, les chasseurs sont représentés et peuvent faire rationaliser la protection de ces espèces sans aboutir à une réglementation excessive.

Les comptages d'oiseaux d'eaux organisés les 15 de chaque mois de novembre à mars permettent de recenser toutes les espèces sur un ensemble de sites, les espèces protégées sont bien évidemment intégrées à ces recensements. Ainsi en 2016/2017, 38 espèces protégées ont été recensées sur les différents sites comptés représentant 84 963 observations.





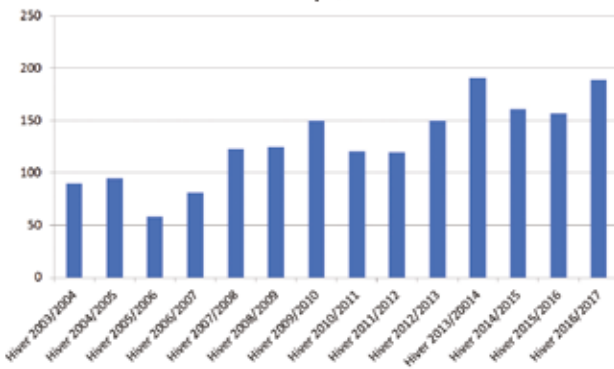
Les espèces les plus observées sont :

- La grue cendrée avec 29 334 observations
- La sarcelle d'hiver avec 12 533 observations
- Le canard colvert avec 10 624 observations

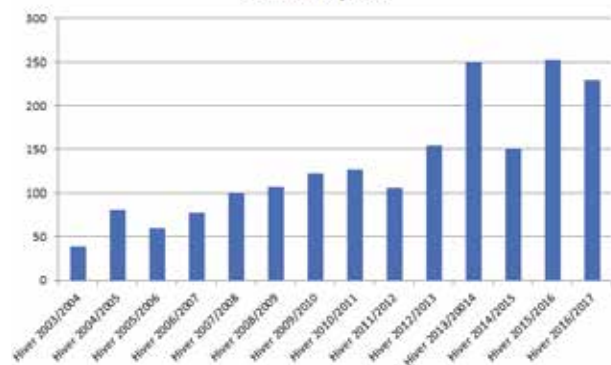
Les sites de la fédération constituent un réseau de zones humides particulièrement favorable aux espèces d'oiseaux, protégées ou non.

Si l'on observe l'évolution des observations des espèces, on observe, malgré des variations interannuelles une évolution positive de l'accueil des sites.

Evolution des effectifs de grande aigrette sur les sites comptés



Evolution des effectifs de spatule blanche sur les sites comptés



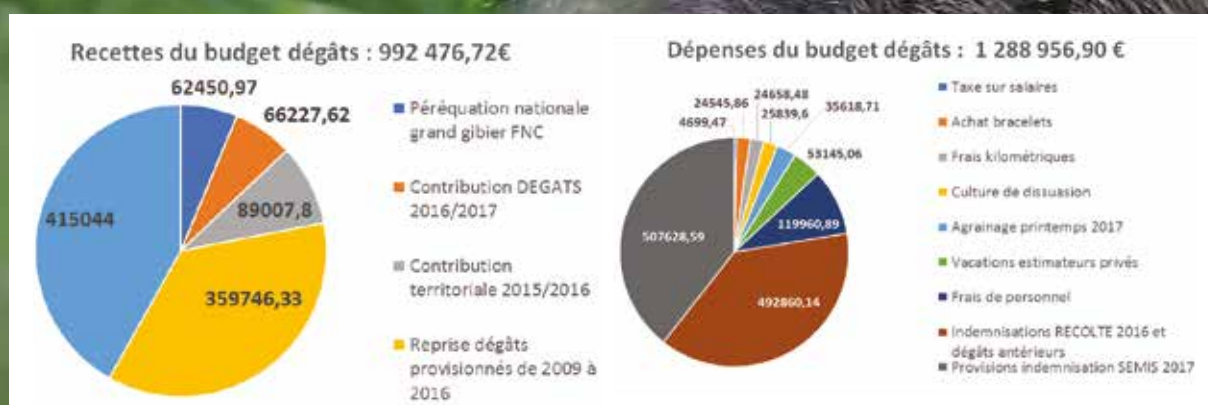
L'évolution de la présence de ces espèces sur les sites fédéraux montre une relative augmentation des potentialités d'accueil. Dans le cadre de la spatule, les Barthes de l'Adour sont également un lieu de reproduction de l'espèce avec une augmentation des effectifs nicheurs d'année en année.



GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

Régie par l'article L426-1 et suivants du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs. Pour cela, conformément aux textes de loi, elle met en place toute une organisation de prévention, d'estimation et d'indemnisation financée par un budget indépendant.

Les chiffres de la campagne écoulée correspondront à l'année comptable 2016/2017 ce qui signifie 1er juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017. Les dégâts présentés correspondent donc à la végétation de 2016 (du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016) et aux semis de 2017 (1er janvier 2017 au 30 juin 2017).



Le budget des dégâts de la campagne 2016/2017 présente donc un déficit de 296 480,08 €. Cette situation oblige le renflouement du budget dégâts à l'aides des moyens autorisés. Pour ce faire il a été choisi de présenter en assemblée générale la proposition suivante : établir une contribution territoriale de 190 000 € sur le principe suivant :

- 50 % à la commune, 50% à l'UG
- Participation des chasseur : 5€ sur les validations 2018/2019 soit 107 000€ de mutualisation.



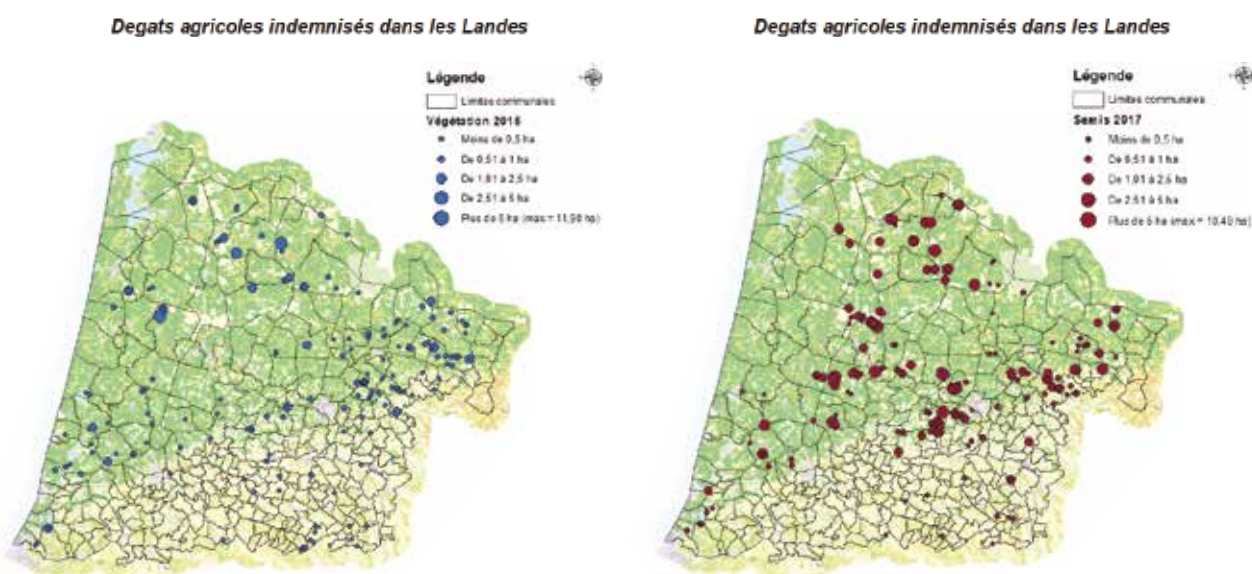
INDEMNISATION ET LOCALISATION DES DÉGÂTS

La répartition des dégâts pour cette campagne est la suivante :

UNITES DE GESTION	MONTANT INDEMNISE	%
3-HAUTE LANDE	236 483,83 €	33,81
8-LANDES DU NORD-EST	102 889,37 €	14,71
5-PAYS MORCENAI	81 288,83 €	11,62
4 - MARENSIN CENTRE LITTORAL	72 499,94 €	10,36
7-MARSAN ROQUEFORTAIS	56 486,30 €	8,08
6-ZONE INTERMEDIAIRE	42 963,19 €	6,14
9-ARMAGNAC	41 566,22 €	5,94
1 - BORN	15 802,45 €	2,26
14-PAYS DE SEIGNANX D'ORTHE ET DES GAVES	10 678,83 €	1,53
11-CHALOSSE	10 079,73 €	1,44
15 - MAREMNE MOYEN-ADOUR	9 301,28 €	1,33
10 - TURSAN	9 240,08 €	1,32
2 - LANDES DE L'OUEST	5 940,50 €	0,85
13-CHALOSSE OUEST	2 884,38 €	0,41
12-PIEMONT	1 410,39 €	0,20
TOTAL	699 515,33 €	100

Attention les surfaces et les indemnisations mentionnées dans le tableau vont évoluer en raison d'un nombre important de dossiers toujours en cours d'instruction, notamment les dossiers de maïs semence, qui représentent de surcroît une somme importante.

Les dégâts concernent majoritairement les cultures de maïs à plus de 90% et l'origine des dégâts est à attribuer aux sangliers à 96%. Leur répartition cartographique est la suivante :



INDEMNISATION ET LOCALISATION DES DÉGÂTS

Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette année, cette espèce est responsable de 95% des dégâts dans notre département.

La saison écoulée est donc une saison importante en termes d'indemnisations tant par le nombre de dossiers que par les surfaces impactées. A noter que cette année les dégâts semblent plus diffus que la saison dernière puisque 6 UG (sur 15) regroupent 84% des dégâts contre 4 UG la saison passée. Néanmoins, nous faisons face à une augmentation annuelle régulière des dégâts avec +51% de dossiers en plus et +112% de montants indemnisés en plus de 2014 à 2017.

Modification Loi d'indemnisation

Depuis janvier 2014 la nouvelle Loi s'applique :

- Les parcelles touchées à moins de 3% de leur surface, si le montant représente moins de 230€, ne seront plus indemnisées, les frais d'expertise seront à la charge des plaignants.
- Pour les déclarations mentionnant une perte 10 fois supérieure à la perte expertisée, les frais d'expertise seront à la charge du plaignant, pour celles entre 5 et 10 fois supérieure, la moitié des frais d'expertise sera payé par le réclamant.
- La réduction légale est de 2 %.

- Les territoires situés dans des zones dites « points noirs » devront mettre en place et entretenir les clôtures autour des parcelles si la demande en est faite, à leur charge.
- Sur les territoires situés dans les points noirs, un certain nombre de mesures de gestion peuvent être imposées.

La philosophie de cette loi est de responsabiliser les territoires tout en limitant la part des petits dossiers. Pour cette saison 2 600 € ont été réclamés dans le cadre de dossiers abusifs et/ou inférieurs aux seuils.

MISSIONS DE PRÉVENTION

Ce n'est pas seulement sur le plan financier que se joue le dossier «dégâts». Les fortes sommes d'indemnisation qu'il engendre nécessite d'attaquer le problème sur tous les fronts, et notamment sur la prévention.

Les missions de prévention se décomposent en deux parties : l'agrainage de dissuasion mis en place par le plan de gestion de 2008, ainsi que le subventionnement des

clôtures. Les deux sont réalisées par les bénévoles des ACCA coordonnés par les techniciens fédéraux.

L'action de prévention des dégâts génère un fort engagement humain au sein de la Fédération et des chasseurs sur le plan technique et administratif ainsi que sur le terrain.



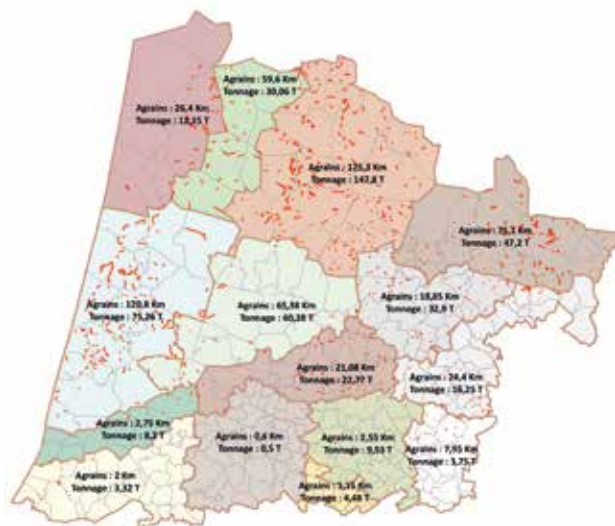
L'agrainage de dissuasion

Bilan de l'agrainage 2017 par Unité de gestion et disposition des Circuits d'agrainage sur le territoire.

L'agrainage est pratiqué sur l'ensemble du département avec une répartition pondérée en fonction de la sensibilité du territoire. Par exemple l'agrainage est plus important en haute lande ou des parcelles de maïs côtoient une forêt très grande relativement peu nourricière.

En termes quantitatifs, pour la campagne 2017, l'agrainage encadré par la Fédération représente 463,55 tonnes de Maïs épandus sur 553,7 km d'agrains. Ceci représente une distance de 122 985 Km parcourus par les bénévoles des ACCA afin de mener à bien la campagne d'agrainage.

Ce bénévolat est primordial pour la réalisation des missions de prévention des cultures, nous remercions les personnes qui y participent.



La pose de clôtures

La Fédération encourage la prévention individuelle en subventionnant l'achat de clôtures électrifiées par les agriculteurs. 50% du prix de la clôture à hauteur de 500€ est financé par exploitation.

Depuis 5 ans maintenant, ce sont en moyenne 1 487 € qui sont reversés chaque année par la Fédération pour le subventionnement de pose de clôtures de protection des cultures.

La provenance du Maïs épandu est la même que pour les autres années, une partie est achetée par la Fédération une autre est donnée par les organismes stockeurs ou par les agriculteurs sur le terrain. L'évolution des différents champs parle d'elle-même (voir graphique ci-contre).



STRUCTURES CONNEXES

PAGE
90



STRUCTURES CONNEXES

ALCA TORDA



Depuis quelques années le centre Alca Torda, prend une ampleur conséquente en termes d'efficacité et de renommée.

Le centre de soins accueille annuellement près de 1000 animaux sauvages issus de la faune indigène et depuis 2011 une nouvelle mission très importante s'est rajoutée au

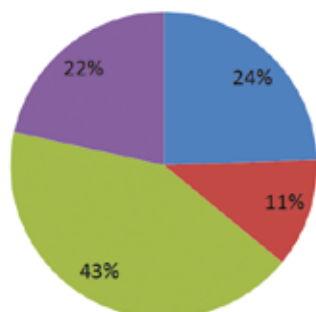
panel d'actions qui en font sa renommée. Désormais, le centre est destinataire d'animaux saisis dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires. En effet, le trafic d'animaux est le troisième trafic international en termes de flux financiers.

Bilan du centre en 2017

LES CHIFFES CLÉS	
LE NOMBRE D'ANIMAUX ACCUEILLIS AU CENTRE EN 2017	779
LE NOMBRE D'ANIMAUX RELÂCHÉS EN 2017	263
LE NOMBRE D'ESPÈCES DIFFÉRENTES REÇUES EN 2017	86

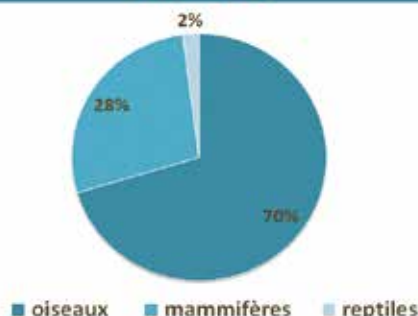
Famille des oiseaux reçus

rapaces ■ oiseaux marins ■ passereaux ■ autres oiseaux

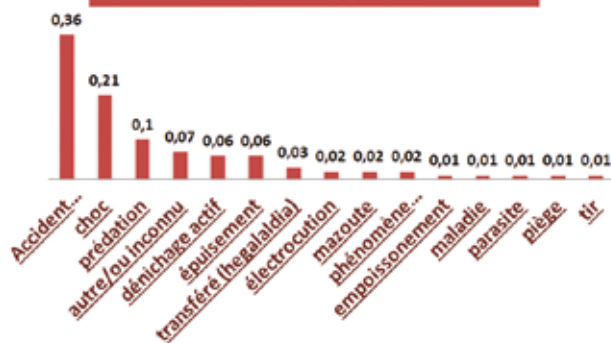


Le centre de soins accueille tous les oiseaux de la faune métropolitaine. Il s'agit donc d'une part importante de l'activité du centre. Les mammifères acceptés ne dépassent pas 6kg à taille adulte (*limitation réglementaire du centre*). Pour les reptiles, les accueils sont plutôt faibles car seule la famille des tortues est prise en charge par le centre.

Les classes Taxonomiques reçues sur Alca Torda



Causes d'entrée des animaux sur Alca Torda



On peut voir que les 3 principales causes d'entrées des animaux sur le centre de soins sont les accidents d'émancipation, les chocs souvent routiers et la prédation.

L'accident d'émancipation

Cette cause d'entrée regroupe toutes les espèces d'animaux confondues, autant les oiseaux que les mammifères.

Le plus habituellement c'est au printemps que les jeunes animaux sont trouvés en

détresse, par manque de nourriture ou abandon des parents (*souvent morts*).

Beaucoup de jeunes animaux trouvés ne sont pas en difficulté, mais sont ramassés par des hommes non avertis et non renseignés.

Le choc

Les réseaux routiers s'agrandissent et les animaux de la faune sauvage qui ont leur territoire à ces endroits ne peuvent pas s'adapter aussi vite.

Les animaux ne font pas attention au trafic. Les routes ne sont pas ancrées dans leur instinct comme catégorie de danger.

Les chocs routiers sont donc les plus fréquents, même si parfois il est difficile de connaître la cause du choc.

La prédation

Factuellement la prédation provient la plus souvent du fait du chat domestique. C'est un impact que l'homme a créé involontairement en introduisant un nouveau prédateur dans l'environnement.

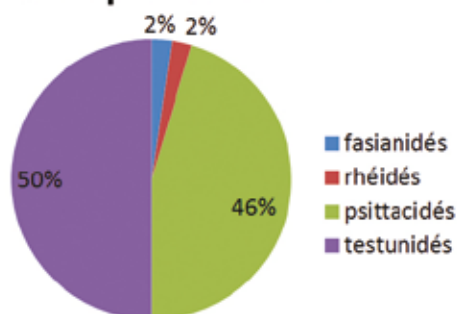


La découverte et l'acheminement des animaux

Rapatriement :

- **ALCA TORDA** a rapatrié 26% des animaux en 2017
- Les **BENEVOLES** ont rapatrié 19% des animaux en 2017
- Les **DECOUVREURS** ont rapatrié 53% des animaux en 2017
- Les **GARDES NATURE** du Conseil Départemental des Landes ont rapatrié 2% des animaux en 2017

Animaux placés en 2017



Provenance des animaux amenés au Centre de soins



LE FONDS DE DOTATION ALCA-TORDA BIODIVERSITÉ

La Fédération Des Chasseurs des Landes a mis en place en 2014 un Fonds de Dotation, le fonds Alca Torda Biodiversité.

Un fonds de dotation est une forme juridique récente, à mi-chemin entre l'association et la fondation. Il est dirigé par un conseil d'administration. Il a pour but de permettre le financement d'actions et de mécénat pour des missions ou œuvres jugées d'intérêt général.

Le Fonds Alca Torda Biodiversité (*publié au JO du 28 juin 2014 – Annonce n°2134 – page 3178*) peut recevoir des dons et legs, en toute exonération de droits. Ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu.

Les missions pouvant être financées par notre fonds :

La préservation de la biodiversité et de notre environnement, de nos espèces, de nos paysages :

► Depuis plus de 40 ans, notre action se concentre sur la sauvegarde des zones humides landaises et les suivis de la faune et de la flore. L'eau c'est la vie !

► Depuis 10 ans, le centre Alca Torda accueille et soigne la faune sauvage en difficulté et participe à la lutte contre le trafic d'espèce protégée. Alca Torda Biodiversité valorise notre patrimoine culturel et paysager :

► En sauvegardant des races emblématiques et en voie d'extinction, comme la vache marine.

► En réimplantant des haies champêtres, réservoir de biodiversité.

Les personnes morales bénéficiant des avantages fiscaux au même titre que les personnes physiques. Un reçu fiscal est envoyé à chaque donateur.

Les Particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant des dons et versements, ceux-ci étant pris en compte dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les Entreprises bénéficient de la réduction d'impôt de 60% du montant des dons et versements effectués au profit des Fonds de dotation (*ce versement étant pris en compte dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires, l'excédent étant reportable sur les cinq exercices suivants*).

La mission du fonds est de financer les actions emblématiques et d'intérêt général que met en place la fédération des Chasseurs. Un don, quel que soit son montant est un acte d'engagement fort qui permet de soutenir les opérations, simples, pragmatiques et très efficaces, que seuls les chasseurs semblent capables de faire dans le monde de l'environnement actuellement. Donner à Alca Torda biodiversité c'est militer pour une écologie intelligente au service d'un territoire et en prenant en compte ses acteurs.

Pour plus d'informations contactez

Claire DAUGA : 06 83 44 34 66

claire.dauga@alca-torda.org ou

Régis HARGUES : 06 77 04 73 39

rhargues@fdc40.fr



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

111, chemin de l'Herté
BP10 - 40465 Pontonx sur l'Adour

05 58 90 18 69
contact@fdc40.fr

www.fedechasseursLandes.com

